

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AME DU 29 MARS 2018

L'an DEUX MILLE DIX-HUIT, le VINGT-NEUF MARS à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre DOOR.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, FEVRIER (à partir de 18h30), HAGHEBAERT (jusqu'à 20h13), LAVIER, GUET, SCHOULEUR, LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, HEUGUES, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, BERNARD, DOOR, SUPPLISSON, DIGEON (à partir de 18h20), RIBEIRO-GONCALVES, TERRIER, MALET, NOTTIN, GABRIELLE (jusqu'à 19h54), CHARPENTIER, MARCOTTE, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA, LELIEVRE, DARDELET, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, WATELLE, ABSOLU, FUJS (jusqu'à 20h18).

Mme BEDU avait donné pouvoir à Mme GUET, M. ABRAHAM à M. DUPATY, M. GABORET à M. DELAVEAU, Mme DELAPORTE à M. PEPIN, M. ÖZTÜRK à Mme HEUGUES, Mme BERTHELIER à M. RAMBAUD, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, Mme JEHANNET à M. DOOR, Mme BUTOR à M. TERRIER, Mme PARE à M. DIGEON, M. LAURENT à M. GAILLARD, M. JUSSERAND à M. BILLAULT

o.o.o.o.o

Madame LELOUP remplit les fonctions de secrétaire de séance.



SOMMAIRE

Approbation des PV de la séance du 21 décembre 2017, du 25 janvier 2018 et du 8 février 2018.....	5
Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT	5
Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 16-199 du 28-09-2016) :	5

1) Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing – Exercice 2018.....	8
---	---

FINANCES.....14

2) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017 - Budget Général	14
3) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017 - Budget annexe Assainissement.....	15
4) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017 - Budget annexe Eau potable.....	15
5) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017 - ZI AMILLY	16
6) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017- Budget annexe Grande Prairie	16
7) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017- Budget annexe Ilot 19.....	17
8) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017– Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau).....	17
9) Approbation du Compte de Gestion du receveur - Exercice 2017 - Budget annexe ARBORIA.....	18
10) Approbation du Compte administratif – Exercice 2017 – Budget général	18
11) Approbation du Compte administratif – Exercice 2017 – Budget annexe Assainissement.....	28
12) Approbation du Compte administratif – Exercice 2017 – Budget annexe Eau potable....	31
13) Approbation du Compte administratif - Exercice 2017 – Budget ZI Amilly	32
14) Approbation du Compte administratif - Exercice 2017 - Budget annexe Grande Prairie	33
15) Approbation du Compte administratif – Exercice 2017 – Budget annexe Ilot 19	34
16) Approbation du Compte administratif – Exercice 2017 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)	35
17) Approbation du Compte administratif - Exercice 2017 – Budget annexe ARBORIA	36
18) Affectation du résultat – Exercice 2017 – Budget général	37
19) Affectation du résultat – Exercice 2017 – Budget annexe Assainissement	38
20) Affectation du résultat – Exercice 2017 – Budget annexe Eau potable.....	38
21) Affectation du résultat – Exercice 2017 – Budget annexe ZI Amilly.....	39
22) Affectation du résultat – Exercice 2017 – Budget Annexe Grande Prairie	39
23) Affectation du résultat – Exercice 2017 – Budget Annexe pour le lotissement de l'Ilot 19.....	39
24) Affectation du résultat – Exercice 2017– Budget Annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)	40
25) Affectation du résultat – Exercice 2017– Budget Annexe Arboria	40
26) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget général.....	40
27) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe Assainissement	64
28) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe Eau potable	66
29) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe ZI Amilly	66
30) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe Grande Prairie.....	67

31) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe Ilot 19.....	67
32) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe pour le lotissement Ilot 22 à Villemendeur (opération Plateau)	68
33) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe Arboria.....	68
34) Subvention au Comité des œuvres sociales de l'AME – Exercice 2018	69
35) Participation de l'AME au Syndicat mixte de gestion du SCoT du Montargois en Gâtinais – Exercice 2018	69
36) Participation de l'AME au SIVLO (Syndicat intercommunal de la Vallée du Loing) – Exercice 2018.....	69
37) Participation de l'AME au Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans – Exercice 2018.....	69
38) Fixation des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière (Non Bâti) (TFNB) – Exercice 2018.....	70
39) Autorisation à Monsieur le Président de verser un fonds de concours à la commune d'Amilly pour la création d'une maison médicale	70
40) Admission en non-valeur des titres 237 de 2009 et 253 de 2014 du Budget annexe Assainissement.....	71
AFFAIRES GENERALES.....	71
41) Modification de la composition des Commissions permanentes de l'AME	71
42) Désignation des représentants de l'AME au sein du Syndicat Mixte de gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret.....	75
43) Rapport d'activité 2017 de la commission d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des personnes handicapées	76
44) Modifications au tableau des effectifs.....	78
45) Modification du régime indemnitaire.....	82
46) Attribution de l'IFSE-Régie aux Régisseurs d'avances et de recettes	83
AFFAIRES SOCIALES	84
47) Attribution de subventions sociales et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes – Exercice 2018	84
48) Contribution au Centre de Planification et d'Education Familiale – Exercice 2018	85
RENOUVELLEMENT URBAIN	86
49) Attribution d'une subvention à l'association « Point Information Médiation Multi-Services du Plateau de l'AME » (PIMMS du Plateau) et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente	86
CULTURE	87
50) Approbation du projet d'acquisition du marbre d'Henry de Triqueti, La reine de Saba, de son plan de financement prévisionnel et autorisation à Monsieur le Président à solliciter les subventions afférentes	87
51) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la vitalité artistique dans le cadre du projet de financement de deux œuvres restaurées de Menjaud et Dejuinne mettant en lumière la vie et l'œuvre de Girodet.....	87
52) Autorisation à Monsieur le Président de signer la charte "Môm'Art" pour inscrire le musée Girodet dans la liste des « musées joyeux »	88
53) Attribution de subventions dans le cadre de la politique culturelle communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes – Exercice 2018.....	88

54) Pôle Spectacle Vivant : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Hot Club du Gâtinais pour la promotion de la musique de Jazz sur le territoire de l'AME.....	89
55) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Musikair	89
56) Pôle Spectacle Vivant : Actualisation des tarifs de la programmation 2018-2019 et autorisation à Monsieur le Président de solliciter des subventions.....	90
57) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'annexe au règlement intérieur du réseau des médiathèques et de lecture publique.....	90

ENVIRONNEMENT, AGENDA 21, DEVELOPPEMENT DURABLE91

58) Attribution d'une subvention à l'association « les Chats Errants du Montargois » au titre de l'exercice 2018 et renouvellement de la convention.....	91
--	----

SPORT91

59) Attribution de subventions dans le cadre de la politique sportive communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes	91
60) Attribution d'une subvention aux associations organisatrices de « Grandes Manifestations ».....	92
61) Attribution d'une aide financière à la Performance	93
62) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions d'utilisation temporaire du vélodrome de la Forêt avec les clubs	93
63) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention d'occupation temporaire du Vélodrome de la Forêt avec l'association MUSIK' AIR	94
64) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions tripartites EPS pluriannuelle (5 ans) d'utilisation des installations sportives de l'AME par les lycées....	94

AFFAIRES ECONOMIQUES95

65) Attribution d'une subvention à l'AIJAM-Mission locale et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente - Exercice 2018	95
66) Attribution d'une subvention ordinaire à l'Office de Tourisme – Exercice 2018	95
67) Reversement du solde du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme au titre de l'exercice 2017	96
68) Reversement du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme de l'AME au titre de l'exercice 2018	96
69) Financement du CFA Est-Loiret - Exercice 2018.....	96
70) Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Jeune Chambre Economique pour l'organisation du « salon de l'agriculteur ».....	97
71) Commune de Vimory – Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) dans le cadre du projet de développement de la Plateforme Aéronautique de Montargis-Vimory et délégation du droit de préemption à l'EPFLi « Foncier Cœur de France ».....	98

URBANISME99

72) PLUi – Modification sur la commune d'Amilly – Secteur Les Champs Fleuris – Le Chesnoy.....	99
73) Eau Potable – Protection des captages de la Chise sur la commune d'Amilly – Acquisition de la parcelle CI n° 31	99
74) Bilan des acquisitions et cessions sur l'exercice 2017.....	101

LOGEMENT104

75) Versements des aides de l'OPAH	104
76) ADIL du Loiret - Participation de l'AME pour 2018	105

TRAVAUX.....105

- 77) Autorisation à Monsieur le Président ou son représentant de signer l'avenant n°02 au contrat de délégation de service public du crématorium de l'Agglomération Montargoise (annule et remplace la délibération n° 17-236 du 28 septembre 2017) 105
- 78) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier route de La Chapelle Saint Sépulcre sur la commune de Paucourt..... 106
- 79) Autorisation à Monsieur le Président de solliciter des subventions auprès du Département du Loiret au titre des travaux de sécurité routière sur les routes départementales en agglomération (volet 3 ter) 107
- 80) Autorisation à Monsieur le Président de signer une convention de partenariat avec les organismes retenus pour mettre en œuvre le Conseil Individuel dans un Cadre Collectif (CICC) en rapport avec la profession agricole..... 108

TRANSPORTS.....109

- 81) Convention multi partenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale en Région Centre – Val de Loire : approbation de la convention et autorisation à Monsieur le Président de la signer 109

MOTIONS ajoutées110

- 82) Motion - Rapport SPINETTA : Non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien..... 110
- 83) Motion de soutien aux Policiers nationaux du Commissariat de Montargis..... 111



Le quorum étant atteint, Monsieur DOOR, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures 05.

Monsieur DOOR : « Compte tenu des événements survenus il y a quelques jours, avec l'attentat de nature terroriste dans une des communes de l'Aude occasionnant plusieurs victimes dont un colonel de la Gendarmerie et des personnes totalement innocentes, suivi de l'attentat de nature antisémite survenu à Paris quelques heures plus tard, je vous propose une minute de silence. »

Les Conseillers communautaires respectent une minute de silence.

Approbation des PV de la séance du 21 décembre 2017, du 25 janvier 2018 et du 8 février 2018

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux de la séance du Conseil de l'AME du 21 décembre 2017, du 25 janvier 2018 et du 8 février 2018 sont approuvés à l'unanimité.

Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT

Décision n° 18-03 du 02/02/2018 :

J'ai décidé de déclarer infructueuse la procédure adaptée, restée sans réponse, pour les travaux de mise en conformité des puits dans le périmètre de protection rapprochée du champ captant AEP de la Chise à Amilly.

Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 16-199 du 28-09-2016) :

Marché n° 18-006S du 29/01/2018 :

J'ai signé le marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction, suite à sinistre, du bâtiment intercommunal d'intérêts collectifs pour les loisirs et les sports nautiques pour la commune de Cepoy. L'attributaire est INGESPORTS. Le montant de ce marché s'élève à 19 956,30 € HT.

Marché n° 18-007S du 21/02/2018 :

J'ai signé le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la voirie du Centre Bourg de la Commune de Pannes. L'attributaire est la SARL TENDREVERT. Le montant de ce marché s'élève à 37 500 € HT.

Marché n° 18-008S du 06/03/2018 :

J'ai signé le marché relatif à l'entretien des installations d'assainissement non collectif des communes de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing. L'attributaire est la SARL EAL. Le seuil minimum de l'accord-Cadre à bons de commande s'élève à 3 000 € HT et le seuil maximum à 12 000 € HT, reconductible 3 fois.

Marché n° 18-009S du 06/03/2018 :

J'ai signé le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la deuxième extension du parking de la gare à Montargis. L'attributaire est la SAS CERAMO. Le montant de ce marché s'élève à 14 400 € HT.

Reconduction n° 2 du marché 16-01F2 :

J'ai reconduit le marché de service conclu avec Papéterie Services - Acquisition et livraison de fournitures administratives pour les services de l'AME - Lot n°01 : Acquisition et livraison de fournitures et de petits matériels de bureau. Le marché est reconduit pour un montant minimum de 4 000 € HT et d'un maximum de 20 000 € HT pour la période du 20/01/18 au 19/01/19.

Reconduction n° 2 du marché 16-02F2 :

J'ai reconduit le marché de service conclu avec Papéterie Services - Lot n°02 : Acquisition et livraison de papiers reprographiques. Le marché est reconduit pour un montant minimum de 4 000 € HT et d'un maximum de 20 000 € HT pour la période du 20/01/18 au 19/01/19.

Reconduction n° 2 du marché 16-03F2 :

J'ai reconduit le marché de service conclu avec Imprimerie Leloup - Lot n°03 : Acquisition, impression et livraison d'enveloppes, de papiers et de cartes avec entête. Le marché est reconduit pour un montant minimum de 2 000 € HT et d'un maximum de 15 000 € HT pour la période du 20/01/18 au 19/01/19.

Reconduction n° 2 du marché 16-04F2 :

J'ai reconduit le marché de service conclu avec Calestor Periway - Lot n°04 : Acquisition et livraison de consommables informatiques pour les imprimantes/fax et copieurs pour un montant minimum de 2 000 € HT et un maximum de 15 000 € HT du 16/01/18 au 15/01/19.

Reconduction n° 2 du marché 16-05F2 :

J'ai reconduit le marché de service conclu avec TG Informatique - Lot n°05 : Acquisition et livraison de papiers grands formats et consommables pour traceur graphique. Le marché est reconduit pour un montant minimum de 500 € HT et d'un maximum de 3 000 € HT pour la période du 20/01/18 au 19/01/19.

Reconduction n° 3 du marché 14-85S3 :

J'ai reconduit le marché avec Derichebourg pour le nettoyage des locaux de l'AME. Le marché est reconduit pour un montant minimum annuel de 150 000 € HT et d'un maximum annuel de 300 000 € HT.

Reconduction n° 1 du marché 16-59S1 :

J'ai reconduit le marché avec EDENRED France pour la réalisation, la fourniture et la livraison de titres restaurant pour les agents de la communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing au titre des années 2017 à 2020. Le marché est reconduit pour un montant minimum sur 4 ans de 400 000 HT. Accord-cadre sans maximum.

Reconduction n° 2 du marché 16-19S2 :

J'ai reconduit le marché avec la SARL SAUVEGRAIN PAYSAGE pour l'entretien des espaces verts de divers sites de l'Agglomération Montargoise et rives du Loing (AME). Le marché est reconduit pour un montant minimum de 30 000 € HT et d'un maximum de 69 500 € HT.

Avenant n° 1 au marché n° 17-13S du 13/02/2018 :

J'ai signé l'avenant n° 1 conclu avec Art partenaire pour la restauration et la stabilisation des collections immergées du Musée Girodet - Peinture et Arts graphiques - Lot n°02 : Huiles sur toiles du 18^{ème} et 19^{ème} siècles et leurs cadres. Les prestations supplémentaires entraînent une augmentation du marché initial de 250 € HT, soit une augmentation globale de 0,60 % du marché initial.

Avenant n° 1 au marché n° 17-15S du 13/02/2018 :

J'ai signé l'avenant n° 1 conclu avec le groupement Virginie TROTIGNON pour la restauration et la stabilisation des collections immergées du Musée Girodet - Peinture et Arts graphiques - Lot n°04 : Huiles sur toiles du 16^{ème} siècle et leurs cadres. Les prestations supplémentaires entraînent une augmentation du marché initial de 2 549 € HT, soit une augmentation globale de 4,93 % du marché initial.

Avenant n° 1 au marché n° 17-16S du 05/03/2018 :

J'ai signé l'avenant n° 1 conclu avec Claudia MOSLER pour la restauration et la stabilisation des collections immergées du Musée Girodet - Peinture et Arts graphiques - Lot n°05 : Huiles sur toiles de l'école italienne des 17^{ème} et 18^{ème} siècles et leurs cadres. Les prestations supplémentaires entraînent une augmentation du marché initial de 2 640 € HT, soit une augmentation globale de 8,71 % du marché initial.

Avenant n° 1 au marché n° 17-18S du 14/02/2018 :

J'ai signé l'avenant n° 1 conclu avec Bertrand BEDEL DE BUZAREINGUES pour la restauration et la stabilisation des collections immergées du Musée Girodet - Peinture et Arts graphiques - Lot n°07 : Huiles sur toiles de l'école flamande et hollandaise du 17^{ème} siècle et leurs cadres. Les prestations supplémentaires entraînent une augmentation du marché initial de 5 790 € HT, soit une augmentation globale de 11,76 % du marché initial.

Avenant n° 1 au marché n° 17-52S du 14/02/2018 :

J'ai signé l'avenant n° 1 conclu avec Bertrand BEDEL DE BUZAREINGUES pour la restauration et la stabilisation des collections immergées du Musée Girodet - Peinture et Arts graphiques - Lot n°11 : Restauration 9 huiles sur papier marouflées sur toile, bois ou cuivre – Stabilisation 2 huiles sur papier. Les prestations supplémentaires entraînent une augmentation du marché initial de 3 680 € HT, soit une augmentation globale de 6,52 % du marché initial.

Avenant n° 1 au marché n° 17-24S du 14/03/2018 :

J'ai signé l'avenant n° 1 conclu avec Célia LACAILLE pour la restauration et la stabilisation des collections immergées du Musée Girodet - Peinture et Arts graphiques - Lot n°14 : Stabilisation de 21 huiles sur toiles situées à Montargis. Les prestations supplémentaires entraînent une augmentation du marché initial de 1 017,78 € HT, soit une augmentation globale de 3,49 % du marché initial.

Avenant n° 1 au marché 17-033S :

J'ai signé l'avenant n° 1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage conclu avec la SELARL GB2A pour la mise en place d'un contrat relatif au service public d'exploitation et de gestion des campings de l'AME. Le montant de l'avenant s'élève à 950 € HT, soit une augmentation globale de 5,13 % du marché initial.

1) Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing – Exercice 2018

Monsieur DOOR : « Le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 et l'article L2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales font obligation au Président de l'AME de présenter un rapport annuel, préalablement aux débats sur le projet de budget, sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'AME.

Le présent rapport porte notamment sur la structure des effectifs et la promotion de la parité dans le cadre des actions de formations. Un plan d'action pour la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été validé par le Conseil communautaire, en mai 2017. »

RAPPORT 2018 SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Références législatives et réglementaires :

Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la Fonction publique.

Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, notamment, les articles 61 et 77.

Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales, article 1.

Depuis le 1^{er} janvier 2016 les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter à l'Assemblée délibérante un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le présent rapport porte notamment sur la structure des effectifs et la promotion de la parité dans le cadre des actions de formations. Un plan d'action pour la promotion de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été validé par l'organe délibération, en mai 2017.

Vous trouverez ci-dessous, la part des femmes et des hommes par filière et par catégorie socio-professionnelle, des données tenant compte des rémunérations et la promotion de la parité dans le cadre du parcours professionnel.

I/Structure des effectifs :

110 agents, dont 93 titulaires, affectés sur les emplois permanents étaient en activité au sein de l'Agglomération au 31/12/2017.

Ces agents sont répartis sur six filières : administrative, technique, sportive, animation, culturelle et Police municipale. Ces filières regroupent des cadres d'emplois, au sein desquels ces derniers sont affectés et hiérarchisés en trois catégories socio-professionnelles (A, B, C), en fonction des compétences et du niveau de responsabilité assignés.

a/Part des femmes et des hommes par filière

Filières	Femmes	Hommes	Total
Administrative	48	13	61
Animation	2	0	2
Culturelle	17	1	18
Police municipale	2	4	6
Sportive	1	0	1
Technique	2	14	15
TOTAL	72	32	104

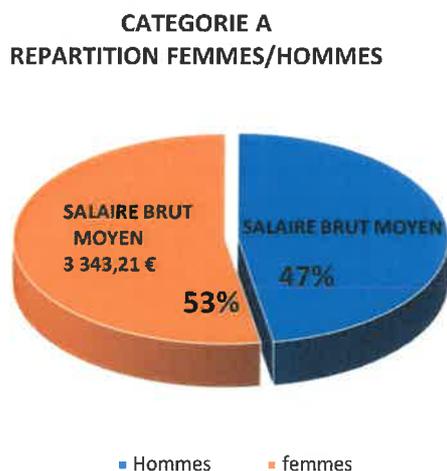
b/Emplois non permanents

En outre, 13 agents occupaient les emplois non permanents, c'est-à-dire emplois régis par une législation spécifique et n'entrant dans aucun cadre d'emplois prévus par les statuts particuliers (CAE, Contrat Avenir, Adulte relais), régis par le droit privé. L'apprentissage et le service civique répondent aux engagements pris par l'AME dans le cadre de sa politique de formation professionnelle des jeunes :

STATUT	Femmes	Hommes	Total
Adultes relais	3	4	7
CAE	1	0	1
Emplois Avenir	0	3	3
Apprenti	1	0	1
Service civique	0	0	0
Directeur Cabinet	0	1	1
TOTAL	5	8	13

c/Part de la mixité dans les catégories socio-professionnelles et les écarts entre les rémunérations

La catégorie « A »

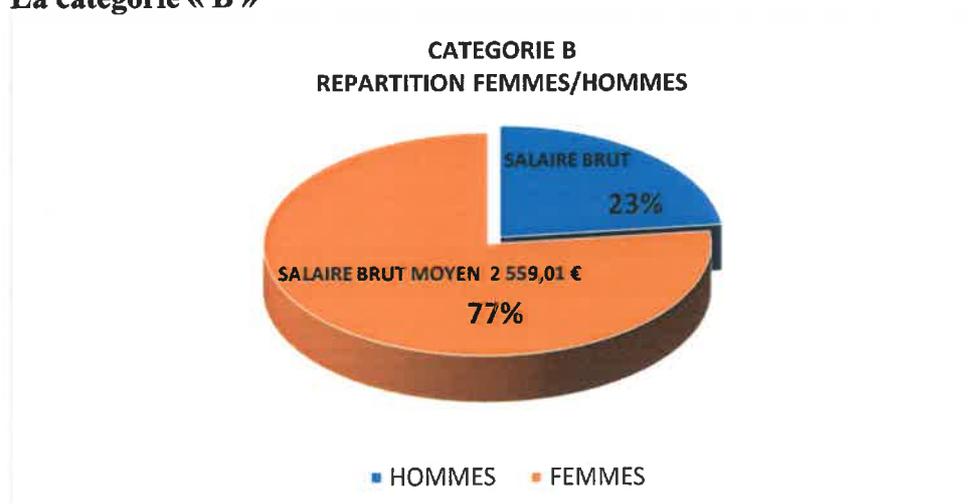


Les emplois de catégorie A sont en majorité occupés par les femmes (53%) de l'effectif total, par rapport à celui des hommes, soit 47 %. Cette infériorité numérique n'a aucune influence sur

l'évolution des salaires des hommes. En effet, la masse salariale brute mensuelle attribuée à ces derniers est de **52.628.32 €**, pour un salaire moyen mensuel brut de **4.048,33 €**. La masse salariale brute mensuelle perçue par les femmes est de **48.476.61 €**. Leur salaire moyen mensuel brut est de **3.343.21 €**.

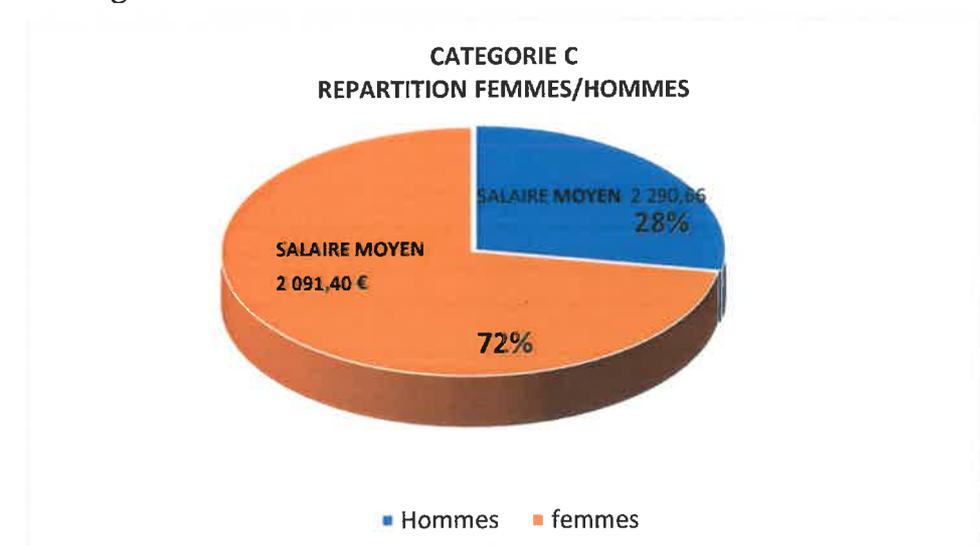
L'écart de salaires entre l'emploi des femmes et celui des hommes est peu important, en masse, les rémunérations perçues par les hommes progressent davantage parce qu'elles obéissent généralement aux règles d'ordre statutaire. En effet, la plupart d'agents masculins occupent des emplois de la filière technique dotée d'échelles indiciaires plus favorables par rapport aux autres filières créées dans la Fonction publique territoriale. En outre la filière technique est dotée également d'un régime indemnitaire, dont les montants servant de base de calcul sont adossés sur des taux spécifiques. Enfin, ce montant prend en compte le salaire d'un emploi fonctionnel.

La catégorie « B »



La catégorie « B » est occupée par des cadres intermédiaires, en majorité des femmes 77% de l'effectif total. La masse salariale brute mensuelle correspondant à la catégorie B est de **50.796.41€**. Leur salaire moyen brut mensuel est de **2.559.01 €**. Les hommes moins nombreux que les femmes représentent 23 % avec un salaire brut annuel de **18.457.81 €**. Leur salaire moyen brut mensuel est de **3.076 €**. A ce niveau les services sont bien identifiés, par rapport à ceux encadrés par les agents de catégorie A, les cadres intermédiaires sont en réalité des cadres-support, c'est-à-dire que la majorité de ces responsables encadre au moins 3 agents et portent sous leur responsabilité respective des Etablissements, en tant qu'unité de travail regroupant à l'intérieur plusieurs services ou compétences.

La catégorie « C » :



La catégorie C avec un effectif conséquent compte 72 % de femmes. La masse salariale brute mensuelle est de 76.252,62, le salaire moyen brut mensuel est de 2.091.40 €. Les hommes représentent 28% et totalisent 32.069.18 €. Le salaire moyen brut mensuel est de 2.290.66 €. 93% d'agents masculins occupent des emplois de la filière technique. Et bien qu'ils soient moins nombreux, leurs salaires sont plus importants.

II/ Mouvements des personnels au cours de l'année 2017 au sein de l'AME :

1/Arrivées :

L'AME a accueilli au cours de l'année 2017, douze agents, dont 4 titulaires et huit non titulaires essentiellement en contrat d'insertion.

2/ Départs :

De la même manière 15 agents ont quitté l'EPCI, à savoir : 7 titulaires, 1 contractuel de droit public, pour des motifs divers (retraite, mutation) et 7 contractuels de droit privé en fin de contrat.

III/Promotion de la parité dans le cadre du parcours professionnel :

1/Nomination stagiaires :

Par voie de concours par nomination directe sans concours en catégorie C.

SEXE	CATEGORIE	NOMBRE D'AGENTS
FEMMES	A	1
	B	1
HOMMES	A	1
	C	1
TOTAL		4

2/Titularisation : à l'issue d'une période de stage de 12 mois d'un agent de catégorie C : homme

3/Nominations :

4 agents , au titre de l'avancement de grade après réussite à l'examen professionnel

SEXE	CATEGORIE	NOMBRE D'AGENTS
FEMMES		
FEMMES	B	3
	B	
	B	
HOMME		1
TOTAL		4

Avancement de grade par reclassement indiciaire de la catégorie C, dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR : 16 agents :

15 Femmes,
1 Homme.

Les effectifs de l'AME restent stables. En principe, les remplacements des agents partis se font poste par poste. Une création d'emploi fonctionnel au service technique. La réouverture du

Musée Girodet entraîne nécessairement la création de 3 emplois (un emploi de Médiateur culturel, un adjoint technique et un adjoint administratif pour renforcer l'effectif d'accueil).

Les effectifs de la Police municipale sont insuffisants, pour couvrir la totalité du périmètre d'intervention. Trois recrutements sont prévus depuis un certain temps sans aboutir, en raison d'une pénurie de candidats.

Pour le FISAC, un manager Centre-ville sera recruté, ce sera un contractuel. Ce poste bénéficiera de subventions.

Deux services civiques sont en cours de recrutement pour une durée de 12 mois à la Maison de la Forêt et l'ANRU.

Augmentation du budget de fonctionnement pour l'année 2018 : + 1,08%, avec prise en charge par l'employeur des indemnités compensatrices de la CSG attribuées aux personnels.

4/Articulation entre vie professionnelle et vie personnelle :

5	femmes exercent leurs fonctions à temps partiel
1	homme a pu exercer son droit à congé de paternité

IV/Promotion de la parité dans le cadre des actions de formation :

89 agents ont formulé 182 actions de formation.

En nombre de jours de formation **56 agents**, occupant les emplois permanents et emplois non permanents ont effectué **400 jours** au cours de l'année 2017, répartis par catégorie hiérarchique. 34 actions ont été annulées ou refusées.

Catégorie A

<u>Sexe</u>	<u>Effectif</u>	<u>Agents partis en formation</u>	<u>Nombre en jours</u>
Femmes	16	10	32
Hommes	13	6	7
TOTAL	29	16	39

Catégorie B

<u>Sexe</u>	<u>Effectif</u>	<u>Agents partis en formation</u>	<u>Nombre en jours</u>
Femmes	19	10	43
Hommes	5	4	7
TOTAL	20	14	50

Catégorie C

<u>Sexe</u>	<u>Effectif</u>	<u>Agents partis en formation</u>	<u>Nombre en jours</u>
Femmes	37	10	29
Hommes	14	6	7
TOTAL	51	16	36

*Autres participations aux actions de formation dispositif d'insertion

Médiation / Prévention : **10 agents**, dont **3 femmes** ont réalisé **275 jours** de formation dans le cadre d'un suivi du plan de formation y compris de stage en immersion.

Monsieur NOTTIN estime que les écarts entre les salaires des femmes et des hommes à l'AME sont considérables et plutôt inquiétants :

- 700 € d'écarts bruts mensuels dans la catégorie A,
- 517 € dans la catégorie B et
- 200 € par mois dans la catégorie C.

L'argument de la plus forte présence des hommes dans la filière technique ne peut suffire à justifier de tels écarts car les 7 emplois de la filière techniques en catégorie A sont tous occupés par des hommes. Tout cela démontre une chose : que les grilles indiciaires actuelles sous-valorisent les emplois à prédominance féminine. Ainsi, la plus forte proportion d'hommes à l'AME se situe dans la catégorie A ; les ingénieurs sont tous des hommes. Il s'agit de la grille la plus favorable. C'est l'exemple type de ces trop nombreux emplois ou filières aux inégalités hommes-femmes inacceptables. A la lecture des chiffres du rapport, il est facile de constater que les emplois et filières à prédominance féminine sont sous-valorisés, y compris à qualifications et diplômes égaux. Il suggère de proposer une grille indiciaire unique et transversale par catégorie pour les 3 versants de la fonction publique et homogénéiser le plus possible les grilles entre filières.

Les emplois à prédominance féminine ont aussi des exigences organisationnelles. Par exemple, en matière de maternité, les congés pathologiques, les congés maladie afférents à la grossesse et les congés d'adoption ne doivent pas avoir d'impact sur le déroulement de carrière, ni affecter la rémunération des agents. En effet, les nouvelles procédures de notation des agents permettent d'apprécier la manière de servir, en ce qui concerne l'évaluation, la réduction d'ancienneté et les attributions de primes. Cela ne doit pas aboutir à pénaliser les agentes concernées durant les périodes d'absence ou du fait de l'absence liée aux congés. En la matière, les élus communistes proposent d'appliquer l'aménagement du temps de travail à partir du 3^{ème} mois de grossesse, comme le prévoit la loi, l'allongement du congé de maternité ainsi que la reconstitution de carrière pour les agentes ayant subi une pénalisation due à une grossesse.

Enfin, pour rebondir sur les problèmes d'actualité, l'AME devrait proposer des formations spécifiques sur la prévention des violences sexistes et sexuelles au travail, avec une obligation de formation pour les représentantes du personnel, les encadrantes et les représentantes du CHSCT. Tout cela devrait être développé. Une formation devrait être rendue obligatoire dans les instituts et écoles de formation, dans le but de développer la lutte contre les stéréotypes et enfin une obligation pour tous les agents d'avoir une formation inscrite dans le plan de formation sur la protection des victimes au travail avec une protection contre les licenciements, un droit à la mutation et au changement de poste.

Arrivée de Monsieur DIGEON à 18 heures 20.

Pour terminer sur la formation professionnelle, il voudrait rappeler les effets de la loi Hortefeux du 19 février 2007, malheureusement inscrite dans une politique d'affaiblissement du service public. Cette loi avait conduit à privilégier la mise en place de formations à l'emploi au poste de travail, au détriment de la formation liée à la mission et valeurs de service public. Cela a eu pour effet la réduction de la formation professionnelle à l'initiative de l'agent. C'est la déconnexion entre la formation professionnelle, le service public, le statut de la Fonction publique territoriale. Cette loi de 2007 a pratiquement réduit à néant la formation professionnelle continue au bénéfice des agents. Ainsi, au niveau national, le nombre moyen de journées de formation par agent, toutes catégories, est passé de 3,01 en 2007 à 2,55 en 2013. Seulement 11,6 % des formations sont consacrées à des préparations de concours et 2,1 % à la formation professionnelle. Tout le reste relève de la formation obligatoire ou à l'initiative de

l'employeur. Ces chiffres se retrouvent -et s'amplifient- à l'AME où le nombre moyen de journées de formation par agent est en-dessous de la moyenne nationale : 1,34 jours de formation par an pour la catégorie A, 2,5 jours par an pour la catégorie B et 1,41 jours par an pour la catégorie C. 34 actions ont été annulées ou refusées, c'eut été fort utile de savoir pourquoi et selon quels critères.

Monsieur DOOR souligne la performance du service Ressources humaines. L'AME respecte la loi, notamment statutaire.

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de l'AME pour l'année 2018.

FINANCES

2) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017 - Budget Général

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2017 du Budget général. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2017. »

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	30 267 811,41	49 195 250,75	79 463 062,16
Titres de recette émis (b)	16 862 667,96	47 801 046,92	64 663 714,88
Réductions de titres (c)	43 573,26	1 354 423,79	1 397 997,05
Recettes nettes (d = b - c)	16 819 094,70	46 446 623,13	63 265 717,83
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	30 267 811,41	49 195 250,75	79 463 062,16
Mandats émis (f)	21 832 829,24	40 551 063,38	62 384 892,62
Annulations de mandats (g)	936,00	885 502,69	886 438,69
Depenses nettes (h = f - g)	21 832 893,24	39 665 560,69	61 498 454,13
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		6 781 062,24	1 767 263,70
(h - d) Déficit	5 013 798,54		

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
Exercice 2017					
I - Budget principal					
Investissement	-664 906,17	0,00	-5 013 798,54		
Fonctionnement	6 266 523,44	2 002 597,38	6 781 062,24	783 569,69	-4 895 135,02
TOTAL I	5 601 617,27	2 002 597,38	1 767 263,70	1 479 090,38	6 045 373,97
II - Budgets des services à caractère administratif					
EA SAINT GORAIN-CA MONTARGOISE					
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total					
LOT ILOT 22-CA MONTARGOISE					
Investissement	-481 462,47	0,00	257 241,49	0,00	-224 220,98
Fonctionnement	-0,00	0,00	0,32	0,00	-0,48
Sous-Total	-481 463,27	0,00	257 241,81	0,00	-224 221,46
LOT ILOT 19-CA MONTARGOISE					
Investissement	-448 600,29	0,00	-7 724,54	0,00	-456 324,83

Dissolution du syndicat Arboria au 01/01/17 selon arrêté préfectoral du 20/12/16

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
Fonctionnement	0,71	0,00	0,37	0,00	1,08
Sous-Total	-448 599,58	0,00	-7 724,17	0,00	-456 323,75
EA GDE PRAIRIE-CA MONTARGOISE					
Investissement	-256 622,19	0,00	51 112,62	0,00	-205 509,57
Fonctionnement	0,58	0,00	-0,47	0,00	0,11
Sous-Total	-256 621,61	0,00	51 112,15	0,00	-205 509,46
EA XI ANILLY-CA MONTARGOISE					
Investissement	-2 109 482,10	0,00	-55 390,80	0,00	-2 164 872,90
Fonctionnement	1 951,18	0,00	0,52	0,00	1 951,70
Sous-Total	-2 107 530,92	0,00	-55 390,28	0,00	-2 162 921,20
EA ARBORIA-CA MONTARGOISE					
Investissement	0,00	0,00	0,48	0,00	0,48
Fonctionnement	0,00	0,00	0,48	0,00	0,48
Sous-Total	0,00	0,00	0,96	0,00	0,96
TOTAL II	-3 294 215,38	0,00	245 239,99	0,00	-3 048 975,39

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU POTABLE-CA MONTARGOISE					
Investissement	195 414,30	0,00	1 101 475,59	0,00	1 296 889,89
Fonctionnement	303 011,45	7 647,52	443 748,34	0,00	739 112,27
Sous-Total	498 425,75	7 647,52	1 545 223,93	0,00	2 036 002,16
ASST-CA MONTARGOISE					
Investissement	324 094,80	0,00	200 205,62	0,00	524 300,42
Fonctionnement	2 748 958,09	1 234 301,30	-200 996,42	0,00	1 313 660,37
Sous-Total	3 073 052,89	1 234 301,30	-798,80	0,00	1 837 960,79
TOTAL III	3 571 478,64	1 241 948,82	1 544 433,13	0,00	3 873 962,95
TOTAL I + II + III	5 878 860,53	3 244 546,20	3 556 926,82	1 479 090,38	7 670 361,53

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

3) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017 - Budget annexe Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2017 du Budget annexe de l'Assainissement. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2017. »

Exercice 2017

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 923 915,10	3 337 156,79	10 261 071,89
Titres de recette émis (b)	4 322 693,92	2 562 535,99	6 885 229,91
Réductions de titres (c)	2 539,17	585 958,19	588 497,36
Recettes nettes (d = b - c)	4 320 154,75	1 976 577,80	6 296 732,55
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 923 915,10	3 337 156,79	10 261 071,89
Mandats émis (f)	4 120 109,32	2 199 912,34	6 320 021,66
Annulations de mandats (g)	160,19	22 338,12	22 498,31
Depenses nettes (h = f - g)	4 119 949,13	2 177 574,22	6 297 523,35
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	200 205,62		
(h - d) Déficit		200 996,42	798,80

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST-CA MONTARGOISE					
Investissement	324 094,80	0,00	200 205,62	0,00	524 300,42
Fonctionnement	2 748 958,09	1 234 301,30	-200 996,42	0,00	1 313 660,37
Sous-Total	3 073 052,89	1 234 301,30	-798,80	0,00	1 837 960,79
TOTAL III	3 073 052,89	1 234 301,30	-798,80	0,00	1 837 960,79
TOTAL I + II + III	3 073 052,89	1 234 301,30	-798,80	0,00	1 837 960,79

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

4) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017 - Budget annexe Eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2017 du Budget annexe de l'eau potable. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2017. »

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 111 757,34	1 005 363,93	3 118 121,27
Titres de recette émis (b)	1 634 452,20	842 036,17	2 476 488,37
Réductions de titres (c)	40 368,14	176 265,57	216 633,71
Recettes nettes (d = b - c)	1 594 084,06	665 770,60	2 259 854,66
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 111 757,34	1 005 363,93	3 118 121,27
Mandats émis (f)	492 608,47	222 027,00	714 635,47
Annulations de mandats (g)	0,00	4,54	4,54
Depenses nettes (h = f - g)	492 608,47	222 022,46	714 630,93
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 101 475,59	443 748,34	1 545 223,93
(h - d) Déficit			

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU POTABLE-CA MONTARGOISE					
Investissement	195 414,30	0,00	1 101 475,59	0,00	1 296 889,89
Fonctionnement	303 011,45	7 647,52	443 749,34	0,00	739 112,27
Sous-Total	498 425,75	7 647,52	1 545 224,93	0,00	2 036 002,16
TOTAL III	498 425,75	7 647,52	1 545 224,93	0,00	2 036 002,16
TOTAL I + II + III	498 425,75	7 647,52	1 545 224,93	0,00	2 036 002,16

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

5) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017 - ZI AMILLY

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2017 du Budget de la zone industrielle d'Amilly. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2017. »

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 679 482,10	1 141 956,18	3 821 438,28
Titres de recette émis (b)	0,00	55 391,32	55 391,32
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = a - b - c)	0,00	55 391,32	55 391,32
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 679 482,10	1 141 956,18	3 821 438,28
Mandats émis (f)	55 390,80	55 390,80	110 781,60
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = e - f - g)	55 390,80	55 390,80	110 781,60
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		0,52	
(h - d) Déficit	55 390,80		55 390,28

Exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZI AMILLY-CA MONTARGOISE					
Investissement	-2 109 482,10	0,00	-55 390,60	0,00	-2 164 872,90
Fonctionnement	1 951,18	0,00	0,52	0,00	1 951,70
Sous-Total	-2 107 530,92	0,00	-55 389,08	0,00	-2 162 921,20
TOTAL II	-2 107 530,92	0,00	-55 389,08	0,00	-2 162 921,20
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-2 107 530,92	0,00	-55 389,08	0,00	-2 162 921,20

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

6) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017- Budget annexe Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2017 du Budget annexe Grande Prairie. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2017. »

Exercice 2017

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
EA GDE PRAIRIE-CA MONTARGOISE					
Investissement	-256 622,15	0,00	51 112,62	0,00	-205 509,57
Fonctionnement	0,58	0,00	-0,47	0,00	0,13
Sous-Total	-256 621,57	0,00	51 112,15	0,00	-205 509,44
TOTAL II	-256 621,57	0,00	51 112,15	0,00	-205 509,44
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-256 621,57	0,00	51 112,15	0,00	-205 509,44

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	466 622,19	676 627,19	1 143 249,38
Titres de recette fis (b)	53 325,00	55 537,38	108 862,38
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	53 325,00	55 537,38	108 862,38
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	466 622,19	676 627,19	1 143 249,38
Mandats fis (f)	2 212,38	55 537,85	57 750,23
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	2 212,38	55 537,85	57 750,23
RESULTAT DE L'EXERCICE (d - h) Excédent	51 112,62		51 112,15
(h - d) Déficit		0,47	

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

7) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017- Budget annexe Ilot 19

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2017 du Budget annexe ILOT 19. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2017. »

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
Exercice 2017					
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT ILOT 19-CA MONTARDOISE					
Investissement		0,00	-7 724,54	0,00	-456 324,83
Fonctionnement	-448 600,39	0,00	0,37	0,00	1,08
Sous-Total	-448 599,98	0,00	-7 724,17	0,00	-456 323,75
TOTAL II	-448 599,98	0,00	-7 724,17	0,00	-456 323,75
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-448 599,98	0,00	-7 724,17	0,00	-456 323,75

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 027 200,58	708 605,29	1 735 805,87
Titres de recette fis (b)	448 600,29	456 325,20	904 925,49
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	448 600,29	456 325,20	904 925,49
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 027 200,58	708 605,29	1 735 805,87
Mandats fis (f)	456 324,83	456 324,83	912 649,66
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	456 324,83	456 324,83	912 649,66
RESULTAT DE L'EXERCICE (d - h) Excédent		0,37	
(h - d) Déficit		7 724,54	

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

8) Approbation du Compte de gestion du receveur – Exercice 2017– Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2017 du Budget annexe de l'Ilot 22. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2017. »

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT ILOT 22-CA MONTARDOISE					
Investissement	-481 462,47	0,00	257 241,49	0,00	-224 220,98
Fonctionnement	-0,80	0,00	0,32	0,00	-0,48
Sous-Total	-481 463,27	0,00	257 241,81	0,00	-224 221,46
TOTAL II	-481 463,27	0,00	257 241,81	0,00	-224 221,46
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-481 463,27	0,00	257 241,81	0,00	-224 221,46

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 302 462,47	1 642 005,80	2 944 468,27
Titres de recette émis (b)	276 841,23	296 441,47	573 282,70
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	276 841,23	296 441,47	573 282,70
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 302 462,47	1 642 005,80	2 944 468,27
Mandats émis (f)	19 599,74	296 441,15	316 040,89
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	19 599,74	296 441,15	316 040,89
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	257 241,49	0,32	257 241,81
(h - d) Déficit			

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

9) Approbation du Compte de Gestion du receveur - Exercice 2017 - Budget annexe ARBORIA

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2017 du Budget annexe Arboria. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2017. »

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2016	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budget des services à caractère administratif KE ARBORIA-CA MONTARBOISE					
Investissement					
Fonctionnement	0,00	0,00	0,48	0,00	0,48
Sous-Total	0,00	0,00	0,48	0,00	0,48
TOTAL II	0,00	0,00	0,48	0,00	0,48
III - Budget des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	0,00	0,00	0,48	0,00	0,48

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 172 089,00	6 371 490,00	13 543 579,00
Titres de recette émis (b)	7 100 170,10	6 416 295,42	13 516 465,52
Réductions de titres (c)	0,00	147 989,50	147 989,50
Recettes nettes (d = b - c)	7 100 170,10	6 268 305,92	13 368 476,02
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	7 172 089,00	6 371 490,00	13 543 579,00
Mandats émis (f)	7 100 170,10	6 268 305,44	13 368 475,54
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Depenses nettes (h = f - g)	7 100 170,10	6 268 305,44	13 368 475,54
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	0,00	0,48	0,48
(h - d) Déficit	0,00		

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

10) Approbation du Compte administratif – Exercice 2017 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON a déjà retracé les grandes lignes du budget, au dernier Conseil communautaire, lors de la présentation du Rapport d'orientations budgétaires. Tous ces chiffres ont déjà été présentés et adoptés par ce Conseil. Le compte administratif 2017, pour la 2^{ème} année consécutive, est adopté avant le Budget général. Il convient de remercier les services qui ont pu préparer le compte administratif dans les temps. Intellectuellement, adopter le compte administratif de l'année précédente avant l'année en cours, est une solution satisfaisante. Cette possibilité est offerte grâce au travail remarquable accompli par le service des finances de l'AME et par les fonctionnaires de l'Etat.

Ce compte administratif du Budget général est marqué par les conséquences continues des efforts de redressement des comptes publics au niveau national, soit 11,7 milliards d'euros de dotations en moins, sur la période 2014-2017. L'AME continuera donc à subir la baisse des dotations de l'Etat. En même temps, les bases de fiscalité ont été revalorisées de façon beaucoup moins dynamique que les années précédentes : 0,4 %. Enfin, des contraintes nouvelles ont été imposées en 2017, comme la hausse du point d'indice qui impactait les salaires des agents de l'AME.

En revanche, la diminution des dépenses réelles se poursuit en 2017 : -3,4 %. Il convient de prendre aussi en compte le fait que l'AME a réalisé en 2016 et en 2017 des économies de fonctionnement importantes qui lui permettent de baisser de 3,4 %, chaque année, ses dépenses de fonctionnement. Les recettes de fonctionnement ont progressé en 2017 : +5,23 % grâce à la perception de rôles supplémentaires. Ce sont des ajustements de fiscalité, opérés par les services de l'Etat. 2017 a été une année bénéfique en termes de fiscalité économique : + 57 % pour la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) et +34 % pour la TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales). Au total, en 2017, le taux de l'épargne brute atteint 24,8 %. Le seuil à partir duquel il est considéré qu'une collectivité a un taux d'épargne insuffisant est de l'ordre de 10 %. L'épargne brute moyenne des collectivités de même strate est à 14,5 % (celle de l'AME s'élève à 24,8 %). L'AME termine l'exercice 2017 avec un excédent de 10 millions d'euros.

La dette finance des investissements d'infrastructures de long terme qui représentent 4 fois l'excédent 2017. La dette de l'AME est très raisonnable par rapport à son excédent 2017. Sur la période 2014-2017, l'AME a emprunté à hauteur de 5,6 millions d'euros chaque année, soit sur les 4 années 22,6 millions d'euros. Malgré cela, l'encours de dette diminue à moins de 50 millions d'euros en 2017. Le ratio de désendettement est de plus en plus performant car il atteint 4,8 années. C'est le nombre d'années d'épargne nécessaire pour rembourser intégralement la dette. En 4 ans, sur la période 2014-2017, l'AME a financé 38,4 millions d'euros de dépenses d'équipement et sur ces 38,4 millions d'euros, 22 millions d'euros ont été financés par la dette.

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 06 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2018**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2017.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte Administratif 2017 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	21 832 893.24 €
- Recettes de l'exercice :	16 819 094.70 €
- Affectation du résultat 2016 :	118 663.52 €

D'où un déficit d'investissement : 4 895 135.02 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	39 665 560.89 €
- Recettes de l'exercice :	46 446 623.13 €
- Résultat 2016 reporté en recettes : 002	4 959 446.75 €

D'où un excédent de fonctionnement : 11 740 508.99 €

Résultats de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	4 895 135.02 €
- Excédent de fonctionnement :	11 740 508.99 €

Auquel il faut rajouter les reports d'investissement : (RCCE)

- en Dépenses :	3 928 229.01 €
- en Recettes :	4 355 805.40 €

Soit un excédent reporté en section de fonctionnement de :

7 272 950.36 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses 2017 39 665 560,89
Recettes 2017 51 406 069,88 dont 4 959 446,75 d'excédent reporté

Dépenses 2016 35 180 410,89
Recettes 2016 41 446 934,33 dont 1 268 897,16 d'excédent reporté

DEPENSES

RECETTES

Fonction 92 020 : Service administratif

2017	3 943 016,67	429 597,45
2016	4 152 162,46	2 458 947,71
dont		

Bâtiment 242 635,64 dont 35 188,31 chaussée

Charges générales : 737 179,98
Informatique 145 951,38
Aide urgence aux sinistrés 12 000,00
Personnel 2 805 249,67

Dont

Indemnités élus : 282 782,42

Formation : 37 937,00

Assurance statutaire : 88 225,83

dont 1 974 423,86 de prime assurance
Mise à disposition agents budgets
annexes : 197 127,74
revenus immeuble : 40 077,11
participation chèque déjeuner : 72 578,08
remb salaire : 35 927,04
rembt sinistre: 25 953,87

Fonction 92 023 : Communication

2017	44 535,52	
2016	38 075,00	30,00

Fonction 92 024 : Fêtes et Cérémonies

2017	9 834,61	
2016	8 888,25	0,00

Fonction 92 025 : COS de l'AME

2017	49 397,39	
2016	44 104,00	0,00

Fonction 92 026 : Cimetière intercommunal

2017	316 119,47	268 632,85
2016	182 961,76	151 756,82

dont

Prorata location colombaris (prorata des
locations des cases par le précédent
délégataire DSP)

Bâtiment : 46 870,60

Personnel : 88 626,62

dont

Reversement droit concession : 9 761,85
Mise à disposition agents au délégataire
66 531,00

Redevance occupation (délégataire) 10
000

Quote-part à restituer location des
colombariums 176 464,25

Redevance pour frais de contrôle du
délégataire 5000,00

Fonction 92 112 : Police Intercommunale

2017	316 792,98	145 876,00
2016	247 868,94	143 656,00

dont
 Personnel : 296 898,29
 Charges générales : 19 894,69

participation des communes

Fonction 92 113 : Service Incendie

2017 3 185 686,00
 2016 3 202 378,00

Fonction 9224 : Formation continue

2017 134 421,15
 2016 135 000,00

0,00

CFA

Fonction 92321 : MEDIATHEQUE

2017 1 474 295,84
 2016 1 325 417,37

34 943,84
 45 375,33

AGORAME : 70 333,47
 Médiathèque
 Charges générales 441 590,25
 Personnel 955 434,68

Agorame 12 997,54
 Médiathèque : 21 946,30

Fonction 92 322 : Musée

2017 541 767,66
 2016 475 739,46

13 671,31
 345 442,51

Bâtiment 62 774,57
 Charges générales 154 574,21
 Personnel 324 418,28

(dont 343 298,00 subvention inondation
 Etat accord cadre)

Fonction 92 33 : Actions culturelles - Programmation

2017 919 182,53
 2016 837 011,65

246 002,79
 230 502,43

Programmation : 368 008,06
 DAC subvention association : 59 554,50
 Tivoli 9 621,00
 Régie : 22600,73
 Personnel programmation 187 628,20
 Personnel regie 110 977,08
 DAC : 90331,95
 Intermittent 70 410,51

Recette programmation :132 517,79
 Sub ETAT : 29500,00
 Sub DRAC : 5000,00
 Sub Region : 54 000,00
 Sub Departement : 5 035,00
 Sub ONDA :6 350,00
 Location tivoli : 12 615,00

Fonction 92 411 : SPORTS

2017 275 377,72
 2016 349 901,98

52 299,07
 78 901,43

Complexe 89 767,32
 Personnel complexe 161 107,70
 Velodrome 21 464,36

Régie complexe

Fonction 92 414 : Autres équipements de loisirs

2017 67 855,78
 2016 58 190,00

13 619,73
 40 491,73

Lac Cepoy 27 496,14
 Aérodrome 40 359,64

AOT 13 619,73

Fonction 92415 : Manifestations sportives

2017 175 450,26
 2016 129 251,76

0,00
 0,00

Grandes manifestations 56 450,00

Aides à la performance 16 700,00
Aides au mouvement sportif 58 000,00
UNSS 5 000,00
Patinoire : 30 000,00

Fonction 92510: Maison de santé-Médecine Scolaire

2017	51 695,87	67 986,73
2016	70 484,45	57 155,40

Maison de santé : 15 993,88
CMS : 33 605,22
SSIAD/CCAS : 2 096,67

Fonction 92 521 : Service à caractère social

2017	127 000,00	0,00
2016	125 000,00	0,00

Fonction 92 524 : Aires d'Accueil des gens du voyage

2017	164 428,67	86 943,35
2016	157 201,11	154 278,60

Fonction 92 61 Service en faveur des personnes âgées

2017	45 000,00	0,00
2016	45 000,00	0,00

Fonction 92 72 :Aide au secteur locatif

2017	55 180,00	0,00
2016	56 020,00	0,00

Fonction 92 810 : transport

2017	3 354 572,49	3 260 523,95
2016	3 353 462,09	3 207 489,46

Contribution Amelys : 3 286 326,59
Etude renouvellement DSP : 31 000,00
Taxe foncière : 11 796,00
Loyer boutique bus : 16 374,48
Remboursement versement transport : 1 666,00

dont 2 552 426,95 de versement transport

Fonction 92 811 : Assainissement

2017	264 435,22	0,00
2016	244 232,27	0,00

Dont SIG 16 142,00

Fonction 92 812 : Collecte et traitement ordures ménagères

2017	1 038 267,50	43 267,50
2016	1 861 668,66	34 644,66

Dont participations SMIRTOM 879
600,00 au titre de la TEOM et 110
795,00 au titre des inondations

Remboursement taxe foncière

Fonction 92822 : Voirie

2017	6 574,80	
2016	5 458,96	0,00

Entretien véloroute

Fonction 92 824 : aménagement urbain / Contrat de Ville/Maison de la forêt

2017	1 420 991,40	2 662 959,13
2016	1 479 364,49	1 323 697,09

ANRU 85 846,16
 EMA 14 025,97
 Usine de BUGES :24 792,99
 DSU 217 385,29
 Maison de la foret 88 523,22
 Prévention 65 037,07
 Personnel :
 ANRU 36 278,18
 DSU 113 716,28
 MAISON DE LA FORET 72 861,79
 PREVENTION 392 137,59
 ADS : 235 928,77

ANRU 21 453,12
 Foncier 2 300 080,00
 (cession AME ARBORIA)
 DSU 2 000,00
 Maison foret 31 483,20
 Prevention 213 714,72
 ADS 87 150,00

Fonction 92 830 : entretien terrains / réseaux Environnement

2017	120 935,93	0,00
2016	79 584,97	

Dont développement durable 46 546,37

**Fonction 92831 aménagement des
eaux**

2017	145 891,12	0,00
2016	144 293,48	0,00

Participations SIVLO+Canal d'Orléans

Fonction 92 90 : S / Economique

2017	454 186,62	24 666,30
2016	603 054,22	27 485,46

Développement Durable : 18 072,84

Pépinière 52 637,46

Pépinière :24 666,30

Dev économique : 67 803,13

Subvention équilibre Arboria : 84 967,30

Soulte Villevoques : 50 000

Personnel :

Service économique 168 168,00

Pépinière : 12 538,17

Fonction 9295 : campings

2017	403 241,50	104 828,51
2016	418 466,72	91 341,20

Camping FORET : 103 777,98

Camping foret : 38 168,48

Camping RIVES : 23 974,04

Camping rives :20 123,45

OTSI 191 482,42

OTSI : 46 536,58

Etude gestion Camping : 22 230,00

(taxe de séjour)

Personnel 61 777,06

Camping FORET: 42 552,09

Camping RIVES: 19 224,97

Fonction 931 : charges financières

2017	1 161 677,84	0,00
2016	1 713 040,47	0,00

Interet 1 219 947,12

ICNE- 64 095,66

Fonction 932 : Dotation et participation

2017	0,00	9 834 910,00
2016	0,00	10 263 619,00

Fonction 933 : Impôts et Taxes non affectées

	2017	11 265 624,12		24 620 865,02
	2016	11 094 916,06		21 190 242,28
dont Attribution compensation		9 024 752,19	TH/TF	10 865 091,00
DSC		1 465 000,00	CVAE	5 930 350,00
FPIC		771 599,00	TAXE COM	1 402 791,00
			IFER	364 283,00
			FNGIR	4 043 569,00
			FPIC	458 978,00
			Roles suppl	1 225 830,00
			AC	329 973,00

Fonction 934 : Transferts entre sections

	2017	8 132 154,23		4 535 029,60
	2016	2 542 212,30		332 979,80
dont :			dont	
dotation amortissement		1 349 175,03	Amortissement des subventions :	51520,00
Cessions Terrains AME/ Arboria :		6 638 793,00	cessions Arboria :	4 437 906,47

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses 2017	21 832 893,24		
Recettes 2017	16 937 758,22	dont	118 663,52 d'excédent et 2 002 597,38 d'affectation de résultats
*Rappel excédent 2017 (Déficit 2016 Budget Général 664 906,17 € + Excédent ARBORIA 783 569,69 €)			
Dépenses 2016	19 421 159,04	dont	4 748 512,53 de déficit
Recettes 2016	18 756 252,87	dont	4 612 765,55 d'affectation de résultat
	DEPENSES		RECETTES

Fonction 90 020 : Service administratif

	2017	325 965,38		1 180,00
	2016	201 034,61		
Bâtiment :		135 266,00	Restitution dépôt garantie	
La Chaussée :		8 289,07		
Fonds de concours :		79 000,00		
Informatique :		82 876,84		
Mobilier :		8 867,00		

Fonction 90112 : Police

	2017	25 810,16
	2016	2 487,36
Dont acquisition véhicule		

Fonction 90321 Médiathèque

	2017	124 744,98
	2016	116 719,68
AGORAME :		20 546,00
Bâtiment		28 577,08
Médiathèque :		78 304,77
(dont 72 245,06 € acquisition de documents)		

Fonction 90322 Musée

<u>2017</u>	1 440 183,86	579 312,30
<u>2016</u>	2 992 768,56	1 030 073,41

Travaux 1 050 540,66
 Restauration des œuvres 324 743,48
 Acquisition œuvres d'Art 50 000,00
 Frais d'étude 16 601,92

Etat 410 000,00
 Région 117 253,00
 Dons divers 51 863,00

Fonction 9033 action culturelle

2017 29 872,72
 2016 261 890,98

Matériel régie suite aux inondations

Fonction 90411 Complexe

2017 44 648,20
 2016 5 130,88

Acquisition véhicule 13 743,60

Travaux vélodrome : 8 304,00

Matériel (tapis de courses, bancs développés couchés + barres bancs de musculation presse oblique) 17 386,83

Fonction 90413 Piscine

2017 400 000,00
 2016 0,00

Fonds de concours piscine Châlette

Fonction 90414 Autres Equipements Sportifs

2017 79 129,60
 2016 34 721,20

Stand tir Montargis 54 540,00

Aménagement terrain Lac Cepoy 20 749,60

Aérodrome 3 840,00

Fonction 90510 intervention sociales

2017 159 149,79
 2016 494 924,53

Travaux maison de santé 53 661,87

Fonds de concours maison santé Chalette 100 000,00

Travaux CCAS 2 950,04

SIAD 833,10

CMS 63,07

Mobilier Maison Santé 1 641,77

1 758,05
 4 688,30

Dépôt de garantie praticiens

Fonction 9072 aide au secteur locatif

2017 222 868,23
 2016 194 572,68

Aides rénovation thermique adaptation logement : 129 673,00

Frais d'étude suivi animation de l'opération OPAH 93 195,23

94 467,00
 34 731,00

subv ANAH

Fonction 90810 transport

2017 160 663,39
 2016 670 582,57

Matériel transport Amelys 36 594,00

Voirie transport Accessibilité 124 069,39

25 989,05
 114 111,94

TVA Amelys

Fonction 90811 Eau Assainissement

2017 304 750,06
 2016 1 110 128,03

Frais d'études 21 294,00

Assainissement pluvial 2016 : 100 606,13
 Branchement divers 2017 : 98 622,49
 Groupement de commande : 30 889,50 (Cepoy-Chevillon-
 Villemandeur)
 Programme 2017 : 52 009,52

Fonction 90822 voirie

	2017	2 455 999,38	248 981,05
	2016	1 536 612 ,43	141 920,00

Eclairage public : 6118,56
 Piste cyclable 2011 : 7 499,56
 Piste cyclable 2017 : 31 306,66
 Voirie 2015 : 7 551,56
 Voirie 2016 : 188 939,94
 Voirie 2017 : 555 591,27
 Veloroute : 444 770,00
 Giratoire Chesnoy : 742 497,38
 Groupements de commandes : 219 844,64
 Fond de concours Montargis culée pont chaussée : 110 000,00
 Solde participation diratoire chesnoy vers Département : 126 000,00

Region :
 Inondation : 20 600,00
 Veloroute : 187 933,00
 Giratoire Chesnoy : 40 000,00

Fonction 90824 aménagement urbain

	2017	809 757,13	286 100,00
	2016	1 156 316,47	2 228 813,00

PLUIHD : Frais d'étude 12 195,16
 ANRU 506 047,58 (bailleurs et voirie)
 Usine buges : 180 332,07
 Schéma jalonnement : 11 640,00
 Maison de la foret : 9 253,00

Chesnoy aménagement : 143 700,00
 Région :
 Gudin : 14 900,00
 Axe Kennedy : 96 600,00
 PLUIHD : 11 000,00

Fonction 90830 DVD

	2017	13 068,00
--	------	-----------

Frais d'étude rénovation éclairage public : 13 068,00

Fonction 9090 intervention Economique

	2017	618 882,92
	2016	95 714,24

Aides aux commerces/aides économiques 15 000,00
 Démolition de 8 hangars : 204 189,46
 Participation fibre THD Département : 382 509,00
 Pépinière : porte garage : 6684,00

Fonction 9095 aide au tourisme

	2017	26 428,06
	2016	5 459,10

Camping de la foret 13 889,50
 Camping des rives du Loing 12 371,72
 Office de tourisme 167,44

Fonction 910 opérations patrimoniales

	2017	25 989,05	25 989,05
	2016	290 090,44	290 090,44

Ecritures TVA Amelys

Ecritures TVA Amelys

Fonction 911 dettes et autres

	2017	10 029 952,73	6 654 568,93
	2016	5 170 086,19	10 802 865,55

Remboursement capital emprunts : 5 495 590,59
 Reprise emprunt Arboria 2 : 2 099 999,96
 Cloture équilibre Arboria : 2 434 361,92

Affectation résultat : 2 002 597,38
 Produits emprunts: 3 500 000,00
 Cession CCI Arboria : 1 151 971,51

Fonction 912 dotation subvention participation

2017 768 995,04
 2016 1 316 485,00

FCTVA

Fonction 914 Transfert entre sections

2017 4 535 029,60 8 132 154,23
 2016 332 979,80 2 542 212,30

Quote part amort sub 51 529,00

Dotation amortissement 1494 000

Plus ou moins value Arboria : 4 437 906,47

Cession terrains Arboria : 6 638 793,00

Arrivée de Madame FEVRIER à 18 heures 30.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		118 663,52		4 959 446,75		5 078 110,27
Résultats affectés						
Opération de l'exercice	21 832 893,24	16 819 094,70	39 665 560,89	46 446 623,13	61 498 454,13	63 265 717,83
TOTAUX	21 832 893,24	16 937 758,22	39 665 560,89	51 406 069,88	61 498 454,13	68 343 828,10
Résultats de cloture	4 895 135,02			11 740 508,99		6 845 373,97
Restes à réaliser	3 928 229,01	4 355 805,40	0,00	0,00	3 928 229,01	4 355 805,40
TOTAUX CUMULES	25 761 122,25	21 293 563,62	39 665 560,89	51 406 069,88	65 426 683,14	72 699 633,50
RESULTATS DEFINITIFS	4 467 558,63			11 740 508,99		7 272 950,36

**Note synthétique retraçant les informations financières de l'AME
 Compte Administratif 2017.**

i) Données synthétiques

Libellé ratio	AME	Moyenne Nationale (réf 2015)
Dépenses réelles de fonctionnement /population	508.00 €	334.00 €
Produit des impositions directes/population	171.00 €	335.00 €
Recettes réelles de fonctionnement /population	603.00 €	406.00 €
Dépenses d'équipement brut / population	111.48 €	83.00 €
Encours de dette/population	783.00 €	380.00 €
DGF/population	113.00 €	126.00 €
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	19.05 %	35.20 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de dettes en capital /recettes réelles de fonctionnement	98.70 %	90.6 %
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	26.10 %	20.40%

Encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement	124.65%	93.60 %
---	---------	---------

- II) Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions
Voir annexe IV B1.7
- III) Présentation agrégée des résultats afférents au CA 2017 du Budget Principale et des budgets annexes : (voir tableau présentation résumée du compte administratif 2017)
- IV) Liste des organismes pour lesquels l'AME :
- a) Détient une part du capital : Vallogis
- b) A garanti un emprunt :

- Etablissements financeurs :
 - Caisse des Dépôts et Consignations
 - Caisse d'Épargne
 - Crédit Agricole
- Etablissements Financés :
 - logement social
 - Etablissement Hospitalier pour adulte dépendant (EHPAD)
 - Institut médico – éducatif (IME)

Montant au 31/12/2017 : 62 290 794.10 € qui se décomposent ainsi :

- Annuités :
 - intérêts : 651 721.40 €
 - Capital : 1 549 036.38 €

Pas de provision pour ces garanties

- c) Subvention supérieure à 75 000.00 € :
OTSI : 180 000.00 €
OFFICE DE TOURISME 35 Rue René de France 45202 Montargis
Subvention de fonctionnement

V) Liste des délégataires :

- Suez : assainissement et eau potable
- Amelys : Transport public
- Vago : Aires d'accueil des gens du voyage
- OGF : crématorium

VI) Acquisition et cession au CA 2017

- voir tableau récapitulatif

VII) Contrat de partenariat : Néant

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Contre : M. NOTTIN. Abstentions : M. DEMAUMONT, M. PEPIN avec pouvoir de Mme DELAPORTE, Mme CLEMENT, M. RAMBAUD avec pouvoir de Mme BERTHELIER, Mme HEUGUES avec pouvoir de M. OZTURK, Mme GABRIELLE).

11) Approbation du Compte administratif – Exercice 2017 – Budget annexe Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2018**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2017.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2017 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	4 119 949.13 €
- Recettes de l'exercice :	4 320 154.75 €
- Excédent reporté 001	324 094.80 €

Soit un excédent d'investissement de 524 300.42 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	2 177 574.22 €
- Recettes de l'exercice :	1 976 577.80 €
- Excédent 2016 reporté 002 :	1 514 656.79 €

D'où un excédent de fonctionnement de 1 313 660.37 €

Résultat de l'exercice :

- Excédent d'investissement :	524 300.42 €
- Excédent de fonctionnement :	1 313 660.37 €

Auquel il faut ajouter les reports d'investissement :

- En dépenses :	1 190 174.36 €
-----------------	----------------

Soit une affectation de résultat (1068) de 665 873.94 € et un excédent reporté de 647 786.43 €

Principales réalisations :

Dépenses d'Investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Frais d'étude	421 420.00	68 325.15	11.61
Emprunts en euro	350 000.00	315 490.54	82
Empr. Et dettes avec cond. Particulières	160 000.00	160 000.00	100
Autres emprunts	200 000.00	179 062.75	84
Constructions	323 709.25	284 880.47	88
Conventions et groupements de cde	71 000.00	17 500.00	24.65
Branchements et travaux divers	547 400.00	421 365.31	76.98
Logiciel-licence	7 442.40	7 442.40	100
Contrôles qualités	58 871.60	23 782.33	40.40
Zone humide des près blonds	5 000.00	3 325.75	66.52
Trx réhabilitation 2014	259 967.96	165 755.92	63.76
Extension 2014	1 500.00	972.48	100
Travaux d'extension 2015	1 949 100.19	1 326 951.61	68.08
Trx eu réhabilitation eu 2015	37 731.06	36 400.08	96.47
Réhabilitation eu 2016	1 116 418.00	27 326.59	2.45
Extension eu 2016	441 256.64	340 470.79	77.16

Installation matériel et outillage	46 800.00	46 800.00	100
Travaux réhabilitation 2017	75 000.00	864.00	1.15
Réseaux d'assainissement	23 764.00	13 764.00	57.92
Immobilisations reçues au titre de mise a dispo.	32 476.40	1 680.00	5.17
Créance/transfert de droits à déduction de tva	400 000.00	361 416.76	90.37
Amortissement des subventions d'équipement	330 000.00	316 372.00	95.87
Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Fournitures non stockables (eau...)	300.00	170.00	56.67
Fournitures administratives	23 856.79	7 530.28	31.56
Sous-traitance générale	65 000.00	32 350.41	49.77
Entretien réparation réseaux	3 000.00	468.00	15.60
Maintenance	7 000.00	3 333.89	47.63
Divers	200 000.00	113 773.31	56.89
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	160 000.00	148 314.93	92.70
Annonces et insertions	2500.00	3 520.00	140.80
Frais de télécommunications	2 000.00	1 382.25	69.11
Autres taxes et redevances	15 000.00	7 010.94	70.80
Créances admises en non-valeur	47 400.00	33 559.91	71.34
Charges divers de gestion courante	200 000.00	113 773.31	56.89
Intérêts réglés à l'échéance	30 000.00	21 827.86	72.76
Carburants	2 500.00	852.49	34.10
Dot. Amort. Des immo. Corp. Et incorp.	1 650 000.00	1 645 416.93	99.72
Recettes d'investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Agence de l'eau	711 953.00	427 380.00	60.03
Réseaux d'assainissement Amortissement	473 764.00	375 186.76	79.19
Créance sur transfert de droits à déduction de	400 000.00	361 416.76	90.35
Emprunt (Avances Agence de l'eau)	1 309 802.00	276 459.00	21.11
Amortissement bien et mobilier	1 645 416.00	1 130 481.53	68.70
Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Travaux participation et branchement	400 000.00	355 693.18	88.92
Redevance assainissement collectif	840 000.00	814 072.42	96.91
Primes d'épuration	200 000.00	419 362.87	209.68
Quote-part subv. D"inv. Virée au résult.	330 000.00	316 372.00	95.87

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		324 094,80		1 514 656,79	0,00	1 838 751,59
Résultats affectés						
Opération de l'exercice	4 119 949,13	4 320 154,75	2 177 574,22	1 976 577,80	6 297 523,35	6 296 732,55
TOTAUX	4 119 949,13	4 644 249,55	2 177 574,22	3 491 234,59	6 297 523,35	8 135 484,14
Résultats de clôture		524 300,42		1 313 660,37		1 837 960,79
Restes à réaliser	1 190 174,36					
TOTAUX CUMULES	5 310 123,49	4 644 249,55	2 177 574,22	3 491 234,59	7 487 697,71	8 135 484,14
RESULTATS DEFINITIFS	665 873,94			1 313 660,37		647 786,43

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT, M. PEPIN avec pouvoir de Mme DELAPORTE, Mme CLEMENT, M. RAMBAUD avec pouvoir de Mme BERTHELIER, Mme HEUGUES avec pouvoir de M. OZTURK, M. NOTTIN).

12) Approbation du Compte administratif – Exercice 2017 – Budget annexe Eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2018**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2017.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte administratif 2017 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	492 608.47 €
- Excédent reporté	195 414.30 €
- Recettes de l'exercice :	1 594 084.06 €

Soit un excédent d'investissement de 1 296 889.89 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	222 022.46 €
- Recettes de l'exercice :	665 770.80 €
- Excédent reporté	295 363.93 €

Soit un excédent de fonctionnement de 739 112.27 €

Résultat de l'exercice :

- Excédent d'investissement :	1 296 889.89 €
- Excédent de fonctionnement :	739 112.27 €

Principales réalisations :

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Travaux production 2016 Chise	458 000.00	45 706.97	9.98
Travaux distribution 2016 – renouvellement	674 118.88	133 924.68	19.87
Travaux production 2016 autres sites	214 480.75	205 820.08	95.96
Acquisition foncière	30 000.00	7 798.97	26.00
Acquisition véhicule	9 700.00	8102.26	83.53
Transfert déduction TVA	100 000.00	69 446.74	69.45
Remboursement emprunt	11 100.00	10 533.34	94.89
Amortissement subventions	6 000.00	5 363.00	89.38
Intégration de travaux	3 000.00	3 000.00	100
Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Travaux divers suivi captage	41 000.00	23 355.40	56.98
Entretien réparation des réseaux	10 000.00	1 026.00	10.26
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	55 000.00	48 782.81	88.70
Etudes	5 146.00	5 145.60	99.99
Honoraires	59 854.00	24 957.84	21.70
Annonces et insertions	5 000.00	2 738.01	54.76
Dotations aux amortissements	153 000.00	115 781.14	76.00

Recettes d'investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Subvention Agence de l'Eau	330 697.00	258 962.00	78.31
Subvention autres financeurs (SUEZ) fin DSP	500 000.00	1 021 795.00	204.36
Dotation aux Amortissements	153 000.00	115 781.14	75.16
Emprunt	48 000.00	47 798.00	99.58
Créance sur transfert TVA	100 000.00	69 446.74	69.45
Intégration de travaux	103 000.00	72 446.74	70.34
Recettes de Fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Surtaxe production eau potable	700 000.00	654 134.99	93.45
Quote-part subvention amortissable	6 000.00	5 363.00	89.38

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE EAU POTABLE						
Résultats reportés		195 414,30		295 363,93	0,00	490 778,23
Résultats affectés					0,00	0,00
Opération de l'exercice	492 608,47	1 594 084,06	222 022,46	665 770,80	714 630,93	2 259 854,86
TOTAUX	492 608,47	1 789 498,36	222 022,46	961 134,73	714 630,93	2 750 633,09
Résultats de clôture		1 296 889,89		739 112,27	0,00	2 036 002,16
Restes à réaliser	584 254,58				0,00	
TOTAUX CUMULES	1 076 863,05	1 789 498,36	222 022,46	961 134,73	1 298 885,51	2 750 633,09
RESULTATS DEFINITIFS		712 635,31		739 112,27		1 451 747,58

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. DEMAUMONT, M. PEPIN avec pouvoir de Mme DELAPORTE, Mme CLEMENT, M. RAMBAUD avec pouvoir de Mme BERTHELIER, Mme HEUGUES avec pouvoir de M. OZTURK, M. NOTTIN).

13) Approbation du Compte administratif - Exercice 2017 – Budget ZI Amilly

Monsieur SUPPLISSON « Conformément à la loi du 06 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2018**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2017.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2017 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	55 390.80 €
- Report déficit investissement	2 109 482.10 €
- Recettes de l'exercice	0.00 €

Soit un déficit d'investissement de 2 164 872.90 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	55 390.80 €
- Report excédent de fonctionnement	1 951.18 €
- Recettes de l'exercice :	55 391.32 €

Soit un excédent de fonctionnement de 1 951.70 €

Ces résultats ont été inscrits au Budget primitif 2018

Principales réalisations :

- Reprise trottoirs voiries : 29 624.63 €
- Achat foncier : 24 675.00 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ZONES ECONOMIQUES ZI AMILLY						
Résultats reportés	2 109 482,10	0,00	0,00	1 951,18	2 109 482,10	1 951,18
Résultats affectés						
Opération de l'exercice	55 390,80	0,00	55 390,80	55 391,32	110 781,60	55 391,32
TOTAUX	2 164 872,90	0,00	55 390,80	57 342,50	2 220 263,70	57 342,50
Résultats de clôture	2 164 872,90			1 951,70	2 162 921,20	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	2 164 872,90	0,00	55 390,80	57 342,50	2 220 263,70	57 342,50
RESULTATS DEFINITIFS	2 164 872,90			1 951,70	2 162 921,20	

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT, M. PEPIN avec pouvoir de Mme DELAPORTE, Mme CLEMENT, M. RAMBAUD avec pouvoir de Mme BERTHELIER, Mme HEUGUES avec pouvoir de M. OZTURK, M. NOTTIN).

14) Approbation du Compte administratif – Exercice 2017 – Budget annexe Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2018**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2017.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte administratif 2017 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice : 2 212.38 €
- Déficit reporté : 256 622.19 €
- Recettes de l'exercice : 53 325.00 €

Soit un déficit d'investissement de 205 509.57 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice : 55 537.85 €
- Recettes de l'exercice : 55 537.38 €
- Excédent reporté : 0.58 €

D'où un excédent de fonctionnement de 0.11 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	205 509.57 €
- Excédent de fonctionnement :	0.11 €

Ces résultats ont été inscrits au Budget primitif 2018

Principales réalisations :

Bornage géomexpert : 2 212.38 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE GRANDE PRAIRIE						
Résultats reportés	256 622,19			0,58	256 622,19	0,58
Résultats affectés						
Opération de l'exercice	2 212,38	53 325,00	55 537,85	55 537,38	57 750,23	108 862,38
TOTAUX	258 834,57	53 325,00	55 537,85	55 537,96	314 372,42	108 862,96
Résultats de clôture	205 509,57			0,11	205 509,46	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	258 834,57	53 325,00	55 537,85	55 537,96	314 372,42	108 862,96
RESULTATS DEFINITIFS	205 509,57			0,11	205 509,46	

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT, M. PEPIN avec pouvoir de Mme DELAPORTE, Mme CLEMENT, M. RAMBAUD avec pouvoir de Mme BERTHELIER, Mme HEUGUES avec pouvoir de M. OZTURK, M. NOTTIN).

15) Approbation du Compte administratif – Exercice 2017 – Budget annexe Ilot 19

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **30 juin 2018**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2017.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2017 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	456 324.83 €
- Déficit reporté	448 600.29 €
- Recettes de l'exercice :	448 600.29 €

Soit un déficit d'investissement de 456 324.83 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	456 324.83 €
- Recettes de l'exercice :	456 325.20 €
- Excédent reporté	0.71€

D'où un excédent de fonctionnement de 1.08 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement : 456 324.83 €
- Excédent de fonctionnement : 1.08 €

Ces résultats ont été inscrits au Budget primitif 2018

Principales réalisations :

Travaux de voirie 7 593.96 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ILOT 19						
Résultats reportés	448 600,29	0,00	0,00	0,71	448 600,29	0,71
Résultats affectés						
Opération de l'exercice	456 324,83	448 600,29	456 324,83	456 325,20	912 649,66	904 925,49
TOTAUX	904 925,12	448 600,29	456 324,83	456 325,91	1 361 249,95	904 926,20
Résultats de clôture	456 324,83			1,08	456 323,75	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	904 925,12	448 600,29	456 324,83	456 325,91	1 361 249,95	904 926,20
RESULTATS DEFINITIFS	456 324,83			1,08	456 323,75	

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT, M. PEPIN avec pouvoir de Mme DELAPORTE, Mme CLEMENT, M. RAMBAUD avec pouvoir de Mme BERTHELIER, Mme HEUGUES avec pouvoir de M. OZTURK, M. NOTTIN).

16) Approbation du Compte administratif – Exercice 2017 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 06 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **30 juin 2018**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2017.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte Administratif 2017 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice : 19 599.74 €
 - Déficit reporté 481 462.47 €
 - Recettes de l'exercice : 276 841.23 €

Soit un déficit d'investissement de 224 220.98 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice : 296 441.15 €
 - Déficit reporté 0.80 €
 - Recettes de l'exercice : 296 441.47 €

Soit un déficit de fonctionnement de 0.48 €

Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement : 224 220,98 €
- Déficit de fonctionnement : 0,48 €

Ces résultats sont inscrits au budget primitif 2018

Principales réalisations :

Travaux de désamiantage : 18 575,00 €

Vente de terrain : 276 841,23 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ILOT 22						
Résultats reportés	481 462,47	0,00	0,80	0,00	481 463,27	0,00
Résultats affectés						
Opération de l'exercice	19 599,74	276 841,23	296 441,15	296 441,47	316 040,89	573 282,70
TOTAUX	501 062,21	276 841,23	296 441,95	296 441,47	797 504,16	573 282,70
Résultats de clôture	224 220,98		0,48		224 221,46	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	501 062,21	276 841,23	296 441,95	296 441,47	797 504,16	573 282,70
RESULTATS DEFINITIFS	224 220,98		0,48		224 221,46	

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. DEMAUMONT, M. PEPIN avec pouvoir de Mme DELAPORTE, Mme CLEMENT, M. RAMBAUD avec pouvoir de Mme BERTHELIER, Mme HEUGUES avec pouvoir de M. OZTURK, M. NOTTIN).

17) Approbation du Compte administratif - Exercice 2017 – Budget annexe ARBORIA

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **30 juin 2018**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2017.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2017 :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice : 7 100 170,10 €
- Recettes de l'exercice : 7 100 170,10 €

Excédent d'investissement : 0

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice : 6 268 305,44 €
- Recettes de l'exercice : 6 268 305,92 €

D'où un excédent de fonctionnement : 0,48 €

Résultats de l'exercice :

- Excédent d'investissement :	0
- Excédent de fonctionnement :	0.48 €

Ces résultats seront repris et inscrits dans le budget annexe de la zone économique ARBORIA.

Les principales réalisations :

Section d'investissement :

Dépenses

Remboursement de la dette (capital)	323 351.45 €
Cession de l'avance CCI ARBORIA	1 151 971.54 €
Opérations d'ordres	5 624 847.00 €

Recettes

Solde transaction par CCI	1 151 971.54 €
Cession d'emprunt et solde CCI	2 971 304.41 €
Opérations d'ordres	542 532.50 €
Clôture comptable 2017	2 434 361.42 €

Section de fonctionnement

Dépenses

Annuité prêt Caisse Epargne	100 925.74 €
Cession terrains /CCI	5 624 847.00 €

Recettes

Ventes foncier	542 532.50 €
Subvention d'équilibre	84 967.02 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ARBORIA						
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	7 100 170,10	7 100 170,10	6 268 305,44	6 268 305,92	13 368 475,54	13 368 476,02
TOTAUX	7 100 170,10	7 100 170,10	6 268 305,44	6 268 305,92	13 368 475,54	13 368 476,02
Résultats de clôture	0,00	0,00	0,00	0,48		0,48
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	7 100 170,10	7 100 170,10	6 268 305,44	6 268 305,92	13 368 475,54	13 368 476,02
RESULTATS DEFINITIFS	0,00	0,00		0,48		0,48

Monsieur DOOR, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT, M. PEPIN avec pouvoir de Mme DELAPORTE, Mme CLEMENT, M. RAMBAUD avec pouvoir de Mme BERTHELIER, Mme HEUGUES avec pouvoir de M. OZTURK, M. NOTTIN).

18) Affectation du résultat – Exercice 2017 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2017 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	4 895 135.02 €
- Section de fonctionnement	Excédent	11 740 508.99 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2017 comme suit :

- **Section d'investissement :**

Dépenses Compte 001 Déficit d'investissement	4 895 135.02 €
Recettes compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé :	4 467 558.63 €
4 895 135.02 €	
3 928 229.01 € (RAR dépenses)	
<u>4 355 805.40 € (RAR recettes)</u>	
4 467 558.63 €	

- **Section de fonctionnement :**

Recettes compte 002 Excédent reporté	7 272 950.36 €
--------------------------------------	----------------

Ces résultats sont inscrits au Budget Primitif 2018. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

19) Affectation du résultat – Exercice 2017 – Budget annexe Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2017 sont les suivants :

Résultat de l'exercice :

- Section d'investissement	Excédent	524 300.42 €
- Section de fonctionnement	Excédent	1 313 660.37 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2017 comme suit :

Section d'investissement :

- Recettes Compte 001 Excédent	524 300.42 €
- Recettes Compte 1068 Excédent fonctionnement capitalisé	665 873.94 €

524 300.42 € Excédent investissement

1 190 174.36 € RAR Dépenses

665 873.94 €

Section de fonctionnement :

-Compte 002 Excédent reporté :	647 786.43 €.
--------------------------------	---------------

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

20) Affectation du résultat – Exercice 2017 – Budget annexe Eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2017 sont les suivants :

Résultat de l'exercice :

- Excédent d'investissement :	1 296 889.89 €
- Excédent de fonctionnement :	739 112.27 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2017 comme suit :

Section d'investissement

- Excédent Compte 001	1 296 889.89 €
-----------------------	----------------

Section de fonctionnement :

-Compte 002 Excédent reporté 739 112.27 €.»

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

21) Affectation du résultat – Exercice 2017 – Budget annexe ZI Amilly

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2017 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	2 164 872.90 €
- Section de fonctionnement	Excédent	1 951.70 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2017 comme suit :

Section d'investissement :

- Dépenses	Compte 001	Déficit d'investissement	2 164 872.90 €
------------	------------	--------------------------	----------------

Section de fonctionnement

-Dépenses	Compte 002	Excédent de fonctionnement	1 951.70 €
-----------	------------	----------------------------	------------

Ce déficit d'investissement a été inscrit au budget primitif 2018. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

22) Affectation du résultat – Exercice 2017 – Budget Annexe Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2017 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	205 509.57 €
- Section de fonctionnement	Excédent	0.11 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2017 comme suit :

- Dépenses	Compte 001	Déficit Investissement	205 509.57 €
- Recettes	Compte 002	excédent reporté	0.11 €.»

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

23) Affectation du résultat – Exercice 2017 – Budget Annexe pour le lotissement de l'Ilot 19

Monsieur SUPPLISSON : Les résultats du Compte Administratif 2017 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	456 324.83 €
- Section de fonctionnement	Excédent	1.08 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2017 comme suit :

- Dépenses	Compte 001	déficit d'investissement	456 324.83 €
- Recettes	Compte 002	excédent de fonctionnement	1.08 €

Ces résultats ont été inscrits au Budget primitif 2018 ».

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

24) Affectation du résultat – Exercice 2017– Budget Annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur SUPPLISSON: « Les résultats du Compte Administratif 2017 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	224 220.98 €
- Section de fonctionnement	Déficit	0.48 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2017 comme suit :

- Dépenses	Compte 001	déficit d'investissement	224 220.98 €
- Dépenses	Compte 002	déficit de fonctionnement	0.48 €

Ces résultats ont été inscrits au Budget primitif 2018 ».

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

25) Affectation du résultat – Exercice 2017– Budget Annexe Arboria

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2017 sont les suivants :

- Section d'investissement	-	
- Section de fonctionnement	Excédent	0.48 €

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à affecter le résultat 2017 comme suit :

- Recettes	Compte 002	Excédent de fonctionnement	0.48 €
------------	------------	----------------------------	--------

Ces résultats ont été inscrits au Budget primitif 2018 ».

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

26) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON explique que le budget général 2018 est marqué par un contexte particulier :

- d'abord, une légère reprise de la croissance en France est constatée, et dans le bassin montargois en particulier. En effet, après 1,8 % de croissance en 2017, la Banque de France prévoit une stabilisation du rythme de croissance, entre 1,6 et 1,8 %. Au cours du 1^{er} trimestre 2018, un léger ralentissement de la croissance est perçu mais l'hypothèse est maintenue entre 1,6 et 1,8 % par an. L'inflation est stable, estime la Banque de France, autour de 1,2 % par an.
- L'autre impact important sur ce budget concerne la réforme de la taxe d'habitation sous forme de dégrèvement. Cette taxe serait normalement compensée à l'euro près par l'Etat aux collectivités mais la réforme fait peser une incertitude sur la pérennité de cette ressource et sur l'avenir de la fiscalité locale, comme les différents membres du Gouvernement en ont déjà parlé.
- Enfin, la loi de programmation 2018-2022 introduit la limitation de la progression des dépenses réelles de fonctionnement à 1,2 %, inflation comprise, et un ratio à 12 ans pour le plafond de désendettement pour toutes les collectivités dont le montant réel de dépenses de

fonctionnement est supérieur à 60 millions d'euros. Ce n'est pas le cas de l'AME, mais les ratios de cette loi de programmation pluriannuelle sont tout de même appliqués. Il se trouve que l'AME respecte largement l'intégralité de ces ratios puisque ses dépenses de fonctionnement n'augmentent pas, au contraire elles diminuent. De plus, le ratio de désendettement est 5 fois inférieur à ce qu'exige la loi de programmation.

Les 8 budgets consolidés -le budget Arboria est voté pour la première fois- représentent un total de 90,3 millions d'euros. L'AME est donc le premier acteur économique du bassin de vie montargois, avec 90 millions d'euros dépensés en un an.

Les recettes de fonctionnement ont été volontairement estimées avec prudence. Les contributions directes représentent 32 %. Les dotations sont estimées à seulement 30 % des recettes de l'AME, car elles sont encore amenées à diminuer. La fiscalité transférée représente 26 % des recettes de fonctionnement. Certes, l'an passé, une importante progression de la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée) a été réalisée, mais elle n'est pas pérenne, les rôles supplémentaires perçus en 2017 étaient exceptionnels. Les services fiscaux ont été interrogés à ce sujet. Leur conseil a été d'être prudent. Le niveau de fiscalité transféré est donc stable par rapport à l'an passé. Les autres taxes représentent 9 % des recettes de fonctionnement, notamment le versement transport et l'attribution de compensation, sont maintenus stables.

Les autres recettes, produits de services et recettes diverses, sont aussi prévus de manière prudente pour 2018 par rapport à 2017. Les taux de fiscalité sont tous maintenus inchangés. La stabilité fiscale a été privilégiée. C'est important pour l'économie locale, pour les ménages, pour les entreprises locales... La stabilité fiscale permet d'investir, demain les prélèvements seront figés. Le fonds national de péréquation intercommunal est également figé sur la période pour des raisons de prudence. Le FNGIR (fonds de garantie individuelle des ressources), de près de 4 millions d'euros chaque année, est prévu de rester inchangé à l'horizon 2020. La TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) est maintenue stable. Le montant anticipé des recettes de l'IFER -fiscalité sur les équipements de télécommunications- est également inchangé. La dotation de compensation est écartée de 1,9 % chaque année, à compter de 2018. La DCRTP (dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle) n'évolue pas, elle reste figée à 2,1 millions d'euros. Les produits de services sont estimés au même montant que l'an passé. Les participations sont stabilisées. En cumulant celles de l'Etat, de la Région et du Département, elles représentent 454 000 €. L'ensemble des recettes de fonctionnement restent dans une hypothèse de stabilité.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, là aussi une grande prudence s'impose. L'AME a pris toutes les mesures d'économie des années précédentes et elles sont reconduites sur l'année en cours. Grâce à ces mesures d'économie, l'AME peut espérer de bonnes évolutions au cours de l'année. Le virement à la section d'investissement est le plus élevé depuis 2001, soit 7,9 millions d'euros.

Concernant les dépenses d'investissement, il souligne qu'un million d'euros en 7 ans a été consacré à l'accessibilité des transports. Par ailleurs, un effort important sera porté en 2018 sur la voirie, qui viendra transformer le paysage de l'AME.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à hauteur de : 41 505 896,36 €

Excédent reporté de 7 272 950,36 €

Le virement est de 7 969 818,00 €

Rappel 2017

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de :

42 234 310,75 €

L'excédent reporté de 4 959 446,75 € (4 263 926,06 € AME + 695 520,69 € ARBORIA)

Le virement était de 6 300 000 €

Fonction 92020 : Service administratif

Dépenses :

BP 2018 4 335 110,03 BP 2017 4 639 821,00

Batiments 189 750,00

(La chaussée 38 050 €)

charges générales 981 480,00

(contrat fournitures fluides)

Informatique 214 530,00

PERSONNEL

BP 2018 2 800 000,00 BP 2017 3 020 927,00

(GVT2%)

dont formation :

administratif 60 000,00

prévention 17 140,00

assurance du personnel 90 000,00

Chèque Déjeuner 170 000,00

Indemnités élus 279 600,00

Recettes

BP 2018 319 900,00 BP 2017 358 450,00

Mise à disposition budgets annexes 200 000,00

Revenus des immeubles 35 000,00

Produits divers 77 050,00

remboursement sur rémunération 1 000,00

Fonction 92023 :

Communication

Dépenses :

BP 2018 81 100,00 BP 2017 58 110,00

journaux 3 numéros

dont subvention C2L 6 000,00

Spectacle commémoration du 11 novembre 17 000,00

Affiches flyers Fête de Paucourt 500,00

Fonction 92024 : Fêtes et

Cérémonies

Dépenses :

BP 2018 10 250,00 BP 2017 9 854,00

Fonction 92025 : COS de l'AME

Dépenses :

BP 2018 46 000,00 BP 2017 45 000,00

Fonction 92026 : CIMETIERE

Dépenses :

BP 2018 153 850,00 BP 2017 190 954,00

Charges 69 350,00

Personnel 89 000,00

Recettes			
BP 2018	90 500,00	BP 2017	75 600,00
<u>Fonction 92112 : Police Intercommunale</u>			
Dépenses			
BP 2018	311 064,44	BP 2017	329 262,00
PERSONNEL			
BP 2018	285 000,00	BP 2017	299 890,00
1 Gardien Brigadier			
Recettes			
BP 2018	145 000,00	BP 2017	145 000,00
<u>Fonction 92113 : Service Incendie</u>			
Dépenses			
BP 2018	3 220 000,00	BP 2017	3 185 686,00
<u>Fonction 9224 Formation continue CFA</u>			
Dépenses			
BP 2018	137 000,00	BP 2017	142 115,00
contribution CFA	135 000,00		
Contribution CFA Financement expérimental	2000,00		
<u>Fonction 92321 : MEDIATHEQUE-AGORAME</u>			
Dépenses			
BP 2018	1 460 295,00	BP 2017	1 552 776,00
Agorame	66 435,00		
Poursuite projet numérique			
Personnel			
BP 2018	970 000,00	BP 2017	922 210,00
Recettes			
BP 2018	44 000,00	BP 2017	36 000,00
<u>Fonction 92322 : Musée</u>			
Dépenses			
BP 2018	801 400,00	BP 2017	864 190,00
Charges générales et préparation réouverture	475 900,00		
Personnel			
BP 2018	410 000,00	BP 2017	371 640,00
1 médiateur et 1 adjoint administratif			
Recettes :			
BP 2018	16 000,00	BP 2017	700,00
<u>Fonction 92 33 : Actions culturelles</u>			
Dépenses :			
BP 2018	994 355,00	BP 2017	972 398,00
Charges générales	447 625,00		

PERSONNEL				
BP 2018		484 000,00	BP 2017	495 290,00
SUBVENTIONS CULTURELLES	64 230,00			
Université du temps libre	15 000,00			
MASQUE D'OR	16 000,00			
Amis du Musée	1 500,00			
Label Tremp	3 000,00			
Brigade Verte	8 730,00			
JM France	1 500,00			
Compagnie Mirage	2 500,00			
Compagnie Je est un autre	2 000,00			
APAF (Fête de la Forêt)	4 000,00			
PROJETS NOUVEAUX	10 000,00			
Recettes				
BP 2018		221 300,00	BP 2017	218 000,00
<u>Fonction 92411 : Complexe Sportif-Vélodrome</u>				
Dépenses :				
BP 2018		313 850,00	BP 2017	304 718,00
Complexe	132 350,00			
Vélodrome	29 000,00			
PERSONNEL				
BP 2018		185 000,00	BP 2017	157 800,00
Recettes				
BP 2018		50 000,00	BP 2017	78 000,00
<u>Fonction 92414 : autres équipements de loisirs (lacs de Cepoy et aérodrome)</u>				
Dépenses				
BP 2018		101 954,00	BP 2017	89 021,00
dont aérodrome	69 054,00			
Recettes				
BP 2018		40 870,00	BP 2017	40 870,00
<u>Fonction 92415 : Politique sportive</u>				
Dépenses :				
BP 2018		199 240,00	BP 2017	188 050,00
Subvention patinoire	30 000,00			
<u>Grandes manifestations sportives</u>				
grande nocturne	2 000,00			
Critérium "elite" Jeunes Guidon	750,00			
OPEN d'Echecs	750,00			
AME Minuit TRAIL	750,00			
AME Triathlon	1 500,00			
RALLYE des terres du gatinais	4 000,00			
route de France Tour de France Féminin	34 000,00			
<u>Aide à la performance</u>	15 200,00			
Cercle Pasteur	7 600,00			
Guidon chalettois	7 600,00			
<u>Aide aux mouvements sportifs</u>	62 000,00			

ACCLAM	4 750,00
CESAME	10 500,00
AMHANDA	14 000,00
Echecs dans l'AME	4 750,00
DREAM	6 000,00
J3 Judo Amilly	2 000,00
AME Basket	15 000,00
AME Nautique	3 000,00
Aviron	2 000,00

UNSS 5 000,00

Sport Santé 3 000,00

Fonction 92510 : MAISON DE SANTE

Dépenses

BP 2018	70 300,00	BP 2017	67 344,00
Maison de santé	26 350,00		
CMS	40 100,00		
SSIAD	3 850,00		

Recettes

BP 2018	65 000,00	BP 2017	59 500,00
Loyer maison de santé	22 000,00		
SIAD/CCAS	35 000,00		

Fonction 92521 : Service à caractère social/Handicapés

Dépenses :

BP 2018	130 000,00	BP 2017	127 000,00
---------	------------	---------	------------

subventions :

subvention IMANIS GEM'BOUGE	11 000,00
Subention Vaincre la Mucoviscidose	2 600,00
Subvention Asso Montargoise Animation	41 700,00
Subvention Château de Sable	2 000,00
Subvention Artistes de nos vies	700,00
Subvention Mille Sourires	3 000,00
Subvention Amis des 4 saisons	29 000,00
Contribution CPEF	35 000,00
Subvention Banque Alimentaire du Loiret	5 000,00

Fonction 92524 : Politique de la ville

Dépenses :

BP 2018	186 750,00	BP 2017	187 516,00
dont DSP Aires accueil gens du voyage	166 800,00		

Recettes

BP 2018 CAF	50 000,00	BP 2017	60 000,00
-------------	-----------	---------	-----------

Fonction 92 61 : Service en faveur des personnes âgées

Dépenses

BP 2018	45 000,00	BP 2017	45 000,00
---------	-----------	---------	-----------

Subvention OPARDAM-CLIC

Fonction 9272 : Aide au secteur locatif

Dépenses :

BP 2018		63 500,00	BP 2017	63 500,00
Etude observatoire de l'habitat	6 000,00			
FUL ADIL Participations	57 000,00			

Recettes :

BP 2018		0,00	BP 2017	0,00
---------	--	------	---------	------

Fonction 92810 : transport

Dépenses :

BP 2018		3 395 240,00	BP 2017	3 374 007,00
dont Participation AMELYS	3 280 000,00			

Recettes

BP 2018		2 905 665,00	BP 2017	3 050 000,00
Versements transport	2 350 000,00			
DGD	555 665,00			

Fonction 92811 : Assainissement pluvial

Dépenses

BP 2018		270 902,00	BP 2017	292 140,00
Entretien voies et réseaux	245 902,00			
Maintenances SIG	5 500,00			
Adhésion Loiret numérique	17 000,00			

Fonction 92812 : Collecte et traitement ordures ménagères

Dépenses :

BP 2018		50 400,00	BP 2017	50 400,00
Impots et taxes	50 400,00			

Recettes

BP 2018		45 000,00	BP 2017	35 400,00
---------	--	-----------	---------	-----------

Fonction 92822 VOIRIE

Dépenses

BP 2018		13 200,00	BP 2017	8 200,00
Entretien Terrains et véloroute				

Fonction 92824 : aménagement urbain/contrat de Ville/Maison de la forêt

Dépenses :

BP 2018		1 438 901,40	BP 2017	1 778 940,00
EMA/ANRU charges générales				
dont	86 500,00			
Fête d'un jour	33 000,00			
Subvention PIMM'S	28 000,00			
DSU politique de la ville dont	221 950,00			
Subvention contrat de ville	193 450,00			
Animation COPS	15 000,00			
Evaluation mi-parcours contrat de ville	5 000,00			
Participation SCOT	64 215,00			

ADS

Reprise de données/maintenance	5 386,00			
Documentation				
Maison de la foret	89 450,00			
Animation	17 200,00			
charges générales	70 050,00			
Exposition	21 000,00			
Prévention	95 400,00			
PERSONNEL				
BP 2018		785 000,00	BP 2017	1 058 970,00
ANRU	42 330,00			
DSU	114 790,00			
ADS	211 150,00			
Maison de la foret	82 310,00			
Prévention	334 260,00			
Recettes :				
BP 2018		292 200,00	BP 2017	415 133,00
ANRU	21 600,00			
Maison de la foret	43 000,00			
Prévention	137 000,00			
ADS	90 000,00			
Foncier	600,00			
<u>Fonction 92830 :</u>				
<u>Environnement</u>				
Dépenses				
BP 2018		170 900,00	BP 2017	134 357,00
Développement durable dont :				
Subvention ACCE	2 200,00			
Fourrière animale	60 000,00			
Labelisation Citergie	15 000,00			
Location batterie+borne voiture électrique	1 700,00			
Participation CMA 45 Ecod2fis	1 500,00			
Participation Pays ADIL EIF	7 000,00			
Participation PCET Pays Gatinais	32 500,00			
Recettes				
BP 2018 - Chesnoy-Boni pour Amiante		50 000,00	BP 2017	50 000,00
<u>Fonction 92831 Aménagement des eaux</u>				
Dépenses :				
BP 2018		150 000,00	BP 2017	155 000,00
Gestion canal d'Orléans + SIVLO				
<u>Fonction 92 90 : Intervention Economique</u>				
Dépenses				
BP 2018		669 290,00	BP 2017	632 646,00
dont				
Etude ZAE	25 000,00			
Etude faisabilité boucle cycliste	6 000,00			
Cotisation				
Dev'up	1 500,00			

ADRTL	800,00			
Pole touristique	150,00			
Action emploi jobi Joba	7 200,00			
Subventions	187 750,00			
Montargeek	2 000,00			
JCE Tournesol	3 000,00			
Comice Agricole	60 000,00			
Pole activité Mandoria	500,00			
Mission locale	44 600,00			
Entreprendre pour apprendre	150,00			
Initiative Loiret	10 000,00			
Lafore 4,5	2 000,00			
Loiret Orléans	65 000,00			
Rotary club	500,00			
Sub d'équilibre ARBORIA	70 000,00			
Pépinière	72 800,00			
Développement durable dont AMO Pole Saint Gobain	39 900,00			
PERSONNEL				
BP 2018		250 000,00	BP 2017	203 850,00
Eco	218 630,00			
Pépinière	31 370,00			
Recettes :				
BP 2018		17 800,00	BP 2017	15 000,00
Loyers et frais Pépinière				
<u>Fonction 92 95 : Aide au tourisme</u>				
Dépenses :				
BP 2018		412 726,49	BP 2017	446 305,00
Camping Foret	126 350,00			
Camping rives	34 000,00			
Office de tourisme	194 675,00			
dont subvention	135000,00			
Taxe de séjour 2018	48 000,00			
Solde Taxe de séjour	3 175,00			
PERSONNEL CAMPING				
BP 2018		62 000,00	BP 2017	63 720,00
Recettes :				
BP 2018		87 000,00	BP 2017	97 000,00
Camping	42 000,00			
Taxe de séjour	45 000,00			
<u>Fonction 931 : Opérations financières</u>				
Dépenses :				
BP 2018		1 311 000,00	BP 2017	1 710 000,00
Intérêts	1 200 000,00			
ICNE	100 000,00			

Fonction 932 : Dotation et participation

Recettes :

BP 2018	9 486 142,00	BP 2017	9 939 642,00
Dotation interco	250 000,00	dotation interco	233 500,00
Dotation compensation	6 800 000,00	Dotation compensation	6 970 000,00
DCRTP	2 126 142,00	DCRTP	2 126 142,00
Dotation compensation taxes habitation	300 000,00	Dotation compensation	600 000,00
FCTVA	10 000,00	FCTVA	100 000,00

Fonction 933 : Impôts et Taxes non affectées

Dépenses :

BP 2018	11 492 500,00	BP 2017	11 762 500,00
Attribution compensation	9 100 000,00	attribution compensation	9 385 000,00
DSC	1 465 000,00	DSC	1 465 000,00
FPIC	925 000,00	FPIC	910 000,00

Recettes:

BP 2018	20 248 569,00	BP 2017	22 975 569,00
THTF	10 500 000,00	THTF	10 945 000,00
CVAE	3 700 000,00	CVAE	5 800 000,00
TAXE COM	900 000,00	TAXE COM	1 041 000,00
IFER	300 000,00	IFER	340 000,00
AC	320 000,00	AC	338 000,00
FNGIR	4 043 569,00	FNGIR	4 043 569,00
FPIC	485 000,00	FPIC	454 000,00

Fonction 934 : Transferts entre sections

Dépenses:

BP 2018	1 500 000,00	BP 2017	1 553 000,00
Dotations aux amortissements			

Recettes

BP 2018	58 000,00	BP 2017	55 000,00
---------	-----------	---------	-----------

Fonction 939 : virement à la section d'investissement

Dépenses

BP 2018	7 969 818,00	BP 2017	6 300 000,00
---------	--------------	---------	--------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 27 648 023,69 € dont 3 928 229,01 de RAR en dépenses et 4 355 805,40 € de RAR en recettes.

Déficit 2017 4 895 135,02 €

Affectation du résultat 4 467 558,63

Rappel 2017:

La section d'investissement s'équilibrait à hauteur de 24 047 189,28 € dont 2 837 691,21 € RAR dépenses et 1 500 000 € RAR recettes. (2016 : 25 212 006,87 dont 2 098 671,21 RAR dépenses et 2 257 000 € en Recettes)

Déficit 2016 : - 664 906,17 € AME +
783 569,69 € ARBORIA= +118 663,52€

Affectation du résultat : 2 002 597,38

Virement : 6 300 000 €

FONCTION 90020 SERVICE

ADMINISTRATIF

825 798,00 RAR 409 032,21 BP2017 996 430,00

Travaux r-1 sinistre crue : 484 800 €

Sécurité Accès surélevé entretien CTA à la

Chaussée 9 300 €

Fonds de concours Lombreuil Mormant Chevillon

Saint Maurice et Solterre 79 000 €

Vidéo projecteur Salle Szigeti 2 000 €

Matériel informatique 158 660 €

Mobilier Chaussée 3 000 €

Extension archives et mobilier bureaux R-1 80 000 €

FONCTION 90026 CIMETIERE

BP 2018 6 000,00 RAR 0,00 BP2017 6 000,00

Rénovation allées cimetières

FONCTION 90112 POLICE INTERCOMMUNALE

BP 2018 : 10 264,00 RAR 0,00 BP2017 42 100,00

Manchettes Lasso Muselière 1 364 €

Station enregistrement caméras piétons 1 900 €

Armement des policiers 4 000 €

Coffre-fort 3 000 €

FONCTION 90321 MEDIATHEQUE

Dépenses

BP 2018 : 190 200,00 RAR 24 616,00 BP2017 146 100,00

Agorame 19 100 €

(Suite projet numérique)

Travaux 74 000 € :

MOE Mur incliné 12 000 €

Création locaux sous escalier 7 000 €

Amélioration et refection des fluides 30 000 €

Amélioration traitement air des archives 20 000 €

Etude et mise en place élévateur accessibilité handicapés 5000 €

Mobilier 20 000 €

Documents et signalétique 75 000 €

Recettes

BP2018 4 000,00 RAR 0,00 BP2017 7 500,00

Subvention DRAC Agorame

FONCTION 90322 MUSEE

Dépenses 759 430,00 RAR 851 633,00 BP2017 1 966 800,00

BP 2018 :

Application parcours visite Musée

81 530 €

Acquisition tête de Mardochée et marbre d'Henry de Triqueti La Reine de Saba 80 000 €

Restauration des œuvres 250 000 €

Travaux dont 200 000 € de muséographie 346 100 €

Recettes

BP 2018 :	636 000,00	RAR	268 000,00	BP2017	1 035 000,00
-----------	------------	-----	------------	--------	--------------

Dons : 41 000 €

Etat : 320 000 € (Accord cadre/ Tête de Mardochée/ Label Musée hors les murs

Region : 175 000 € Restauration

Muséographie

Acquisition

Departement :100 000 € Restauration

FONCTION 9033 DEPENSES ACTION CULTURELLE

BP 2018	40 000,00	RAR	0,00	BP2017	50 000,00
---------	-----------	-----	------	--------	-----------

Sécurité Accessibilité Cheminement toiture CTA TIVOLI 20 000€

Acquisition matériel modernisation du parc 20 000 €

FONCTION 90411 SPORT

Dépenses

BP 2018	127 700,00	RAR	0,00	BP 2017	46 450,00
---------	------------	-----	------	---------	-----------

Complexe :

Cuisinière Appareils musculation

8 000 €

Remplacement revêtement de sol 77 000 €

Remplacement centrale SSI 10 000 €

Remplacement du système d'éclairage 7 000 €

Vélodrome :

AD'AP Bureau de contrôle 500 €

Raccordement des Eaux Usées au réseau 10 000 €

Recettes

BP2018	30 800,00	RAR	0,00	BP2017	0,00
--------	-----------	-----	------	--------	------

Région Subvention travaux sol

Complexe

FONCTION 90413 PISCINE

Dépenses

BP 2018	400 000,00	RAR	0,00	BP 2017	0,00
---------	------------	-----	------	---------	------

Fonds concours piscine Chalette

FONCTION 90414 AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Dépenses

BP 2018	749 600,00	RAR	600,00	BP2017	153 500,00
---------	------------	-----	--------	--------	------------

Base nautique reconstruction

192 000 €

Viabilisation base nautique 10 000 €
 Etude de sol base nautique 5 000 €
 Clôture parcelle AD0741 6 000 €
 Dégazage et évacuation des 2 cuves de fuel 11 000 €
 Dépose électrique transformateur
 13 600 €
 Etude stand de tir 124 800 €
 Travaux stand de tir 375 200 €
 Aérodrome :
 Panneaux signalisation 2 000 €
 Plateforme béton essence 10 000 €

RECETTES

BP 2018	185 200,00	RAR	0,00	BP2017	29 500,00
---------	------------	-----	------	--------	-----------

Région : 9500,00
 Département Stands de tir : 185200 €

**FONCTION 90415 POLITIQUE
SPORTIVE**

Dépenses

BP 2018	146 600,00	RAR	12 625,00	BP2017	0,00
---------	------------	-----	-----------	--------	------

Aménagement local CSPS 139 600 €
 Mobilier 7 000 €

FONCTION 90510 INTERVENTION SOCIALE

Dépenses

BP 2018	37 200,00	RAR	10 097,00	BP2017	52 250,00
---------	-----------	-----	-----------	--------	-----------

Maison de santé Accessibilité sécurité entretien
 CTA 10 000 €
 CCAS Sécurité et local d'accueil
 15 500 €
 Fonds de concours Cabinet médical Amilly 11 000 €

**FONCTION 90524 POLITIQUE DE LA VILLE/AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU
VOYAGE**

BP 2018 :	516 800,00	RAR	24 204,00	BP2017	0,00
-----------	------------	-----	-----------	--------	------

Aire Amilly Remplacement 7 portes locaux techniques 16 800 €
 Etude agrandissement des aires
 168 000 €
 Agrandissement aire de Villemandeur 332 000 €

**FONCTION 9072 AIDE AU SECTEUR
LOCATIF**

Dépenses :

BP 2018 :	355 400,00	RAR	106 749,00	BP2017	299 640,00
-----------	------------	-----	------------	--------	------------

Suivi animation PDS des copropriétés Plateau
 70 000 €
 Suivi animation OPAH 80 000 €
 Aides bailleurs 135 000 €
 Aides logements privés 60 000 €

Recettes

BP 2018	92 164,00	RAR	40 793,00	BP 2017	141 100,00
OPAH : 63 664 €					
PDS copropriété plateau : 28 500 €					

FONCTION 90810 TRANSPORTDEPENSES

BP 2018	326 600,00	RAR	540 753,00	BP 2017	425 850,00
Matériel roulant 150 000 €					
Gros entretien Poteaux d'arrêt 51 600 €					
Accessibilité arrêts de bus					
Programme SDA					
ADAP 125 000 €					

RECETTES

BP2018	150 000,00	RAR	0,00	BP 2017	150 000,00
Ecritures de TVA					

FONCTION 90811 ASSAINISSEMENT – PLUVIALDEPENSES

BP2018	1 413 587,00	RAR	461 369,00	BP2017	1 225 000,00
Schéma directeur 173 520 €					

Groupement de commandes

653 067 €

*Amilly Rue des Blards Prochasson Peynault 70 174 €**Cepoy Rue des Vignes 30 000 € Rue de Montenon 10 000 € Sentier des Grossets 25 000 €**Châlette Rue Guichard 20 000 € Rue Bricard 65 000 € Rue Nourry 18 600 €**Lombreuil Centre Bourg 9 790 €**Paucourt Route de la Chapelle St Sépulcre 49 200 €**Villemandeur Rue du Petit Bois Rond 20 000 € Rue Courtil Cabot 50 000 €**Montargis Rue Périer 6 288 €**Pannes Chemin des Cailloux Rue Petite Ronce
250 000 €**Mormant 29 015 €*

Branchements Divers 2018 150 000 €

Création de systèmes et réseaux divers 197 000 €

*Châlette Rue Blanchet 72 000 €**Amilly Rue des Dadots/Maupas
35 000 €**Villemandeur le Cellier 40 000 €**Corquilleroy Rue du 11 Novembre 10 000 € Ensemble des rues 40 000 €*

Divers travaux Eau Pluviale 240 000 €

Amilly Rue F Prieur 90 000 € Rue du M. Juin 50 000 €

Pannes Rue des Frênes 80 000 €

Montargis Fg d'Orléans 20 000 €

FONCTION 90822 VOIRIE

DEPENSES

BP2018	4 762 671,00	RAR	1 092 611,00	BP2017	3 947 000,00
--------	--------------	-----	--------------	--------	--------------

Démolition 100 000 €

Futur Carrefour des Ponts

Frais d'études 145 000 €

Inspection spécialisée sur 5 ouvrages

Entrés Solterre Rue des Ponts Aménagement pôle multimodal

Fonds de concours éclairage Conflans 20 000 €

Constructions 222 600 €

Passerelle Moulin Charrier Pont Chaussée Saint Nicolas Cochery

Groupement commandes 737 071 €

Carrefour Bénédictines 396 771 €

Rue Paul Doumer 73 000 €

Trottoirs Grande rue Chevillon

12 800 €

Etude hyper centre Villemandeur

25 000 €

Aménagement Centre Bourg Lombreuil 33 000 €

Rue Nourry Voirie + Eclairage

196 500 €

Véloroute 700 000 €

Voirie 2017 215 000 €

Eclairage Public 47 000 €

ZA ZI Tconditionnelle

Voirie 2018 : 2 381 000 €

Carrefour Gros Moulin 500 000 €

Centre Bourg 1ère Tr Villemandeur 500 000 €

Centre Bourg Pannes 450 000 €

Entretien voirie communautaire

220 000 €

Infrastructure recharge électrique 100 000 €

Trottoirs Grande rue Chevillon

35 000 €

Extension Parking Gare 576 000 €

Piste cyclable 2018 195 000 €

Paucourt et entretien

RECETTES

BP 2018 1 783 182,00 RAR 711 712,00 BP2017 1 249 500,00

REGION 606 667 €

Piste cyclable Paucourt 40 000 €

Véloroute 466 667 €

Pole multimodal Durzy 50 000 €

Parking SNCF 50 000 €

DEPARTEMENT

Piste cyclable Paucourt 45 000 €

Parking SNCF 354 000 €

Etude Entrée Solterre 12 500 €

*Infrastructure Recharge Electrique
25 000 €*

Aménagement Carrefour Gros Moulin 90 000 €

Aménagement Centre Bourg de Pannes 112 500 €

CPER 500 000 €

Pole multimodal Durzy 340 000 €

Parking SNCF 160 000 €

FONCTION 90824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT

URBAIN

DEPENSES

BP2018 1 303 885,00 RAR 267 212,00 BP2017 2 048 960,00

ANRU

Plan stratégique local +relevé topo : 80 000,00 €

Participation bailleurs

Vallogis 17 600 €

Logemloiret 45 650 €

Mobilier EMA 1 000 €

Travaux EMA 20 500 €

Coulée verte Aménagement terrain 53 000 €

City Stade Ecole P. Langevin 78 000 €

Travaux sécurité Usine de Buges
26 000 €

Solin Participation Vallogis Travaux Eau Pluviale
31 000 €

DUP Plateau Dorsale verte 41 200 €

Logiciel ADS 780 €

Foncier - 700 000,00
 PLUiHD 23 000 €
 Acquisition Terrains nus 184 165 €
 Acquisition terrains de voirie
 11 715 €
 Acquisition terrains bâtis 345 000 €

Maison de la Forêt
 Mobilier 2 000 €
 Matériel divers 8 300 €
 Travaux sécurité incendie 6 500 €
 Remplacement muséographie Outil pédagogique
 bornes interactives chants d'oiseaux 10 300 €

Schéma de Jalonnement 300 000 €

RECETTES

BP 2018	142 800,00	RAR	335 300,00	BP 2017	581 400,00
Département 75 000 € (schéma de jalonnement)					
Département 32 800 €					
(Acquisition foncier carrefour Gros Moulin Amilly)					
Plan stratégique local 35 000 €					

FONCTION 90830 ENVIRONNEMENT

Dépenses

BP 2018	65 000,00	RAR	14 962,00	BP 2017	130 000,00
Conseil en orientation énergétique 50 000 €					
Véhicule électrique 15 000 €					

Recettes

BP 2018	31 250,00	RAR	0,00	BP2017	71 600,00
COEP 25 000 €					
Voiture électrique 6 250 €					

FONCTION 9090 INTERVENTION ECONOMIQUE

DEPENSES

BP2018	536 009,00	RAR	88 325,00	BP2017	685 234,00
Fonds concours THD 382 509 €					
Aides commerces 30 000 €					
Aides à l'immobilier d'entreprises 100 000 €					

Installation Totem Mandoria 10 000 €

Mobilier Pépinière 2 000 €
 sécurisation Pépinières 9 800 €

FONCTION 9095 AIDE AU TOURISME

DEPENSES

BP2018	16 400,00	RAR	23 434,00	BP 2017	113 450,00
Création local LABEL Pêche/ viabilisation 10 000 €					
<u>FONCTION 910 OPERATIONS PATRIMONIALES</u>					
<u>DEPENSES</u>					
BP2018	150 000,00	RAR	0,00	BP2017	150 000,00
Ecriture TVA transport AMELYS					
<u>RECETTES</u>					
BP 2018	150 000,00	RAR	0,00	BP2016	150 000,00
Ecriture TVA transport AMELYS					
<u>FONCTION 911 DETTES ET AUTRES</u>					
<u>DEPENSES</u>					
BP2018	5 990 000,00	RAR	0,00	BP2017	10 126 817,00
Remboursement capital 5 800 000 €					
Avance remboursable ARBORIA					
190 000 €					
<u>RECETTES</u>					
BP 2018	9 964 728,89	RAR	3 000 000,00	BP2017	9 113 028,00
Affectation du résultat 4 467 558,63 €					
Produits des emprunts 5 227 170,26 €					
<u>FONCTION 912 FCTVA</u>					
<u>Recettes</u>					
BP 2018	700 000,00	RAR	0,00	BP2017	1 500 000,00
FCTVA					
<u>FONCTION 914 TRANSFERT ENTRE</u>					
<u>SECTION</u>					
<u>DEPENSES</u>					
BP 2018	58 000,00	RAR	0,00	BP 2017	55 000,00
Amortissement des subventions					
<u>RECETTES</u>					
BP 2018	1 500 000,00	RAR	0,00	BP 2017	1 553 000,00
Dotation aux amortissements					
<u>FONCTION 91710 OPERATION SOUS MANDAT</u>					
<u>VIMORY</u>					
<u>Dépenses</u>					
BP 2018	37 515,00	RAR	0,00	BP2017	0,00
Régularisation écriture Centre Bourg Vimory					
<u>FONCTION 91720 OPERATION SOUS MANDAT</u>					
<u>Châlette</u>					
BP 2018	7 150,00	RAR	0,00	BP2017	0,00
Recettes					
Régularisation Equilibre Opération Espaces Plateau					

**FONCTION 91730 OPERATION SOUS MANDAT
MONTARGIS**

Recettes

BP 2018	7 125,00	RAR	0,00	BP2017	0,00
---------	----------	-----	------	--------	------

FONCTION 919 VIREMENT DE LA SECTION

FONCTIONNEMENT

RECETTES

BP 2018	7 969 818,00	RAR	0,00	BP2017	6 300 000,00
---------	--------------	-----	------	--------	--------------

FONCTION 95 PRODUIT DES

CESSIONS

RECETTES

BP2018	180 000,00	RAR	0,00	BP2017	2 449 480,00
--------	------------	-----	------	--------	--------------

DPU LOGEM LOIRET (Délibération
16-148)

Monsieur SUPPLISSON conclut cette présentation en rappelant que le budget général 2018 est marqué par 3 piliers :

- la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec une diminution de la section de fonctionnement dû à un effort d'économies effectué par l'ensemble des services pour dégager des marges de manœuvre. Le virement à la section d'investissement s'élèvera à 7,9 millions d'euros.

- un effort d'investissement. En effet, la section d'investissement augmente de 3,7 millions d'euros. L'aménagement urbain sera valorisé (aménagement des centres-bourgs de Villemandeur, de Pannes, l'extension du parking de la gare, l'accélération du déploiement de la fibre optique...) tout en diminuant la dette de l'AME.

- une maîtrise de l'équilibre financier de l'AME.

Monsieur NOTTIN estime que, derrière cette belle présentation, le budget 2018 est en réalité un budget d'austérité et d'illusion, bien loin de répondre aux besoins des habitants de l'agglomération montargoise. Ce budget d'austérité présente une section de fonctionnement en diminution de 1,72 %, avec des baisses importantes pour :

- les dépenses de personnel administratif : -221 000 € (-7,3 %),
- la police intercommunale : -5,5 %,
- le pôle formation continue : -3,6 %,
- la médiathèque : -93 000 € (-6 %),
- l'aménagement urbain et le contrat de ville : -340 000 € (-19 %),
- le tourisme : -7,52 %.

Le Président de l'AME est une fois de plus en accord avec le Président MACRON qui préconise une baisse des dépenses de fonctionnement de 1,2 %. Les dépenses de fonctionnement de l'AME sont anticipées à hauteur de 1,72 %, pourcentage bien supérieur. L'austérité est mise en avant avec le refus d'augmenter les dépenses dans deux domaines de première importance pour les habitants de l'AME : la santé et les transports.

La santé, tout d'abord, présente un manque évident d'ambition dans ce domaine crucial et pourtant totalement sinistré dans l'agglomération. Avec seulement 70 000 €, les dépenses de l'AME en matière de santé sont très loin des objectifs du contrat local de santé, très loin des besoins et de la situation catastrophique en matière d'accès aux soins. La pénurie de médecins s'aggrave et rien de concret, à la hauteur des enjeux, n'est proposé. Les habitants continuent de

s'entasser aux urgences, faute de médecins généralistes. Au contraire, l'offre de soins de premier recours devrait être développée avec, entre autres, des projets de création de centres de santé publics, comme à Châlette-sur-Loing. Ce centre fonctionne très bien et a déjà deux fois plus de généralistes que la maison libérale de Montargis.

Les transports, là aussi, ne génèrent aucune ambition. Le rapport du président sur le choix du mode de gestion mentionnait, parmi les objectifs généraux poursuivis par l'AME en la matière, « une maîtrise de la contribution financière forfaitaire au niveau actuel ». Il a été clairement dit à la commission transports que c'est l'argent qui commandera. Cette information est confirmée ce soir : la participation de l'AME pour les transports en commun reste stable à 3,280 millions d'euros. Le choix aurait dû être fait de l'augmenter pour répondre aux nouveaux défis et aux nouvelles exigences en la matière, tels qu'il a été rappelé par un certain nombre d'élus lors du débat sur le mode de gestion. A titre d'exemples, il cite : la refonte du réseau et des dessertes, la création de nouvelles lignes, la gratuité pour les scolaires, la modernisation du matériel roulant, les navettes inter-quartiers, les navettes pour se rendre à l'hôpital le dimanche... de plus, les investissements en matière de transport en commun baisseront de plus de 23 %.

Il s'agit bien d'un budget d'illusion. Si les dépenses d'investissement augmentent cette année de 3,5 millions d'euros, cette augmentation se fait en grande partie grâce aux économies faites sur le dos des habitants avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Cet impôt injuste est payé deux fois par les contribuables. Il a été sorti du budget de l'AME afin de le confier au SMIRTOM, ce dernier faisant exploser le taux d'année en année. Ainsi, en 2018 ce sont près de 880 000 € d'économisés. Par rapport à l'année 2015, ce sont presque 2,5 millions d'euros d'économisés. Ce désengagement total de la part de l'AME lui permettra une économie, cette année, de 2,5 millions d'euros par an. Il s'agit bien d'un coup terrible porté au pouvoir d'achat des familles car la perversité de ce système oblige mécaniquement, tous les ans, le SMIRTOM à augmenter le taux de la TEOM pour continuer à assurer ce service pourtant indispensable. Le nombre de tournées diminue, de nombreuses poubelles s'amoncellent de plus en plus dans les rues. En ajoutant à ces 2,5 millions d'euros d'économisés, l'augmentation de près d'1 million d'euros de restes à réaliser -soit 3,928 millions cette année contre 2,837 millions d'euros l'an dernier- l'AME obtiendrait l'équivalent de 3,5 millions d'euros d'investissements supplémentaires. Si l'AME conserve des capacités d'investissements et d'autofinancement, c'est en grande partie parce que la ponction fiscale sur les ménages a augmenté considérablement avec la création de la TEOM, puis son transfert au SMIRTOM. Voilà donc bien la supercherie dévoilée.

Enfin, la note de fin de présentation rappelle que l'encours de la dette par rapport à la population est de 693 € -contre 380 € de moyenne nationale- et que les dépenses de personnel représentent 19,80 % des recettes réelles de fonctionnement -contre 35,20 % au niveau national-. L'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est de 115 % -contre 93 % de moyenne nationale-. Au final, l'AME disposera de deux fois moins d'agents et davantage de dettes que la moyenne nationale. Il votera donc contre ce budget.

Monsieur HAGHEBAERT s'interroge car, bien que Monsieur NOTTIN intervienne dans de nombreux domaines, il oublie le secteur économique. En préambule de son plaidoyer sur le développement économique, il tient à souligner la maîtrise significative des dépenses prévisionnelles de fonctionnement et l'amélioration des sommes investies dans différents secteurs, à l'exception de celui de l'économie. En effet, n'a été retenu au niveau des aides à l'immobilier d'entreprises qu'un crédit de 100 000 € alors qu'il conviendrait d'en inscrire dix fois plus. Plusieurs chefs d'entreprises ont fait part récemment de leur volonté d'investir pour moderniser et développer leurs outils de production.

Par ailleurs, une convention importante concernant le développement économique devrait être prochainement signée par le Président de la Région Centre-Val de Loire et le Président de l'AME. Cette convention exigera de part et d'autre la mobilisation de moyens financiers importants. Il convient de profiter d'une conjoncture favorable, ainsi que de la synergie des acteurs économiques pour fortifier l'ambition de l'AME, accompagner les entreprises et amplifier ainsi la dynamique de développement. Ainsi, l'AME évitera que les entreprises intéressées par le Gâtinais soient aspirées par des métropoles très généreuses à leur égard. C'est pour répondre à cet objectif qu'il demande une action corrective de ce budget de l'ordre de 1 million d'euros, par la procédure dite de décision modificative qui pourra être votée avant l'été.

Prochainement, le trésor public communiquera le montant des ressources fiscales 2018. Il souhaite vivement qu'une partie du surcroît des ressources qui pourra être dégagée par rapport à la prévision budgétaire soit prioritairement affectée au développement économique. En raison de la bonne santé des entreprises en 2017 qui va générer un peu plus de CVAE -calculée en fonction des éléments non pas de 2018 mais 2017- et compte tenu d'une certaine sous-évaluation des ressources fiscales de ce budget 2018, l'AME pourra compter sur des ressources complémentaires d'au moins 1 million d'euros. Il compte sur le Président pour procurer à l'AME des financements indispensables aux actions en faveur des entreprises, de la croissance et de l'emploi.

Monsieur SUPPLISSON invite les élus à bien regarder les ratios de l'AME. Les dépenses de personnel sont inférieures de moitié en comparant à une agglomération de même strate. C'est parce que l'AME est cintrée sur les investissements. L'AME a fait le choix de disposer de moins de personnel, afin de développer une agglomération qui aide à l'investissement, comme Monsieur HAGHEBAERT vient de le rappeler. Le ratio de dette est identique. Le rapport doit être établi entre la dette et les capacités d'économies tous les ans. Le ratio par rapport au nombre d'habitants n'a aucun sens. Pour une agglomération qui génère 10 millions d'euros d'épargne par an, il n'est pas délirant d'avoir 50 millions de dettes pour des investissements qui sont réalisés sur 25, 30 40 ou 50 ans. Il est absurde de développer des polémiques là-dessus.

Pour répondre à Monsieur HAGHEBAERT, le sujet a déjà été évoqué en commission et en Bureau, il n'était pas possible dans le budget de prévoir la future augmentation des recettes fiscales si elle existe. Il espère qu'elle existera, mais en attendant les mêmes recettes fiscales ont été prévues. Les élus sont optimistes sur les résultats qui seront communiqués par les services fiscaux quand ceux-ci notifieront l'état exact des recettes fiscales. L'AME a bon espoir que ce sera davantage, mais il convenait d'être prudent. Deuxièmement, sur les implantations économiques, l'AME n'a jamais dit à un candidat investisseur que pour des raisons budgétaires, elle ne l'aiderait pas. Grâce au travail accompli par la commission Développement économique, quelques bonnes pistes d'implantations se dessinent. C'est une raison supplémentaire d'être optimiste mais il faut rester prudent. Pour autant, ce n'est pas parce que des entreprises sont susceptibles de s'installer dans l'agglomération montargoise que le budget doit être approvisionné. Que les entreprises prennent leur décision d'investissement et l'AME les accompagnera et prendra les décisions budgétaires qui s'imposeront.

Monsieur LAVIER conseille à Monsieur NOTTIN d'aller jusqu'au bout s'il veut faire des comparaisons. Sur le département du Loiret, le taux de la TEOM peut être comparé à celui de la 3CBO, de Nemours, de Gien mais il doit être comparé également avec le taux national. Tous les points de comparaison le sont par rapport au niveau national. Le taux de TEOM a été voté ce matin, il s'élève à 10,50 %, bien différent du taux national.

Monsieur DOOR réagit à certaines observations. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est réelle. Il remercie tous les services de l'AME pour les efforts consentis afin de répondre à l'objectif de maintien des dépenses de fonctionnement. Il remercie en particulier les services

financiers pour les efforts réalisés, mois après mois, pour équilibrer le fonctionnement et l'investissement. Dire qu'il s'agit d'un budget d'austérité est un peu fallacieux. Les dépenses parmi les plus importantes sont citées :

- le Gros moulin : 500 000 €,
- Villemandeur : 500 000 €,
- le centre-bourg de Pannes : 450 000 €,
- l'extension du parking de la gare : 576 000 €,
- la piscine de Chalette : 400 000 €,
- la véloroute : 700 000 €,
- la piste cyclable Paucourt-Montargis : 200 000 €,
- les groupements de commandes entre communes : 653 000 €,
- le pôle multimodal à Durzy : 340 000 €

Ces sommes démontrent un développement des infrastructures locales de l'agglomération, loin de l'austérité désignée. L'AME s'engage dans une dette active. Ce sont des emprunts actifs destinés à produire. La production de travaux fait travailler d'autant les entreprises, et donc de l'emploi. C'est aussi une lutte contre le chômage.

Il souhaite répondre à Monsieur HAGHEBAERT que l'AME dispose d'un portefeuille de foncier disponible, notamment sur la zone Arboria et sur la zone industrielle d'Amilly, soit 2 millions d'euros de terrains disponibles. Puisque maintenant la loi oblige à n'avoir que le volet foncier et non plus le volet aide aux entreprises, Monsieur HAGHEBAERT le sait bien puisqu'il est membre de Dev'up, l'AME continuera donc de détenir un portefeuille de terrains. Dès que les besoins surgiront, il sera possible de prendre une décision modificative, mais encore faut-il recevoir la demande. Le budget est géré avec des moyens raisonnables. Amilly et Montargis ont reçu l'état fiscal des services fiscaux, il s'agit pour ces communes d'une bonne surprise. L'AME recevra la notification dans les jours qui viennent, peut-être qu'une bonne surprise l'attend, ce sera tant mieux. L'AME agit en bon père de famille, en gérant les dépenses et les recettes tout en faisant de grosses dépenses.

Il annonce que l'édifice du musée Girodet sera inauguré le 15 juin 2018 à 16 heures, avant son ouverture.

Monsieur NOTTIN confirme qu'il s'agit d'un budget d'austérité. Le taux de pauvreté à Châlette-sur-Loing et Montargis s'élève à 36 %. C'est pourquoi, la ponction liée à l'augmentation du taux de la TEOM se fait durement sentir par la population.

Monsieur DOOR observe que Monsieur NOTTIN méconnaît la sociologie de la population locale.

Monsieur NOTTIN rétorque que Monsieur DOOR ne la connaît pas non plus puisque celui-ci prétend que la pauvreté n'existe pas à Montargis alors qu'il s'agit de la commune la plus pauvre de la Région Centre-Val de Loire. C'est une sacrée maîtrise de la sociologie montargoise.

Monsieur DOOR déplore le misérabilisme pratiqué par Monsieur NOTTIN. Cela entraîne la pauvreté. C'est lui le responsable.

Monsieur NOTTIN n'est pas sûr que Monsieur DOOR se rende compte de l'absurdité de ses arguments. C'est le fait de parler de pauvreté qui rendrait les gens pauvres ! Il espère que les interventions de Monsieur DOOR à l'Assemblée nationale sont d'un meilleur niveau.

Monsieur DOOR souligne le faible score de Monsieur NOTTIN aux résultats électoraux.

Monsieur DEMAUMONT estime que ce budget subit les conséquences des décisions gouvernementales de ces dernières années, notamment la baisse des dotations au bloc communal. Il est nécessaire, cette année encore, de dénoncer cette ponction opérée sur les recettes des collectivités locales. La suppression de la taxe d'habitation accentuera encore un peu plus cette pression à la baisse sur le développement du service public. Derrière ces choix, c'est la disparition des communes dans de vastes intercommunalités et dans le fait métropolitain qui est en ligne de mire. À terme et en parallèle, c'est aussi la disparition des départements en partie générée aussi par le fait métropolitain.

Au niveau local, le budget surfe sur la suppression du versement de l'AME au SMIRTOM avec cette fiscalisation des ressources, il y a 5 ans -il s'agit des 2,5 millions d'euros évoqués-. Les élus de Châlette-sur-Loing réaffirment et confirment leur position sur cette décision qui n'a pas été compensée aux contribuables. Il ne revient pas sur l'endettement. Si l'ensemble de la dette est consolidé à l'échelle du budget général et des budgets annexes, concernant les choix d'investissement, -les élus ont tous mesuré l'augmentation de la section d'investissement- consacrer uniquement 150 000 € au matériel roulant préjuge mal du développement de ce service public du transport. Ce service public est pourtant essentiel pour le développement économique de l'AME, et son rayonnement. Une ambition doit absolument être portée à ce niveau-là puisqu'aujourd'hui, seulement 6 % des déplacements domicile-travail sont effectués à partir de l'offre de transports en commun.

Si l'AME obtient des recettes supplémentaires, elles doivent être affectées au développement économique et à une ambition forte en matière de transports. Il est étonné que la CVAE baisse de 5,8 millions d'euros en 2017 à 3,7 millions d'euros en 2018. Peut-être les services fiscaux seront-ils en mesure de l'expliquer ?

Il est favorable au soutien et à l'accompagnement des entreprises dans leur projet d'investissement, à partir du moment où de l'emploi durable est créé. Toutefois, il suggère d'être prudent quand l'AME accompagnera les entreprises industrielles à la délocalisation, à l'intérieur de l'agglomération montargoise. Il pense à un dossier en particulier, situé sur la commune de Châlette-sur-Loing. Les élus devront bien étudier tous les aspects liés à cet éventuel transfert sur la zone Arboria. Ce projet ne créera pas de richesse ni d'emploi net supplémentaires. L'accompagnement de l'AME, notamment s'il est financier, doit être prudent. Cette affaire sera certainement débattue, lorsqu'elle aura avancée.

Monsieur SUPPLISSON souligne qu'aucun dossier particulier n'est prévu aujourd'hui, ni aucun transfert à l'ordre du jour. Sur les transports, il répondra, très techniquement, sur les points évoqués. Ce n'est pas la somme de 150 000 € qui est budgétée pour les transports. Les élus disposent du document budgétaire sous les yeux. 326 000 € ont été inscrits au budget primitif, auxquels s'ajoutent 540 000 € de restes à réaliser. Deux bus seront achetés cette année. Le maintien de l'âge moyen du parc est largement plus favorable que celui de 2001. Cela fait partie de la stratégie : chaque année, un ou deux bus sont achetés. C'est pourquoi l'âge moyen du parc est maintenu. Il est toujours possible de faire mieux, mais c'est déjà beaucoup mieux qu'en 2001. D'ailleurs, les voyageurs votent avec leur pied puisqu'ils étaient, en 2001, 1,6 millions, ils sont aujourd'hui 2,2 millions. Les résultats plaident pour l'AME.

Sur le deuxième point évoqué, concernant la CVAE, en effet, 5,8 millions d'euros ont été réalisés en 2017 et la somme de 3,7 millions d'euros a été budgétée en 2018. La différence est liée à des rôles supplémentaires que les services fiscaux avaient générés en 2017 et sur lesquels les services fiscaux sont aujourd'hui incapables d'assurer que l'AME les aura bien à nouveau en 2018. Il vous est proposé une solution prudente. Le devoir des services financiers est de ne pas les inscrire au budget.

Note synthétique retraçant les informations financières de l'AME
Budget Primitif 2018

III) Données synthétiques

	Ratios AME	Ratios Nationaux des Communautés d'Agglomération
Dépenses réelles de fonctionnement /population	511 €	334 €
Produit des impositions directes/population	173 €	335 €
Recettes réelles de fonctionnement /population	604 €	406 €
Dépenses d'équipement brut / population	257 €	83 €
Encours de dette/population	693 €	380 €
DGF/population	113 €	126 €
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	19.80 %	35.20 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de dettes en capital /recettes réelles de fonctionnement	94 %	90.60 %
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	48.33 %	20.40 %
Encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement	114.69 %	93.60 %

II) & III) Liste des organismes pour lesquels l'AME :

d) Détient une part du capital : Vallogis

e) A garanti un emprunt :

- Etablissements financeurs :

- Caisse des Dépôts et Consignations
- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole

- Etablissements Financés :

- Logement social
- Etablissement Hospitalier pour adulte dépendant (EHPAD)
- Institut médico – éducatif (IME)

Montant au 01/01/2018 : 46 049 876.04 € qui se décomposent ainsi :

- Annuités :

- Intérêts : 658 001.63 €
- Capital : 1 233 888.01 €

Pas de provision pour ces garanties

f) Subvention supérieure à 75 000.00 € :

OTSI 186 175.13 €

IV) Liste des délégataires :

- Lyonnaise des eaux : assainissement et eau potable
- Amelys : Transport public
- Vago : Aires d'accueil des gens du voyage
- OGF : crématorium

V) Acquisitions et cessions inscrites au BP 2018

- Acquisition :

Parcelles AT6 Montargis et BC73 Chalette – Dorsale verte	37 100.00 €
SCI Marlouis /AME ZI Amilly	27 000.00 €
Extension zone du Bigot	143 965.00 €
Extension Aire Accueil Amilly	7 000 .00 €
Entrée Bourg de Paucourt	3 540 €
Indemnisation Parking SNCF	8 175 €

- Vente :

DPU Logem Loiret Délibération 16-148	180 000 €
---	-----------

VI) Contrat de partenariat : Néant

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Contre : M. DEMAUMONT, M. PEPIN avec pouvoir de Mme DELAPORTE, Mme CLEMENT, M. RAMBAUD avec pouvoir de Mme BERTHELIER, Mme HEUGUES avec pouvoir de M. OZTURK, M. NOTTIN. Abstention : Mme GABRIELLE).

27) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe Assainissement

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 952 786.43 avec un excédent reporté de 647 786.43 € et un virement à la section d'investissement de 669 786.43 €

Dépenses :

Charges à caractère général : 79 725.00 €

Charges de personnel (Mise à disposition) : 150 000.00 €

Autres charges de gestion courante : 283 725.00 €

- Reversement à la Lyonnaise (Prime d'Épuration

- Indicateur de performance) 155 000 €

- Contrat DSP Article 45 Assistance opération d'entretien 23 500 €

- Contrôle raccordement 50 000 €

- Solde protocole fin de contrat 20 000.00 €

- Entretien des ANC 20 000.00 €

- Suivi rejet ICT 1 500.00 €

- Admission en non-valeur :

3 275.00 €

Charges financières :

20 000.00 €

- Intérêts s/emprunt : 18 800.00 €

- ICNE : 1 200.00 €

Dotations aux amortissements :

1 750 000.00 €

Recettes :

Produit de services :	
- Participation branchement assainissement collectif :	160 000.00 €
- Redevance assainissement :	1 620 000.00 €
(2 700 000 m ³ x .60 HT)	
Dotation subvention participation :	
- Prime épuration :	150 000.00 €
Amortissement des subventions :	375 000.00 €

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 4 245 174.36 € dont 1 190 174.36 de RAR en dépenses.

L'excédent d'investissement est de 524 300.42 € et l'affectation du résultat est de 665 873.94 €

Le virement est de 669 786.43 €

Dépenses :

Amortissement des subventions :	375 000.00 €
Emprunt et dettes :	475 000.00 €
Frais d'étude :	
- Schéma directeur :	30 000.00 €
- Etude Saint Gobain Poste de refoulement	30 000.00 €
Station D'épuration sise à Chalette (Réhabilitation génie civil bassin)	425 000.00 €
- Groupement de Commandes	74 000.00 €
- Branchements travaux divers programme 2018	500 000.00 €
- Levés topographiques :	15 000.00 €
- Contrôles qualités	50 000.00 €
- Travaux extension 2018	466 000.00 €
Ancien lavoir Saint Maurice	230 000 €
Quai de Montenon	72 000 €
Rue Gué Pioche Amilly	94 000 €
Régularisation avenant Prog 2015	70 000 €
- Réhabilitation Faubourg d'Orléans	110 000 €

Recettes :

- Dotation aux amortissements :	1 750 000.00 €
- Subvention ASN (Réhabilitation bassin aération)	110 000.00 €
- Produit des emprunts	425 243.57 €
- Avance AESN	100 000.00 €

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Contre : M. DEMAUMONT, M. PEPIN avec pouvoir de Mme DELAPORTE, Mme CLEMENT, M. RAMBAUD avec pouvoir de Mme

BERTHELIER, Mme HEUGUES avec pouvoir de M. OZTURK, M. NOTTIN. Abstention : Mme GABRIELLE).

28) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe Eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 521 112.27 €. L'excédent reporté de 739 112.27 €. Le virement vers la section d'investissement est de 1 105 000 €

Dépenses :

- Charges à caractère général :	154 087.27 €
- Charges de personnel :	50 000.00 €
- Opération d'ordre Amortissement :	126 500.00 €
- Charges diverses de gestion courante :	85 500.00 €
- Charges financières :	25.00 €

Recettes :

Redevances 2018 (2 713 731 m3 x .275 €)	745 000.00 €
Opération d'ordre Quote-part des subventions amortissables	37 000.00 €

INVESTISSEMENT :

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 4 642 389.89 € dont 584 254.58 € de RAR en dépenses.

L'excédent 2017 est de 1 296 889.89 €

Le virement vers la section d'investissement est de 1 105 000.00 €

Dépenses :

Amortissement des subventions	37 000.00 €
Remboursement capital des emprunts :	15 200.00 €
Acquisition de terrains :	10 000.00 €
Travaux :	
- Groupement de commande	65 000.00 €
- Travaux production Chise 2018 :	3 026 435.31 €
- Travaux production Aulnoy 2018 :	25 000.00 €
- Travaux distribution branchement plomb 2018 :	32 000.00 €
- Travaux production 2018 autres sites :	220 000.00 €

Recettes :

Opération d'ordre Amortissement :	126 500.00 €
Subvention Agence de l'Eau :	1 199 000.00 €
Produit des emprunts (avance ASN)	790 000.00 €

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Contre : M. DEMAUMONT, M. PEPIN avec pouvoir de Mme DELAPORTE, Mme CLEMENT, M. RAMBAUD avec pouvoir de Mme BERTHELIER, Mme HEUGUES avec pouvoir de M. OZTURK, M. NOTTIN. Abstention : Mme GABRIELLE).

29) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe ZI Amilly

Monsieur SUPPLISSON : « La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 031 951.70 €

Le montant des travaux en dépenses est de 515 000 €

En recettes, sont inscrites la vente des terrains à hauteur de 515 000 € et la variation des terrains aménagés pour 515 000 €

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 679 872.90 € dont un déficit de 2 164 872.90 € et un produit d'emprunt de 2 164 872.90 €. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : M. NOTTIN).

30) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 605 509.68 €.

Le montant des travaux et étude s'élève à 200 000 €

La variation de stock des terrains aménagés est de 405 509.57 €

Le montant de vente de terrains aménagés est de 405 509.57 €

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 405 509.57 € dont un déficit de 205 509.57 €. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : M. NOTTIN).

31) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe Ilot 19

Monsieur SUPPLISSON : « La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 260 001.08 €.

Les dépenses :

- Terrains à aménager :	10 000.00 €
- Achats d'études et de terrains :	20 000.00 €
- Travaux :	100 000.00 €

Les recettes :

- Ventes de terrains aménagés	130 000.00 €
-------------------------------	--------------

Madame PARASKIOVA quitte la séance à 19 heures 37.

INVESTISSEMENTS :

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 586 324.83€

Le déficit 2017 est de 456 324.83 €

Les dépenses :

- Opération d'ordre Constatation lots achevés	130 000.00 €
---	--------------

Les recettes :

- Opération d'ordre Sortie du stock de lots vendus	130 000.00 €
- Emprunt	456 324.83 €

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : M. NOTTIN).

32) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe pour le lotissement Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur SUPPLISSON : « La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 560 000.48 €.

Le déficit de fonctionnement est de 0.48 €

Les dépenses :

- Travaux :
 - o Achat de matériel et autres travaux : 280 000 €

Les recettes :

- o Ventes de terrains aménagés : 280 000 €
- o Variation de stocks : 280 000 €
- o Produits divers : 0.48 €

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 504 220.98 €

Le déficit d'exécution de la section d'investissement 2017 est de 224 220.98€ et est équilibré par un produit d'emprunt de 224 220.98 €

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : M. NOTTIN).

33) Vote du Budget primitif – Exercice 2018 – Budget annexe Arboria

Monsieur SUPPLISSON : « La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 620 000 €.

Dépenses :

- Charges à caractère général :
 - Travaux de voirie, VRD 200 000.00 €
- Frais financiers : intérêts sur emprunt 70 000.00 €
- Variation terrains aménagés : constatation vente de lots 350 000.00 €

Recettes :

- Excedent 0.48 €
- Ventes de terrains aménagés 350 000.00 €
- Subvention exceptionnelle (du budget principal) 69 999.52 €
- Opération d'ordre :
 - o Variation terrains aménagés : intégration lots achevés 200 000.00 €

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 540 000 €

Dépenses :

- Emprunt : remboursement de capital : 340 000.00 €
- Opération d'ordre :
 - o Terrains achevés : constatation lots achevés 200 000.00 €

Recettes :

- Avance AME 190 000.00 €
- Opération d'ordre : sortie du stock de lots vendus 350 000.00 €

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : M. NOTTIN).

34) Subvention au Comité des œuvres sociales de l'AME – Exercice 2018

Monsieur SUPPLISSON : « Vu le projet de Budget Primitif 2018, la subvention attribuée au Comité des Œuvres Sociales de l'AME est de 46 000 €

La dépense en résultant est inscrite au Budget Primitif 2018 à l'article 6474 fonction 92025. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

35) Participation de l'AME au Syndicat mixte de gestion du SCOT du Montargois en Gâtinais – Exercice 2018

Monsieur SUPPLISSON : « Vu le projet de Budget Primitif 2018, la participation de l'A.M.E. au Syndicat mixte de gestion du SCOT du Montargois en Gâtinais s'élève à 51 372 €.

La dépense en résultant est inscrite au Budget Primitif 2018 à l'article 65548 fonction 92 824. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

36) Participation de l'AME au SIVLO (Syndicat intercommunal de la Vallée du Loing) – Exercice 2018

Monsieur SUPPLISSON : « Suite à l'arrêté préfectoral du 6 août 2013 portant modification des statuts de l'AME, je vous rappelle que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de « Rivières et canaux » depuis le 1^{er} janvier 2014.

Le Syndicat Mixte de la Vallée du Loing (SIVLO) est dorénavant composé des 15 communes de l'AME. L'Agglomération Montargoise Et rives du loing se substitue donc aux communes pour verser une participation financière au SIVLO.

Le calcul de la contribution s'effectue selon le critère démographique. Pour 2018, le montant de la contribution s'élève à **188 127 €**.

Un premier versement de 125 000 € interviendra après le vote du budget primitif 2018 et le solde de 63 127 € sera versé dans le courant de l'année 2018.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le montant de cette participation. »

Monsieur DOOR rappelle que le SIVLO sera transféré vers un EPAGE (Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux). Un arrêté préfectoral conjoint des 3 régions Ile-de-France, Centre et Bourgogne sera signé prochainement. L'objectif principal de cet EPAGE sera de lutter contre les inondations.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

37) Participation de l'AME au Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans – Exercice 2018

Monsieur SUPPLISSON : « Je vous rappelle que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de « Rivières et canaux » depuis le 1^{er} janvier 2014.

L'AME s'est donc substituée à 4 de ses communes membres au sein du Syndicat Mixte de Gestion du Canal d'Orléans par arrêté préfectoral du 12 décembre 2013.

Le Syndicat sollicite au titre de l'exercice 2018 une contribution d'un montant de **21 573,30 €**. La dépense est inscrite au budget primitif général 2018.

Je vous demande de bien vouloir prononcer sur le montant de cette participation. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

38) Fixation des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière (Non Bâti) (TFNB) – Exercice 2018

Monsieur SUPPLISSON : « Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle unique (TPU), l'AME perçoit depuis 2011 un panier de recettes comprenant des ressources fiscales, dont la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière (non bâti) (TFNB) et des compensations de l'Etat.

Je vous propose de fixer les taux suivants de fiscalité locale qui ont présidé aux inscriptions de recettes fiscales au Budget primitif 2018.

a) Cotisation foncière des entreprises

Il convient, chaque année, de fixer le taux afférent à la CFE.

Je vous propose de laisser **inchangé** ce taux de 24,36 % de CFE pour 2018 et de mettre en réserve en 2018 la différence, si elle est positive, entre le taux maximum de droit commun et le taux de CFE voté.

Madame PARASKIOVA siège à nouveau au sein de cette Assemblée.

b) Taxe d'habitation

Il convient, chaque année, de fixer le taux afférent à la taxe d'habitation.

Je vous propose de laisser **inchangé** ce taux de 6,69 % de TH pour 2018.

c) Taxe foncière (non bâti)

Il convient, chaque année, de fixer le taux afférent à la taxe foncière sur le non bâti.

Je vous propose de laisser **inchangé** ce taux de 2,94 % de TFNB pour 2018. »

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Contre : M. DEMAUMONT, M. PEPIN avec pouvoir de Mme DELAPORTE, Mme CLEMENT, M. RAMBAUD avec pouvoir de Mme BERTHELIER, Mme HEUGUES avec pouvoir de M. OZTURK, M. NOTTIN. Abstention : Mme GABRIELLE).

39) Autorisation à Monsieur le Président de verser un fonds de concours à la commune d'Amilly pour la création d'une maison médicale

Monsieur SUPPLISSON : « La Mairie d'Amilly a décidé d'aménager une maison médicale dans son centre bourg.

Ce local professionnel permettra d'accueillir des médecins généralistes et des infirmières.

Dans ce cadre, la Mairie d'Amilly sollicite un fonds de concours auprès de l'AME de 11 000 €.

Le plan de financement est le suivant :

	Plan de financement définitif
DEPENSES	
Travaux	60 000 €
RESSOURCES	
Fonds de concours AME	11 000 €
Autofinancement	49 000 €
TOTAL	60 000 €

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à verser un fonds de concours de **11 000 €** à la commune d'Amilly dans le cadre de l'aménagement de cette maison médicale. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

40) Admission en non-valeur des titres 237 de 2009 et 253 de 2014 du Budget annexe Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à admettre en non-valeur les titres ci-dessus référencés pour un montant total de 3723.00 €, au motif de combinaison infructueuse d'actes et poursuite sans effet.

La dépense de 3723.00 € est inscrite au budget annexe assainissement 2018 à l'article 6541. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

AFFAIRES GENERALES

41) Modification de la composition des Commissions permanentes de l'AME

Monsieur DOOR : « Par courriel du 16 février 2018, la commune de Solterre a informé l'AME que le Conseil municipal a procédé à l'élection d'un 2^{ème} adjoint, Madame Martine MASSON BENEDETTO en remplacement de Madame POUMARAT. Il convient donc de modifier la composition des commissions permanentes de l'AME, notamment la Commission des Affaires Culturelles et la Commission des Affaires Sociales.

Commission Intercommunalité :

Vice-Président responsable de la Commission : Bernard DELAVEAU

AMILLY : Gérard DUPATY, Guy HAGHEBAERT

CEPOY : Jean-Paul SCHOULEUR

CHALETTE-SUR-LOING : Laurianne DELAPORTE, Liliane BERTHELIER

CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON

CONFLANS-SUR-LOING : Jérôme RICARDOU

CORQUILLEROY : René BEGUIN

LOMBREUIL : Eric GODEY

MONTARGIS : Frank SUPPLISSON, Lise GABRIELLE

MORMANT-SUR-VERNISSON : Christian CHARPENTIER

PANNES : Dominique LAURENT

PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Denise SERRANO, François COULON
VIMORY :	Bernadette ABSOLU

Commission des Finances :

Vice-Président responsable de la Commission : Frank SUPPLISSON

AMILLY :	Guy HAGHEBAERT, Lucien FOURNEL (CM)
CEPOY :	Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING :	Franck DEMAUMONT, Eric PEPIN
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Catherine MASTYKARZ
CORQUILLEROY :	René BEGUIN
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Frank SUPPLISSON, Charles TERRIER
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Christian CHARPENTIER
PANNES :	Michel GAILLARD
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Denise SERRANO, Brigitte GADAT-KULIGOWSKI
VIMORY :	Bernadette ABSOLU

Commission des Travaux :

Vice-Président responsable de la Commission : Gérard DUPATY

AMILLY :	Gérard DUPATY, Edmond SZEWCZYK (Adjoint)
CEPOY :	Denis CHERON (Adjoint)
CHALETTE-SUR-LOING :	Eric PEPIN, Jacques LALOT (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY :	Jean-Marie DUCHENE (Adjoint)
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Benoît DIGEON, Philippe MALET
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Christian CHARPENTIER
PANNES :	Dominique LAURENT
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	Claude TOURATIER, Denise SERRANO
VIMORY :	Félix FUJS

Commission Urbanisme :

Vice-Président responsable de la Commission : Gérard LELIEVRE

AMILLY :	Catherine FEVRIER, Edmond SZEWCZYK (Adjoint)
CEPOY :	Denis CHERON (Adjoint)
CHALETTE-SUR-LOING :	Musa ÖZTÜRK, Atif KHALID (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Christel OLIVEIRA (Adjointe)
CORQUILLEROY :	Jean-Marie DUCHENE (Adjoint)
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Jean-Noël GUILLAUME (CM), Nathalie RIBEIRO GONCALVES
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	Michel GAILLARD
PAUCOURT :	Guy MOREAU (Adjoint)
SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Dominique JUSSERAND
VILLEMANDEUR :	François COULON, Claude TOURATIER

VIMORY : Félix FUJS

Commission Logement :

Vice-Président responsable de la Commission : Dominique LAURENT
AMILLY : Françoise BEDU, Emmanuelle SIMON (CM)
CEPOY : Marie-Thérèse LELOUP
CHALETTE-SUR-LOING : Musa ÖZTÜRK, Atif KHALID (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Christel OLIVEIRA (Adjointe)
CORQUILLEROY : Christian BLIN (Adjoint)
LOMBREUIL : Patrice BERNARD
MONTARGIS : Jean-Noël GUILLAUME (CM), Bruno NOTTIN
MORMANT-SUR-VERNISSON : Francis MARCOTTE
PANNES : Dominique LAURENT
PAUCOURT : Gérard LORENTZ (CM)
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD : Gérard LELIEVRE
SOLTERRE : Dominique JUSSERAND
VILLEMANDEUR : François COULON, Annick CHATON (Adjointe)
VIMORY : Félix FUJS

Commission Développement économique et Touristique – Formation – Emploi – Numérique :

Vice-Président responsable de la Commission : Guy HAGHEBAERT
AMILLY : Guy HAGHEBAERT, Grégory GABORET
CEPOY : Régis GUERIN (Adjoint)
CHALETTE-SUR-LOING : Christophe RAMBAUD, Mamoudou BASSOUM (Adjoint)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY : Claudine GEORGES-LECOMTE (Adjointe)
LOMBREUIL : Eric GODEY
MONTARGIS : Philippe MALET, Charles TERRIER
MORMANT-SUR-VERNISSON : Francis MARCOTTE
PANNES : Hélène DE LAPORTE (Adjointe)
PAUCOURT : Muriel PARASKIOVA
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD : Gérard LELIEVRE
SOLTERRE : Dominique JUSSERAND
VILLEMANDEUR : François COULON, Jean-Marc WATELLE
VIMORY : Bernadette ABSOLU

Commission des Affaires Culturelles :

Vice-Président responsable de la Commission : Bernadette ABSOLU
AMILLY : Baudouin ABRAHAM, Lucie PEYRIDIEU (CM)
CEPOY : Marie-Thérèse LELOUP
CHALETTE-SUR-LOING : Liliane BERTHELIER, Michel POMPON (CM)
CHEVILLON-SUR-HUILLARD : France CHAPILLON
CONFLANS-SUR-LOING : Jérôme RICARDOU
CORQUILLEROY : Fabienne LANGRAND
LOMBREUIL : Sylvie SELZER (Adjointe)
MONTARGIS : Jean-René COQUELIN (CM), Viviane JEHANNET
MORMANT-SUR-VERNISSON : Edith PLANCHERON (Adjointe)
PANNES : Arlette PROCHASSON
PAUCOURT : Muriel PARASKIOVA
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD : Michelle DARDELET
SOLTERRE : Martine MASSON BENEDETTO
VILLEMANDEUR : Brigitte GADAT-KULIGOWSKI, Jean-François DUPORT (Adjoint)
VIMORY : Bernadette ABSOLU

Commission des Affaires Sociales :

Vice-Président responsable de la Commission : Franck DEMAUMONT

AMILLY : Françoise BEDU, Stéphanie DELPHINE (CM)
 CEPOY : Marie-Thérèse LELOUP
 CHALETTE-SUR-LOING : Franck DEMAUMONT, Annette MORAND
 CHEVILLON-SUR-HUILLARD : France CHAPILLON
 CONFLANS-SUR-LOING : Jérôme RICARDOU
 CORQUILLEROY : Claudine GEORGES-LECOMTE (Adjointe)
 LOMBREUIL : Marie-Thérèse SOULAT (Adjointe)
 MONTARGIS : Dominique PARE, Cécile DENIS (CM)
 MORMANT-SUR-VERNISSON : Edith PLANCHERON (Adjointe)
 PANNES : Arlette PROCHASSON
 PAUCOURT : Muriel PARASKIOVA
 SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Christophe MOINEAU (Adjoint)
 SOLTERRE : Martine MASSON BENEDETTO
 VILLEMAMDEUR : Jean-Marc WATELLE, Jean-Claude LEMAIRE (CM)
 VIMORY : Jacqueline COGNET (CM)

Commission Transports :

Vice-Président responsable de la Commission : Jean-Paul SCHOULEUR

AMILLY : Michel PECHER (Adjoint), Catherine FEVRIER
 CEPOY : Jean-Paul SCHOULEUR
 CHALETTE-SUR-LOING : Marie-Madeleine HEUGUES, Hiba PRUNEAU (Adjointe)
 CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
 CONFLANS-SUR-LOING : Jean-Claude SEGUIN (Adjoint)
 CORQUILLEROY : René BEGUIN
 LOMBREUIL : Eric GODEY
 MONTARGIS : Benoît DIGEON, Bruno NOTTIN
 MORMANT-SUR-VERNISSON : Vincent DESRUMAUX (Adjoint)
 PANNES : Claude THIERRY (Adjoint)
 PAUCOURT : Bernard DELAVEAU
 SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Michelle DARDELET
 SOLTERRE : Dominique JUSSERAND
 VILLEMAMDEUR : Denise SERRANO, François COULON
 VIMORY : Félix FUJS

Commission Environnement, Développement durable et Agenda 21 :

Vice-Président responsable de la Commission : Denise SERRANO

AMILLY : Jean-Charles LAVIER, Grégory GABORET
 CEPOY : Régis GUERIN (Adjoint)
 CHALETTE-SUR-LOING : Chantal CLEMENT, Espérance PATUREAU (CM)
 CHEVILLON-SUR-HUILLARD : Christian BOURILLON
 CONFLANS-SUR-LOING : Jérôme RICARDOU
 CORQUILLEROY : Christian BLIN (Adjoint)
 LOMBREUIL : Patrice BERNARD
 MONTARGIS : Carole BUTOR, Lise GABRIELLE
 MORMANT-SUR-VERNISSON : Vincent DESRUMAUX (Adjoint)
 PANNES : Hélène DE LAPORTE (Adjointe)
 PAUCOURT : Guy MOREAU (Adjoint)
 SAINT-MAURICE-SUR-FESSARD : Michelle DARDELET
 SOLTERRE : Dominique JUSSERAND
 VILLEMAMDEUR : Denise SERRANO, Claude TOURATIER
 VIMORY : Jacqueline COGNET (CM)

Commission des Sports :

Vice-Président responsable de la Commission : Frank SUPPLISSON

AMILLY : Jean-Charles LAVIER, Patrick LECLOU (CM)
 CEPOY : Christophe MIREUX (CM)
 CHALETTE-SUR-LOING : Christophe RAMBAUD, Maher BEN AZZOUZ (CM)

CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Christel OLIVEIRA (Adjointe)
CORQUILLEROY :	Christian BLIN (Adjoint)
LOMBREUIL :	Eric GODEY
MONTARGIS :	Frank SUPPLISSON, Dominique DELANDRE (CM)
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Francis MARCOTTE
PANNES :	François RIBOT (CM)
PAUCOURT :	François SAILLARD (Adjoint)
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Dominique JUSSERAND
VILLEMANDEUR :	Jean-Marc WATELLE, Brigitte GADAT-KULIGOWSKI
VIMORY :	Félix FUJS

Commission Ruralité :

Vice-Président responsable de la Commission : Christian BOURILLON

AMILLY :	Annie GUET, Jean-Claude HEBERT (CM)
CEPOY :	Jean-Paul SCHOULEUR
CHALETTE-SUR-LOING :	Christophe RAMBAUD, Annette MORAND
CHEVILLON-SUR-HUILLARD :	Christian BOURILLON
CONFLANS-SUR-LOING :	Catherine MASTYKARZ
CORQUILLEROY :	Fabienne LANGRAND
LOMBREUIL :	Patrice BERNARD
MONTARGIS :	Dominique PARE, Nathalie RIBEIRO-GONCALVES
MORMANT-SUR-VERNISSON :	Christian CHARPENTIER
PANNES :	Claude THIERRY (Adjoint)
PAUCOURT :	Bernard DELAVEAU
SAINT-AURICE-SUR-FESSARD :	Gérard LELIEVRE
SOLTERRE :	Jean-Paul BILLAULT
VILLEMANDEUR :	François COULON, Denise SERRANO
VIMORY :	Bernadette ABSOLU

Je vous propose d'appliquer l'article L5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet aux conseillers municipaux des communes membres de siéger au sein des commissions permanentes de l'AME.

Toute élection ou désignation doit s'opérer à bulletin secret, je vous prie donc de bien vouloir procéder à ce vote. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (55 voix).

42) Désignation des représentants de l'AME au sein du Syndicat Mixte de gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret

Monsieur DOOR : « Par délibération n° 17-255 du 23 novembre 2017, le Conseil communautaire a pris la nouvelle compétence supplémentaire : « Fourrière animale ».

L'AME va recevoir l'arrêté préfectoral correspondant.

Il convient maintenant de désigner les représentants appelés à siéger au sein de cette instance, à savoir deux titulaires et deux suppléants.

Il vous est proposé de désigner :

Titulaires : Viviane JEHANNET, Bernard DELAVEAU

Suppléants : Gérard LELIEVRE, Christian CHARPENTIER

Conformément à l'article L 5711-1 du Code général des collectivités territoriales et pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité d'un syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Je vous rappelle que toute élection ou désignation doit s'opérer à bulletin secret, je vous prie donc de bien vouloir procéder à ce vote. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (55 voix).

43) Rapport d'activité 2017 de la commission d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des personnes handicapées

Monsieur BÉGUIN : « Conformément à l'article L2143-3 du Code général des collectivités territoriales et suite à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, un rapport retraçant l'activité de la commission doit être présenté en séance du Conseil communautaire :

→ Travaux de la Commission Accessibilité des ERP

Les membres de la Commission Accessibilité des ERP ont étudié 90 dossiers en commission pour autoriser les établissements recevant du public (ERP) à effectuer des travaux en vue de leur réaménagement intérieur ou de leur ouverture au public. 4 avis défavorables ont été émis. Les études de dossier 2017 ont augmenté de de presque 10 % par rapport à 2016.

En 2017, les exploitants ont continué de réaliser des travaux dans les établissements ayant subi des dégâts pendant les inondations du 31 mai 2016. Des efforts de mise en conformité en matière d'accessibilité sont constatés, notamment dans les établissements municipaux.

De plus, les membres de la commission ont procédé à la visite de 8 établissements.

Suivant les informations dont disposent les services de l'AME et transmises par le SDIS, il existe 1 458 ERP (de la 1ère à la 5ème catégories) implantés sur le territoire de l'agglomération montargoise.

Conformément à l'ordonnance du 26 septembre 2014, l'AME a l'obligation d'organiser le recensement, par voie électronique, des ERP accessibles et des ERP engagés dans une démarche d'Ad'AP.

→ Travaux de la Commission Accessibilité des personnes handicapées

La Commission Accessibilité des Personnes Handicapées de l'AME a été créée le 29 octobre 2007, en application de la loi handicap n° 2005-102 du 11 février 2005. Elle réunit les acteurs du réseau de transport urbain, du logement, les commerçants, les représentants des personnes handicapées ou à mobilité réduite, les institutions concernées.

Travaux de la Commission Accessibilité des personnes handicapées :

Voirie

Les communes de Chalette, St Maurice/Fessard, Villemandeur, Pannes, Corquilleroy, Lombreuil et Montargis ont finalisé leur Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Celui de la commune d'Amilly est en cours de finalisation.

Les travaux de voirie réalisées par l'AME en 2017 sont :

- ⇒ Abaissement des trottoirs rue Fbg de la Chaussée/bd Durzy à Montargis
- ⇒ Réaménagement de trottoirs et mise en accessibilité passage piéton Rue Marcel Paul à Chalette-sur-Loing
- ⇒ Reprise de trottoirs et mise en accessibilité passage piéton Route de Viroy au lieu de Route de St Firmin à Amilly.
- ⇒ Aménagement de trottoirs Grande Rue à Chevillon-sur-Huillard
- ⇒ Aménagement de la rue des Alouettes Cepoy trottoirs et chaussée dernière tranche Aménagement carrefour des Bénédictines à Montargis trottoirs et chaussée (449 000 € TTC)

Le recensement 2017 de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées sur l'agglomération montargoise est de 404 (tous bailleurs confondus).

Accessibilité des ERP de l'AME

L'AME a déposé auprès du Préfet du Loiret un agenda d'accessibilité programmée. Cet Ad'AP, approuvé par délibération du 17/09/15, s'établit sur 2 périodes de 3 ans à compter de la validation par le Préfet en janvier 2016, pour un montant total de 317 580 € TTC. Les travaux seront réalisés jusqu'en 2021.

Accessibilité du réseau de transports urbains Amelys

La Communauté d'agglomération poursuit la mise en œuvre de son schéma d'accessibilité des transports urbains (SDA Ad'AP) approuvé par délibération du 17/09/2015. Ce schéma organise la programmation des dépenses sur trois exercices pour achever la mise en accessibilité des transports urbains de l'Agglomération Montargoise. Il préconise la mise en accessibilité de 28 arrêts prioritaires sur les 4 communes desservies par les lignes régulières et propose également la mise en accessibilité d'un point d'arrêt minimum par communes pour les communes non desservies par les lignes régulières, soit 11 points d'arrêt supplémentaires. La programmation des dépenses s'établit ainsi : 39 points d'arrêts à aménager sur 3 ans représentent 468 000 € TTC au total, soit 156 000 € TTC par an sur 3 ans.

Service de substitution Moov'Amelys :

La fréquentation à fin décembre 2017 est de 2 044 contre 1 967 voyages en 2016. Il convient de noter également que les voyageurs handicapés sont acceptés à bord des bus des lignes régulières, à condition que leur arrêt se fasse entre 2 points d'arrêt accessibles.

Culture et handicap

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, l'AME dispose d'une fiche action culture pour défendre l'inclusion culturelle des personnes handicapées, âgées, souffrant de maladies chroniques et précaires. Dans ce cadre, les collectivités porteuses du CLS, l'AME et le Pays Gâtinais ont adopté une charte « Accessibilité et Droits Culturels ». Une journée de rencontre professionnelle de l'accessibilité culturelle a été organisée pour permettre de réfléchir à la mise en œuvre de projets intersectoriels (système d'emprunt de livres entre les maisons de retraite et la médiathèque, résidence d'artistes, développement du musée nomade...)

Ce rapport sera mis en ligne sur le site internet de l'AME pour l'information notamment sur le recensement des ERP accessibles et des ERP engagés dans une démarche d'Ad'AP. »

Monsieur DOOR remercie Monsieur BÉGUIN de participer régulièrement aux commissions de sécurité et d'accessibilité.

Madame GABRIELLE observe que Monsieur SUPPLISSON a insisté, lors de la présentation des comptes administratifs, sur l'investissement réalisé dans le cadre de la mise en accessibilité

des points d'arrêts. Le rapport de la commission accessibilité fait apparaître que 39 points d'arrêts sont prioritaires. Sur ces 39 points d'arrêts à aménager, combien ont déjà été rendus accessibles ?

Par ailleurs, concernant la liste des travaux de voirie réalisés sur les communes en 2017 et les perspectives pour 2018, elle est étonnée de ne pas y voir figurer la rue Perier à Montargis qui a été refaite en 2017 et parmi les perspectives, la rue du Faubourg d'Orléans à Montargis qui sera un grand chantier.

Monsieur DOOR répond qu'une grande partie des dépenses d'investissement a été consacrée à l'accessibilité des transports.

Madame GABRIELLE confirme que le compte administratif fait apparaître ces dépenses. Toutefois, le rapport de la commission accessibilité ne fait pas apparaître le nombre de points d'arrêts accessibles en conformité au SDA Ad'Ap.

Monsieur BÉGUIN remarque que la rue du Faubourg d'Orléans sera citée dans le rapport 2018. Le bilan présenté ce soir concerne l'exercice 2017.

Madame GABRIELLE indique que cette rue ne figure pas dans les perspectives 2018 mentionnées dans le rapport 2017.

Monsieur BÉGUIN informe que l'AME, aussi bien sur les arrêts de bus que sur la voirie, prend en compte systématiquement l'accessibilité sur les aménagements nouveaux, à chaque fois que des travaux sont programmés ; en tout cas, lorsque c'est possible car certaines rues ne sont pas, techniquement, aménageables.

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2017 de la commission d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des personnes handicapées.

44) Modifications au tableau des effectifs

Monsieur DOOR : « Pour permettre la nomination des agents promus aux grades supérieurs, dans le cadre de l'avancement de grade - l'année 2018, ainsi que ceux admis aux concours ouverts en 2018, je propose la création des emplois suivants :

1/Dans le cadre de la nomination par voie de concours, création de :

- **UN emploi de Rédacteur territorial à temps complet.**

2/Dans le cadre de la nomination par avancement de grade, création de :

- **UN emploi de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe à temps complet,**

- **UN emploi de Brigadier-Chef principal à temps complet,**

- **UN emploi d'Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet,**

- **UN emploi d'Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet. »**

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

cat.	Postes créés au 30/06/2016	Postes pourvus au 01/09/2016	Postes créés au 28/09/2016	Postes pourvus au 01/11/2016	Postes créés au 17/11/2016	Postes créés au 9/02/2017	Dont contractuels	Postes créés au 1/06/2017	Postes pourvus au 01/06/2017	Postes pourvus au 26/11/2017	Postes créés au 26/11/2017	Postes pourvus au 01/12/2017	Postes créés au 20/12/2017	Postes pourvus au 08/01/2018	Postes pourvus au 01/02/2018	Postes créés au 29/03/2018	Dont contractuels
Emplois fonctionnels																	
A	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
A	1	0	1	0	1	1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0
	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Filière administrative																	
A	1	1	1	1	1	1	0	1	1	0	1	0	1	0	0	1	0
A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
A	2	2	2	2	2	2	0	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0
A	13	11	13	13	13	13	7	13	12	12	13	12	13	12	12	13	6
B	5	4	5	4	5	5	0	5	4	4	5	4	5	4	4	6	0
B	3	1	3	1	3	3	0	3	1	3	5	5	5	5	5	5	0
B	9	7	9	7	9	9	0	9	6	4	7	4	7	6	6	8	0
C	5	5	5	5	5	5	0	5	5	4	16	15	16	15	15	16	0
C	9	9	9	9	9	9	0	15	13	13	9	4	9	4	4	9	0
C	15	14	15	13	15	15	0	15	13	13	14	11	14	12	12	14	0
Filière culturelle																	
A	1	1	1	1	1	1	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
A	3	3	3	3	3	3	0	3	3	3	3	3	3	3	3	3	0
A	3	2	3	2	3	3	1	3	2	2	3	2	3	2	2	3	0
B	3	3	3	3	3	3	0	3	3	3	3	3	3	3	3	3	0

0	4	1	2	1	2	0	2	1	1	1	2	1	1	2	1	1	2	0
Assistant de conserv ppal de 2è cl																		
B	2	2	2	2	2	2	2	1	1	2	2	1	2	2	2	2	2	1
Assistants conservation																		
C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	0
Adjoint du patri/ppal 1ère cl.																		
C	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0	0	1	0	0	2	0
Adjoint du patri/ppal 2ème cl																		
C	6	3	6	3	6	6	6	3	3	6	6	4	4	6	4	4	6	0
Adjoint du patrimoine																		
Filière sportive																		
A	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	1
Conseiller des APS																		
B	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Educateur APS PPAL 1ère cl																		
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur APS PPAL 2è cl.																		
B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur APS																		
Filière technique																		
A	1	1	1	1	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	1
Ingénieur chef hors classe																		
A	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieur en chef de clas except																		
A	3	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	3	4	4	0
Ingénieur principal																		
A	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	0
Ingénieurs territoriaux																		
B	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1
Technicien ppal 1ère classe																		
B	0	0	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Technicien ppal 2ème classe																		
B	1	0	1	0	1	1	1	0	0	1	1	0	0	1	0	0	1	0
Techniciens																		
C	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
agent de maître principal																		
C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise																		
C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2	0
Adjoint technique ppal de 1è classe																		
C	1	1	1	1	1	1	1	0	3	3	3	3	3	3	3	3	3	0
Adjoint technique ppal de 2è cl																		
C	6	6	6	4	6	6	6	4	6	6	6	4	6	6	1	6	6	0
Adjoint technique Adjoint technique ppal de 2è cl																		
C	1	0	1	0	1	1	1	0	1	1	1	0	0	1	0	1	1	0
Adjoint technique 2ème cl 10/35																		
Filière Animation																		
B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Animateur ppal 1ère cl																		

45) Modification du régime indemnitaire

Monsieur DOOR : « Suite à la parution du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) a vocation à être remplacée par le RIFSEEP (régime indemnitaire qui tient compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'engagement professionnel), mis en place par l'AME, par délibération n°17-105 du 24 mai 2017.

Considérant que les agents occupant les emplois listés en annexe de la présente délibération sont toujours en attente de la publication des arrêtés d'application du RIFSEEP concernant leurs grades. Les coefficients multiplicateurs servant de base de calcul des primes et indemnités qui leur sont allouées ont été plafonnés (en ce qui concerne l'IFTS et l'IAT) à 7 au lieu de 8, par délibération n° 12-179 du 28/09/2012.

Dans un souci d'équité et dans l'attente de la publication des arrêtés précités, je vous propose de porter le coefficient multiplicateur de l'IFTS et l'IAT de 0 à 8, (cf. tableau récapitulatif en annexe). Le régime indemnitaire alloué aux Ingénieurs territoriaux est maintenu en attendant leur éligibilité effective au RIFSEEP. »

FILIERE TECHNIQUE	PRIME DE SERVICE ET RENDEMENT	INDEMNITE SPECIFIQUE DE SERVICE		
	(monti individuel 2 fois le montant annuel de base)	Taux de base annuel x coefficient du grade		Coeff. de modulation individuelle
	Taux annuel de base	Taux de base annuel	Coefficient du grade	
INGENIEURS TERRITORIAUX				
Ingénieur en chef hors classe	5 523,00	357,22	70	0,67 < 1,33
Ingénieur en chef	2 869,00	361,90	55	0,735 < 1,225
Ingénieur Principal à partir du 6ème échelon Sans d'anciennete dans le grade	2 817,00	361,90	51	0,735 < 1,225
Ingénieur Principal 6ème échelon pas Sans d'ancienneté dans le grade	2 817,00	361,90	43	0,735 < 1,225
Ingénieur Principal du 1er au 5ème echelon	2 817,00	361,90	43	0,735 < 1,225
Ingénieur à partir de 7ème échelon	1 659,00	361,90	33	0,85 < 1,15
Ingénieur / usj u'au 6ème échelon	1 659,00	361,90	28	0,85 < 1,15
TECHNICIENS TERRITORIAUX				
Technicien ppal 1ère cl	1 400,00	361,90	18	0,90 < 1,10
Technicien ppal 2ème cl	1 330,00	361,90	16	0,90 < 1,10
Technicien	1 010,00	361,90	12	0,90 < 1,10

FILIERE CULTURELLE	PFA	I.F.T.S (1)	I.A.T	Prime de technicité forfaitaire
		(coefficient multiplicateur de 0 à 8) Taux moyen annuel en € au 01/07/2010	(coefficient multiplicateur de 0 à 8) Taux moyen annuel en € au 01/07/2010	Taux annuel en €
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE				
Attaché de conservation ppal IB >816	oui	1488,88		1443,84
Attaché de Conservation du Patrimoine	oui	1091,70		1443,84
BIBLIOTHECAIRES				
Bibliothécaires Principal		1488,88		1443,84
Bibliothécaires	oui	1091,70		1443,84
ASSISTANTS DE CONSERVATION				
Assistant de Conservation Principal de 1ère classe	oui	868,14		1203,28
Assistant Conservation Principal de 2ème cl à partir du 2ème échelon	oui	868,14		1203,28
Assistant de Conservation à partir du 4ème échelon	oui	868,14		1042,75
Assistant de Conservation du 1er au 3ème échelon	oui		595,77	1042,75

Monsieur NOTTIN émet une remarque sur le RIFSEEP. Il votera la première délibération car il a bien compris que cette délibération palliera l'insuffisance du RIFSEEP. Il faut bien voir que

le RIFSEEP va avoir une importance considérable pour tous les agents fonctionnaires de l'AME et qu'il faut s'y opposer. Il met fin à la reconnaissance de la qualification par le grade et la grille indiciaire qui lui est liée. Ce système déconnecte les primes du grade en les attachant à la fonction exercée d'une part et aux résultats d'évaluation, c'est-à-dire de l'entretien professionnel, d'autre part. Cela conduit à favoriser une gestion par filière de métier, créant ainsi des barrières à la mobilité extérieure choisie par l'agent, à créer de fortes inégalités entre les salariés et accentuer les discriminations entre les femmes et les hommes. Ce régime indemnitaire, qui fait la part belle à l'individualisation de la rémunération, est contraire au statut de la Fonction publique. Il remet en cause le principe de traitement des fonctionnaires à grade et fonction identiques, et celui de neutralité du fonctionnaire en jugeant sur la manière de servir. Concernant l'attribution de l'IFSE proposée aux régisseurs, il aurait été possible de neutraliser cette réforme injuste et dangereuse en créant des groupes de fonction correspondant strictement au grade.

Monsieur DOOR déplore qu'un élu profite de cette séance pour faire du syndicalisme.

Monsieur NOTTIN affirme que des ministères ont neutralisé cette réforme.

Monsieur DOOR rappelle qu'il convient d'appliquer la loi, surtout quand elle va dans le sens positif.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

46) Attribution de l'IFSE-Régie aux Régisseurs d'avances et de recettes

Monsieur DOOR : « Une doctrine de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 7 novembre 2017 précise le non cumul de l'indemnité de régisseur avec l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise).

La DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique), qui a pour mission le pilotage et la coordination de la politique des ressources humaines commune à l'ensemble de la Fonction publique, a confirmé que les indemnités de régisseurs entrent dans l'assiette de l'IFSE et ne sont donc pas cumulables avec celle-ci.

Il s'agit en effet d'indemnités fonctionnelles et de sujétions qui ont par nature vocation à intégrer le RIFSEEP, notamment pour répondre à l'enjeu de simplification indemnitaire porté par ce nouveau régime.

Il appartient au Conseil communautaire de procéder à une régularisation de la délibération antérieure portant mise en place du RIFSEEP en intégrant l'indemnité susvisée dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée IFSE. »

1/ Les bénéficiaires de la part IFSE-REGIE

L'IFSE-REGIE est versée aux fonctionnaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie ou à leurs remplaçants lorsque le titulaire est absent du service ou indisponible momentanément.

Les agents dont le cadre d'emplois n'est pas encore impacté par le RIFSEEP restent soumis aux délibérations antérieures régissant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes (arrêté ministériel du 3 septembre 2001).

2/ Les montants de la part IFSE-REGIE

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR RECETTES DE	RÉGISSEUR D'AVANCES et de recettes	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part IFSE régie (en euros)
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		Montants à définir pouvant être plus élevés que ceux prévus dans les textes antérieurs dans le respect du plafond réglementaire prévu pour la part fonctions du groupe d'appartenance de l'agent régisseur
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	110 minimum
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	110 minimum
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	120 minimum
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	140 minimum
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	160 minimum
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	200 minimum
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	320 minimum
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	410 minimum
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	5 300	550 minimum
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	6 100	640 minimum
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	6 900	690 minimum
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	7 600	820 minimum
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	8 800	1 050 minimum

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Contre : M. NOTTIN).

AFFAIRES SOCIALES

47) Attribution de subventions sociales et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes – Exercice 2018

Monsieur DEMAUMONT : « La Commission des Affaires Sociales a reçu les porteurs de projet conventionnés qui interviennent dans le domaine social sur l'agglomération montargoise.

Madame GABRIELLE quitte la séance à 19 heures 54.

Les associations concernées sont : l'ORPADAM-CLIC (aide aux personnes âgées), IMANIS GEM'BOUGE (aide aux personnes en souffrance psychique), Vaincre la Mucoviscidose (aide à l'organisation de la Virade de l'Espoir), l'Association Montargoise d'Animation (AMA) (aide à la mise en place d'actions socio-culturelles sur le quartier du Plateau), les Amis des Quatre Saisons (aide à la mise en place d'activités de loisirs en faveur des personnes retraités), Château de sable (aide au fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents), Mille Sourires (aide aux mères de familles isolées ou en difficultés), Artistes de Nos Vies (aide à la mise en œuvre d'actions en faveur des personnes en difficulté psychologique et relationnelle).

Aussi, je vous propose d'attribuer les subventions de la façon suivante :

Associations	Rappel montant subventions BP 2017	Demandes 2018 des associations	Montant subventions BP 2018
Subvention ORPADAM-CLIC	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Subvention Imanis GEM'BOUGE	11 000 €	12 500 €	11 000 €

Subvention Vaincre la Mucoviscidose	2 600 €	2 900 €	2 600 €
Subvention AMA	41 700 €	48 000 €	41 700 €
Subvention Château de sable	2 000 €	3 000 €	2 000 €
Subvention Mille Sourires	3 000 €	4 500 €	3 000 €
Subvention Artistes de nos vies	700 €	700 €	700 €
Subvention Amis des 4 Saisons	29 000 €	29 000 €	29 000 €
Subvention Banque alimentaire du Loiret	2 000 €	5 000 €	5 000 €
Total des subventions	137 000 €	150 600 €	140 000 €

A cet effet, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer des conventions d'objectifs annuelles avec les associations ORPADAM-CLIC, IMANIS GEM'BOUGE, l'AMA, les Amis des Quatre Saisons.

Chaque attribution de subvention fera l'objet d'une délibération. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

48) Contribution au Centre de Planification et d'Education Familiale – Exercice 2018

Monsieur DEMAUMONT : « Le CCAS de Montargis sollicite une contribution auprès de l'AME de 35 000 € pour le CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale). Pour rappel, la subvention 2017 s'est élevée à 35 000 €.

Le CCAS gère le CPEF qui fait partie intégrante des services de solidarité et répond à une mission de santé publique. Le CPEF est hébergé à l'Espace Multiservices de l'AME et ses actions sont inscrites dans le cadre du Contrat Local de Santé de l'AME du Montargois en Gâtinais.

Cette structure est un lieu d'écoute où tout un chacun peut poser, en toute confidentialité, les questions concernant : la grossesse, la contraception, l'IVG, les maladies sexuellement transmissibles, le conseil conjugal et familial. Les usagers de ce service peuvent rencontrer un conseiller conjugal, voir un médecin ou une sage-femme.

Le CPEF est de plus en plus sollicité pour des consultations d'usagers venant des 15 communes de l'Agglomération Montargoise et des communes hors agglomération montargoise. En effet, en 2017, les 615 consultations (563 en 2016) se répartissaient de la manière suivante :

Montargis	218
Amilly	45
Cepoy	12
Chalette-sur-Loing	127
Chevillon-sur-Huillard	7
Conflans-sur-Loing	1
Corquilleroy	11
Mormant-sur-Vernisson	2
Pannes	9
Paucourt	/
Saint-Maurice-sur-Fessard	/
Solterre	/
Villemandeur	26
Vimory	7
Sans domicile fixe	1
Hors Agglomération Montargoise	149

Les membres de la Commission des Affaires Sociales ont auditionné la responsable du CPEF et ont émis à l'unanimité un avis favorable.

Au regard de la fréquentation qui concerne l'ensemble des communes de l'Agglomération Montargoise, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur une contribution de **35 000 €** pour les activités du CPEF. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

RENOUVELLEMENT URBAIN

49) Attribution d'une subvention à l'association « Point Information Médiation Multi-Services du Plateau de l'AME » (PIMMS du Plateau) et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur DOOR : « L'Espace Multi-Services de l'AME situé sur le quartier du Plateau a ouvert le 1^{er} juillet 2014 pour accueillir 7 structures permanentes ou non, avec des locaux dédiés : la Protection Maternelle et Infantile, le Centre de Planification et d'Education Familiale, la halte-garderie, le siège social de l'Association Montargoise d'Animation (AMA), le PIMMS du Plateau, le CIDFF et l'Association Intermédiaire « Solidarité Emploi Gâtinais ».

L'AME est membre fondateur de l'association « Point Information Médiation Multi Services du Plateau » (PIMMS du Plateau), avec de nombreux partenaires, entreprises de service public marchands ou non (SNCF, AMELYS, EDF, ENEDIS, la Poste, ENGIE, Suez Environnement, les Mairies de Châlette-sur-Loing et Montargis, LOGEMLOIRET, VALLOGIS.) auxquels s'ajoutent la CAF du Loiret et Pôle emploi.

L'objet du PIMMS du Plateau est de faciliter l'accès des populations aux services publics et aux droits sociaux, créer des emplois et favoriser l'intégration professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Depuis octobre 2016, il est reconnu Maison de Services au Public (MSAP).

En 2017, les agents médiateurs du PIMMS ont accompagné 7 868 usagers et traité plus de 41 000 motifs d'accueil. Cela représente une augmentation sensible de la fréquentation qui poursuit la tendance observée depuis 2015. L'association a également confirmé son attachement au travail collectif, neutre, et consacré à l'intérêt général, en multipliant les contacts avec de nouveaux partenaires, associatifs ou non.

Les agents médiateurs du PIMMS assurent l'accueil et l'orientation des usagers dans l'Espace Multi-Services pour le compte de l'AME. Depuis septembre 2017, ils accompagnent également les utilisateurs de la borne visio-conférence installée - dans l'Espace Multi-Services - en partenariat avec le Conseil Départemental du Loiret et le CDAD. Dans une optique de rapprocher l'accès au droit des justiciables, cette borne visio conférence permet aux justiciables de s'entretenir en direct et à distance avec le greffier et tous les intervenants de la Maison de Justice et du Droit d'Orléans.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de **28 000 €** à l'Association PIMMS du Plateau pour 2018 déjà inscrite au budget prévisionnel 2018 et de m'autoriser à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

CULTURE

50) Approbation du projet d'acquisition du marbre d'Henry de Triqueti, La reine de Saba, de son plan de financement prévisionnel et autorisation à Monsieur le Président à solliciter les subventions afférentes

Madame ABSOLU : « L'AME a l'opportunité d'acquérir pour les collections du musée Girodet un marbre d'Henry de Triqueti, *La reine de Saba*, provenant d'Angleterre.

Cette œuvre est une réplique du relief conçu par Henry de Triqueti pour la bordure du décor en tarsia *Salomon reçoit les présents des rois de la terre* situé sur le mur nord de l'Albert Chapel au château de Windsor (qui évoque l'Exposition Universelle de Londres de 1851 initiée par le Prince consort)

La notice jointe documente plus amplement cette œuvre.

Cette sculpture encadrée est proposée sur le marché de l'art à la galerie Paolo Antonacci à Rome. Elle a fait l'objet d'une négociation permettant de baisser son prix de 32 000 € à 30 000 €.

Cette œuvre trouverait une place essentielle au sein du parcours muséographique conçu autour de l'artiste et de sa carrière. Le projet scientifique et culturel approuvé le 23 octobre 2008 souligne la nécessité d'enrichir la section dédiée aux deux grands artistes locaux tant par des conventions de dépôts d'œuvres, auxquels se consacre la conservation, que par des acquisitions. Ce marbre datable de 1867 permettrait de réunir un ensemble à vocation didactique avec le même sujet représenté par le dessin préparatoire et l'épreuve en plâtre entrés dans les collections en 1874.

Enfin ce projet qui sera présenté en commission d'acquisition du 23 mars a déjà reçu un avis favorable du grand département des sculptures du musée du Louvre. Un dossier de demande de subvention est en cours de finalisation au titre du Fonds Régional d'Acquisitions des Musées.

Je vous propose d'acquérir cette *Reine de Saba* d'Henry de Triqueti pour le musée Girodet, d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes :

Dépense :	30 000 €
Recettes :	30 000 €
AME	18 000 €
FRAR	9 000 €
Société des Amis du musée Girodet	3 000 €. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

51) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la vitalité artistique dans le cadre du projet de financement de deux œuvres restaurées de Menjaud et Dejuinne mettant en lumière la vie et l'œuvre de Girodet

Madame ABSOLU : « Dans le cadre de son action de mécénat visant à promouvoir la vitalité artistique des régions françaises, la fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE qui, parmi ses trois champs d'intervention, à vocation à préserver le patrimoine culturel, apporte son

soutien à l'AME par le financement à hauteur de 10 500 € TTC de deux œuvres touchées par les inondations du 31 mai 2016 :

- *Girodet peignant Pygmalion et Galatée*, par François Louis Dejuinne
- *Les adieux de Girodet à son atelier*, par Alexandre Menjaud

La présente convention a pour objet de définir les modalités et engagements des parties

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention de partenariat avec la Fondation d'entreprise AG2R LA MONDIALE pour la vitalité artistique. »

Monsieur DOOR informe que la restauration de cette œuvre fait suite aux inondations.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

52) Autorisation à Monsieur le Président de signer la charte "Môm'Art" pour inscrire le musée Girodet dans la liste des « musées joyeux »

Madame ABSOLU : « La charte "Môm'Art" a été rédigée par une association de parents et visiteurs qui ont à cœur d'accompagner les enfants au musée. Elle a pour but d'apporter son soutien aux institutions culturelles, à améliorer leur accueil et leurs services pour les familles. Les musées signataires de la charte s'engagent à entrer dans une démarche active de qualité envers les jeunes publics et leurs familles en contrepartie l'association Môm'Art relaie les informations concernant l'institution et ses activités. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

53) Attribution de subventions dans le cadre de la politique culturelle communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes – Exercice 2018

Madame ABSOLU : « La Commission des Affaires Culturelles a considéré les dossiers de demande de subvention envoyés par les associations pour l'exercice 2018. Elle a retenu plusieurs dossiers qui répondent au Projet Culturel de l'Agglomération et aux critères d'éligibilité énoncés en préambule du dossier de demande de subvention 2018.

Aussi, je vous propose d'attribuer les subventions de la façon suivante :

	Montant accordé 2016	Montant accordé 2017	Montant demandé 2018	Avis de la commission 6/12/17	BP 2018
LABEL TREMP	1 500 €	2 500 €	4 500 €	3 000 €	3 000 €
SOCIETE AMIS DU MUSEE	1 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
CROQUEURS DE PAVES	3 000 €	3 500 €	3 500 €	4 000 €	4 000 €
THEATRE DU MASQUE D'OR	16 000 €	16 000 €	17 000 €	16 000 €	16 000 €
JM FRANCE			1 500 €	1 500 €	1 500 €
ASSOCIATION MIRAGE		2 000 €	5 000 €	2 500 €	2 500 €
CIE JE EST UN AUTRE			4 150 €	2 000 €	2 000 €
UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
APAF			4 000 €	4 000 €	4 000 €
BRIGADES VERTES	8 000 €	8 730 €	8 730 €	8 730 €	8 730 €
PROJET NOUVEAU (solde)	3 500 €	5 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
APSAM	14 000 €	10 000 €	10 500 €	0 €	0 €

AGART	3 000 €				
ARABESQUE	2 900 €				
MCBL	16 000 €				
REGION EN SCENE	4 000 €				
ACOTAM			48 600 €	0 €	0 €
TOTAL	87 900 €	64 230 €	133 980 €	68 230 €	68 230€

Légende : [Association conventionnée](#)

A cet effet, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer des conventions d'objectifs annuelles avec le Théâtre du Masque d'Or, l'Université du Temps Libre et la Brigade verte. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

54) Pôle Spectacle Vivant : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Hot Club du Gâtinais pour la promotion de la musique de Jazz sur le territoire de l'AME

Madame ABSOLU : « Les 3 séances du concert en partenariat avec le Hot Club du Gâtinais ont réuni 750 spectateurs en décembre 2017. Ce résultat récompense et conforte l'engagement de l'Agglomération Montargoise dans sa politique de soutien à la diffusion de la musique de Jazz sur son territoire et encourage les partenaires à poursuivre la programmation commune.

L'AME prévoit de réserver pour cette opération un budget artistique de 8 700 € HT maximum comprenant l'ensemble des frais artistiques, défraiements, hébergements, nourriture et transports.

Cette opération fera l'objet d'un contrat tripartite permettant la participation financière directe du HCG. Cette disposition permettra de limiter l'engagement budgétaire de l'AME à moins de 6 000 € tout en conservant la totalité des recettes de billetterie.

Je vous demande de bien vouloir approuver le principe d'un partenariat avec le Hot Club du Gâtinais pour la programmation d'un concert de Jazz et la mise à disposition de la salle du Tivoli et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

55) Programmation des spectacles : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec l'association Musikair

Madame ABSOLU : « Depuis une dizaine d'années, la ville de Montargis et l'Agglomération Montargoise soutiennent l'association Musikair dans l'organisation de son Festival de début d'été.

La formule conviviale proposée par l'association depuis 2016 trouve progressivement son public et permet d'aller vers un équilibre financier de la manifestation. En 2018, le festival aura lieu sous chapiteau les vendredi 6 et samedi 7 juillet au Vélodrome de l'AME. Le tarif d'entrée sera fixé à 7 € pour une soirée et le pass pour les deux soirées sera vendu à 10 €.

L'Agglomération réitère son soutien en industrie et en nature afin de permettre le bon déroulement de la manifestation.

L'AME apportera son soutien à Musikair concernant la communication de l'évènement, une aide technique dans le domaine de la régie de spectacle, et proposera en prévente la billetterie de la manifestation.

Je vous demande de bien vouloir approuver le principe d'un partenariat avec Musikair pour l'organisation du Festival 2018 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

56) Pôle Spectacle Vivant : Actualisation des tarifs de la programmation 2018-2019 et autorisation à Monsieur le Président de solliciter des subventions

Madame ABSOLU : « Dans le cadre de la saison culturelle "SORTIR 2018-2019", il convient d'actualiser les tarifs. Le prix des abonnements reste inchangé, seuls les tarifs "Réduits" et "Groupe" des classes de tarif "Spécial" et "Normal" sont augmentés. La grille tarifaire des places est donc ainsi définie :

Tarif pour une place	<i>Plein tarif</i>	<i>Tarif réduit</i>	<i>Tarif groupe</i>	<i>Tarif junior</i>	<i>Tarif partenai re</i>	<i>Tarif Exonéré</i>
<i>Spécial</i>	29 €	22 €	18 €	10 €	15 €	0 €
<i>Normal</i>	19 €	16 €	13 €	5 €	10 €	0 €
<i>Découverte</i>	10 €	5 €	5 €	5 €	5 €	0 €
<i>Unique</i>	10 €	10 €	10 €	10 €	10 €	0 €
<i>Partenariat</i>	17 €	12 €	12 €	5 €	12€	0 €
<i>Scolaires</i>	10 €	5 €	5 €	-	-	0 €

Ces augmentations ciblées permettent d'améliorer l'attractivité des formules d'abonnement "Solo" (14 € la place) et "Duo" (12 € la place) concurrencées par le tarif groupe et de limiter l'impact de la migration des abonnements vers les groupes, sur le panier moyen.

Je vous propose d'approuver les tarifs applicables dès septembre 2018 et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès des différents partenaires et institutions les subventions nécessaires et partenariat (Conseil départemental du Loiret, Conseil régional du Centre-Val de Loire, DRAC du Centre, SACEM, CNV, ONDA...) et à signer les conventions afférentes. »

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Contre : M. NOTTIN).

57) Autorisation à Monsieur le Président de signer l'annexe au règlement intérieur du réseau des médiathèques et de lecture publique

Madame ABSOLU : « Les DVD de la médiathèque sont soumis à des droits spécifiques, les prix sont donc plus élevés que ceux pratiqués dans le commerce pour les particuliers. »

La détérioration ou la perte d'un DVD entraîne uniquement son remboursement, le remplacement étant impossible au regard des droits de prêt et de consultations liées à la durée de vie du support.

Afin de clarifier la tarification des remboursements, deux plafonds forfaitaires correspondant au prix moyen d'un ou plusieurs DVD pourraient être appliqués comme suit :

- 30 € pour un boîtier ne comportant qu'un DVD dont la valeur de rachat est supérieure à cette somme,

- 50 € pour un coffret comportant plusieurs DVD dont la valeur de rachat est supérieure à cette somme.

Je vous propose d'ajouter ces tarifs au règlement intérieur du réseau des médiathèques et de lecture publique. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

ENVIRONNEMENT, AGENDA 21, DEVELOPPEMENT DURABLE

58) Attribution d'une subvention à l'association « les Chats Errants du Montargois » au titre de l'exercice 2018 et renouvellement de la convention

Madame SERRANO : « L'association les Chats Errants du Montargois (C.E.M) a été créée en 2006. Son but est de lutter contre la prolifération des chats errants par la stérilisation et d'aider à l'adoption de chats errants.

Le compte-rendu de l'assemblée générale du 21 octobre dernier rappelle les éléments suivants :

- Les actions de stérilisation étaient de 193 (112 sur l'AME) à la fin de septembre 2016 et de 230 (170 sur l'AME) à la fin de septembre 2017.
- Le nombre de chats adoptés était de 135 à la fin de septembre 2016 et de 393 à la fin de septembre 2017.

Par courrier du 25 novembre 2017, l'association demande à l'AME une subvention de 6 000 € pour l'année 2018. Pour mémoire, la subvention versée à l'association C.E.M s'élevait à 2 200 € en 2017.

Je vous rappelle aussi que le Président de l'AME préconise la stabilité voire la baisse des subventions aux associations.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- D'attribuer une subvention de 2 200 € au titre de l'exercice 2018 à l'association « les Chats Errants du Montargois » ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de protection des Chats Errants du Montargois pour une durée d'un an. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : M. NOTTIN).

SPORT

59) Attribution de subventions dans le cadre de la politique sportive communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes

Monsieur SUPPLISSON : « La Commission des Sports a pris connaissance des bilans de l'exercice antérieur des associations sportives pour les disciplines : Basket-Ball, Hand Ball, Cyclisme, Escrime, Rugby, Echech et Twirling.

Elle a considéré la recevabilité ou l'irrecevabilité des diverses demandes de subvention et, ce faisant, estime que certains projets présentés pour 2018 répondent pour tout ou partie, aux objectifs impartis par la politique sportive communautaire.

Aussi, je vous propose :

- d'attribuer ainsi les subventions :

A.C.C.L.A.M.E.	5 000
C ES AME	10 500
A.M. H.A.N.D.A. Education	14 000
A.M.E. BASKET	15 000
DREAM Rugby	6 000
Les ECHECS dans l'AME	4 750

Aucune subvention n'est attribuée au TWIRLING dans l'AME pour son fonctionnement. Cependant, son projet étant reconnu d'intérêt communautaire, le TWIRLING dans l'AME bénéficie conventionnellement d'une **gratuité** d'utilisation de créneaux au Complexe sportif du CH BL.

- et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

60) Attribution d'une subvention aux associations organisatrices de « Grandes Manifestations »

Monsieur SUPPLISSON : « Considérant la demande de Monsieur Bruno FRICOT, Président de l'association **C.O. T AME** :

- organisateur du **Triathlon** de l'agglomération à CEPOY et environs,

Considérant la demande de Monsieur Patrick FOUCHER, Président du **GUIDON CHALETTOIS** :

- organisateur du **CRITERIUM « Elite Jeunes »**, dans l'agglomération
- organisateur du **Trophée des Champions** au Vélodrome de la Forêt à MONTARGIS,

Considérant la demande de Monsieur Alain PATARD, Président de l'association **Les Roues dans l'AME** :

- organisateur d'une **étape de la Route de France** (Tour de France Féminin) en Juin 2018 à Châlette sur loing

Considérant la demande de Monsieur Gilles ROUX, Président de l'Association Sportive Automobile du Loiret :

- organisateur du **RALLYE Auto « Terres du Gâtinais »**,

Considérant la demande de Monsieur Vincent NORMAND, Président de l'**Echiquier du Gâtinais** :

- organisateur de l'**Open international d'ECHECS** en 2018

Considérant la demande de Monsieur Tholance Eric, Président de l'association d'**Athlétisme des J3 Sports Amilly** :

- organisatrice de l'**AME Minuit TRAIL**,

Considérant le demande du Lycée Agricole du Chesnoy qui organise **les championnats de France de Rugby des lycées agricoles**

Considérant la politique sportive communautaire, adoptée par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2002,

Considérant le caractère exceptionnel des préparations ou manifestations et les coûts engendrés,

je vous propose d'attribuer ainsi les subventions :

- **1 500 €** pour l'organisateur du **Triathlon** de l'agglomération à CEPOY et environs
- **750 €** pour l'organisation du **CRITERIUM « élite »**, dans l'agglomération
- **2 000 €** pour l'organisation du **Trophée des champions** au Vélodrome de la Forêt à Montargis
- **4 000 €** pour l'organisation du **RALLYE Auto « Terres du Gâtinais »**
- **750 €** pour l'organisation de l'**Open international d'ECHECS**,
- **750 €** pour l'organisation de l'**AME Minuit TRAIL**,
- **34 000 €** pour l'organisation d'**une étape de la Route de France Féminine**
- **2 000 €** pour l'organisation du **championnat de France de Rugby des lycées Agricoles.** »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

61) Attribution d'une aide financière à la Performance

Monsieur SUPPLISSON : « L'AME considère, au regard de l'impact qu'engendre le sport de haut niveau auprès des médias et du tissu économique, que celui-ci constitue un vecteur promotionnel privilégié de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing pour son image, par sa valeur d'exemple et favorise la participation de sa jeunesse à la pratique sportive.

La politique sportive intercommunale dans le volet : **AIDE à la Performance** permet d'allouer une aide financière à titre **collectif**, pour une équipe locale, évoluant au meilleur échelon national d'un sport olympique et dont au moins 1/3 de ses athlètes est licencié depuis plus de 5 ans en son sein,

- L'équipe cycliste du **Guidon Châlettois** évoluant en Nationale 2 répond à ces critères :
A la demande du Président du Guidon Châlettois, je vous propose d'allouer une aide financière de **7 600 €** pour l'exercice 2018 à son équipe cycliste.
- L'équipe senior masculine de GYMNASTIQUE du **Cercle Pasteur** de MONTARGIS évoluant au niveau National répond à ces critères :
A la demande de la Présidente du Cercle Pasteur GYMNASTIQUE, je vous propose d'allouer une aide financière de **7 600 €** pour l'exercice 2018 à son équipe senior masculine.
- Les groupes KATA et JUJITSU évoluant à l'échelle nationale et internationale répondent aux critères :
A la demande du Président des **J3 Amilly JUDO JUJITSU**, je vous propose d'allouer une aide financière de **2 000 €** pour l'exercice 2018 aux groupes KATA- JUJITSU. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : M. NOTTIN).

62) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions d'utilisation temporaire du vélodrome de la Forêt avec les clubs

Monsieur SUPPLISSON : « Depuis 2003, le vélodrome de la Forêt est mis à disposition de l'ACCLAME pour l'organisation des entraînements, initiation et manifestations cyclistes.

Pour développer les initiations des élèves des écoles primaires, l'ACCLAME a sollicité le renouvellement de la mise à disposition du vélodrome à titre gratuit.

Par ailleurs, l'USM Montargis Cyclisme compte organiser les 15 avril, 20 octobre et 09 décembre 2018, des départs de courses ou randonnées de VTT

Pour l'organisation de la nocturne du *Trophée des Champions*, le Vendredi 24 août 2018, le **Guidon Châlettois** sollicite l'éclairage et la sonorisation du site

Ces associations sollicitent des mises à disposition ponctuelles et gratuites du Vélodrome.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions qui prennent en compte la diversification des manifestations organisées au vélodrome. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

63) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention d'occupation temporaire du Vélodrome de la Forêt avec l'association MUSIK' AIR

Monsieur SUPPLISSON : « La Présidente de l'association « MUSIK' AIR », organisatrice du Festival du même nom, a sollicité la Communauté d'agglomération pour l'associer à l'organisation du « Festival MUSIK' AIR 2018 » prévu les 06 et 07 juillet 2018.

Considérant la nécessité de finaliser ce partenariat par la signature d'une convention dont l'objet est de fixer les obligations de chacune des deux parties en matière de prestations, d'animation, de responsabilités et d'assurances, de communication et enfin de relations publiques, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention d'occupation temporaire du Vélodrome. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

64) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions tripartites EPS pluriannuelle (5 ans) d'utilisation des installations sportives de l'AME par les lycées

Monsieur SUPPLISSON : « Des lycées de la Région Centre-Val de Loire utilisent des équipements sportifs appartenant à des propriétaires extérieurs afin de répondre au référentiel du Rectorat en matière d'activités d'Education Physique et Sportive.

Les modalités d'utilisation de ces installations sportives sont actuellement décrites dans une convention tripartite EPS. Les parties signataires sont le propriétaire des infrastructures sportives, le lycée utilisateur et la Région Centre-Val de Loire.

Une actualisation de cette convention tripartite, à l'initiative de l'A.M.E., propriétaire de l'équipement sportif du CHATEAU BLANC, s'avère nécessaire.

Les établissements concernés sont les lycées J. Verdier, Durzy et Château Blanc.

Une nouvelle convention est rédigée pour une durée de 5 ans.

De cette convention, découleront des avenants rédigés **par année scolaire**.

Ils détailleront le nombre de créneaux utilisés par type d'équipement sportif et indiqueront également le tarif facturé par heure d'utilisation.

Ces documents conditionnant le versement des subventions EPS aux lycées,

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention d'utilisation par les lycées des installations sportives de l'AME. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

AFFAIRES ECONOMIQUES

65) Attribution d'une subvention à l'AIJAM-Mission locale et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente - Exercice 2018

Monsieur HAGHEBAERT : « Par délibération n° 02-148 du 7 novembre 2002, le Conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire les activités de la Mission locale dans le cadre de la compétence Politique de la Ville « *dispositifs de développement local et d'insertion économique et sociale* ».

Ce transfert de compétence, des communes membres de l'A.M.E. à l'Agglomération Montargoise, se traduit par la signature d'une convention qui fixe les engagements réciproques des deux parties.

Monsieur PEPIN quitte la séance à 20 heures 08.

Dans ce cadre, la Mission locale présente chaque année un rapport de ses interventions sur le territoire communautaire. Elle demande aussi les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement l'année suivante. Mme SAVIGNAC a présenté les activités 2017 et les perspectives 2018 devant la commission Développement Economique le 20 novembre dernier. Elle a sollicité une subvention identique à celle effectuée les 2 années précédentes (soit 44 600 €).

Cette somme a été prévue au budget primitif 2018 à l'imputation budgétaire suivante :
➤ Fonction 92 90-Article 6574.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'attribuer une subvention de 44 600 €, ce montant étant inchangé par rapport à l'année précédente. Je vous propose aussi d'approuver les modalités de la convention cadre et de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à la signer. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

66) Attribution d'une subvention ordinaire à l'Office de Tourisme – Exercice 2018

Monsieur HAGHEBAERT : « Je vous rappelle qu'une convention entre l'AME et l'Office de Tourisme (OT), renouvelée par délibération n° 17-316 du 22 décembre 2017, définit les obligations des deux parties, pour la période 2018/2020, et prévoit le versement d'une subvention annuelle à l'office de Tourisme pour couvrir certains frais de fonctionnement.

Dans un contexte général de contrôle des dépenses et de restriction budgétaire, la Commission Développement Economique et Touristique de l'AME vous propose d'attribuer à l'Office de Tourisme, au titre des dépenses courantes de l'association, la somme de 135 000 €, au titre de l'année 2018. Ce montant est inchangé par rapport à l'année dernière.

Il conviendra que l'Office de Tourisme persévère dans la traçabilité des dépenses financées avec ces moyens afin de pouvoir annuellement vérifier que ces ressources particulières contribuent bien aux actions de promotion et de développement touristique du territoire. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

67) Reversement du solde du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme au titre de l'exercice 2017

Monsieur HAGHEBAERT : « Une convention entre l'AME et l'Office de Tourisme définit les obligations des deux parties et prévoit le versement d'une subvention annuelle à l'office pour couvrir certains frais de fonctionnement. De plus, la taxe de séjour a été instaurée au 1^{er} janvier 2008 pour apporter de nouveaux moyens de promotion touristique du territoire.

La délibération n° 17-223 du 29/09/2017 a permis l'attribution à l'Office de tourisme de 45 000 € au titre des dépenses finançables par la taxe de séjour.

L'ensemble des recettes relatives à la taxe de séjour perçue en 2017 est désormais définitivement connu et se monte exactement à **48 175,13 €**. Il convient désormais d'ajuster le montant du reversement alloué.

Les dispositions et modalités prises antérieurement sont maintenues. Il conviendra que l'Office de Tourisme organise la traçabilité des dépenses des actions de promotion et de développement touristique du territoire financées avec cette ressource, comme le prévoit la réglementation.

Aussi, compte tenu des recettes réellement générées par la Taxe de Séjour en 2017, je vous propose d'autoriser le reversement du solde du produit de la taxe de séjour, à l'Office de Tourisme, s'élevant à **3 175,13 €**. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

68) Reversement du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme de l'AME au titre de l'exercice 2018

Monsieur HAGHEBAERT : « Je vous rappelle qu'une convention entre l'AME et l'Office de Tourisme, renouvelée par délibération n° 17-316 du 22/12/2017, définit les obligations des deux parties pour la période 2018-2020. Cette convention prévoit, notamment, le reversement annuel à l'OT du produit de la Taxe de Séjour collecté pour couvrir certains frais de fonctionnement. De plus, la taxe de séjour a été instaurée au 1^{er} janvier 2008 pour apporter de nouveaux moyens de promotion touristique du territoire.

La Commission Développement Economique et Touristique de l'AME vous propose d'attribuer à l'Office de Tourisme, au titre des dépenses finançables sur l'exercice 2018 par la Taxe de Séjour, la somme de **45 000 €**.

Il conviendra que l'Office de Tourisme organise la traçabilité des dépenses des actions de promotion et de développement touristique du territoire financées avec cette ressource, comme le prévoit la réglementation. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

69) Financement du CFA Est-Loiret (Centre de Formation des Apprentis) – Exercice 2018

Monsieur HAGHEBAERT : « Le CFA Est-Loiret assure une formation professionnelle qualifiante dans 4 métiers :

- coiffure : CAP et brevet professionnel ;
- vente/commerce : CAP et baccalauréat professionnel en 3 ans ;

- mécanique automobile : CAP et baccalauréat professionnel en 3 ans ;
- formation supérieure de technico-commercial (BTS) option matériel de bâtiment en 2 ans ;

Aujourd'hui, le CFA Est-Loiret est installé dans les locaux du lycée professionnel Jeannette Verdier, appartenant au Conseil Régional du Centre-Val de Loire.

Par délibération n° 11-148 du 24 juin 2011, l'AME a reconnu d'intérêt communautaire les actions menées par le CFA de l'Est Loiret. Il appartient à l'AME de participer au financement du CFA Est-Loiret.

Les statuts du syndicat mixte CFA Est-Loiret, approuvés par les représentants de l'AME, basent désormais les contributions annuelles des communes et intercommunalités en fonction du nombre d'habitants qui y demeurent.

Le CFA Est Loiret a adressé un appel de cotisation de 128.430 € au titre de l'année 2018 (127.307 € l'année précédente).

De plus, par le même courrier, le CFA EST-LOIRET demande une subvention de 2.000 € pour mener une expérimentation « projet théâtre » dans le cadre de l'enseignement du français.

La Commission Développement Economique et Touristique s'est prononcée favorablement sur ce sujet.

Je vous propose donc d'attribuer au CFA Est-Loiret, en sus de la cotisation de 128.430 € au titre de l'exercice 2018, une subvention exceptionnelle de 2.000 €. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

70) Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Jeune Chambre Economique pour l'organisation du « salon de l'agriculteur »

Monsieur HAGHEBAERT : « la Jeune Chambre Economique sollicite l'Agglomération Montargoise pour la soutenir financièrement sur la réalisation d'une action nouvelle sur l'année 2018 :

La JCE de Montargis, sensibilisée par les difficultés conjoncturelles rencontrées par les agriculteurs (crise du lait, inondations...), développe un événement assurant la promotion de l'agriculture.

Cet événement nommé « Le Salon de l'Agriculteur » est organisé en partenariat avec le Lycée Agricole du Chesnoy, à l'occasion des journées « Portes Ouvertes » du lycée, les 16 et 17 mars 2018.

L'ambition du projet consiste à :

- Mettre en valeur le métier de l'agriculteur
- Sensibiliser le grand public aux difficultés qu'ils rencontrent
- Découvrir l'ensemble des filières et les circuits courts ...

Un marché de produits locaux sera mis en place, des expositions ludiques sur le fonctionnement des filières ainsi que des débats autour de tables rondes seront organisés :

- « Du champ à l'assiette » afin de faire la promotion des circuits courts

- « Les 10 idées reçues sur les agriculteurs »

La commission développement Economique et Touristique a débattu de ce sujet et a pensé opportun que l'AME soit associée à cette initiative.

Monsieur PEPIN siége à nouveau au sein de l'Assemblée à 20 heures 10.

Je vous propose d'accorder une aide exceptionnelle de **500 €** à la Jeune Chambre Economique de Montargis pour l'organisation du « salon de l'agriculteur. »

Monsieur DOOR indique que plusieurs élus étaient présents. Cette manifestation est une très grande réussite

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

71) Commune de Vimory – Création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) dans le cadre du projet de développement de la Plateforme Aéronautique de Montargis-Vimory et délégation du droit de préemption à l'EPFLi « Foncier Cœur de France »

Monsieur HAGHEBAERT : « La plateforme aéronautique de Montargis-Vimory, dont l'AME est gestionnaire, a un fort potentiel de développement de par sa situation géographique et son espace aérien « libre ».

Ce potentiel a été démontré par une étude stratégique diligentée en 2011-2012 afin de définir le devenir de l'équipement à moyen et long terme.

Le scénario de développement retenu présenté et acté en commission Développement Economique et Touristique le 4 juin 2012 figure l'augmentation de l'accueil d'aéronefs.

Cette augmentation d'accueil demande la création de nouveaux aménagements : création de darses connectés aux taxi-ways, constructions d'hangars privés et éventuellement la création d'un aérovillage.

Dans le cadre de ce projet de développement, il s'avère nécessaire d'obtenir la maîtrise foncière d'une parcelle en connexion directe avec le périmètre actuel de la plateforme.

Cette parcelle est située à VIMORY, lieudit « les Machonneries », et cadastrée section YH n°8. D'une superficie de 117 936 m², elle est située en zone A au PLUi et est en nature de terre et à usage agricole.

Par délibération du 30 juin 2017, le conseil municipal de la commune de Vimory a émis un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle pour la réalisation dudit projet.

Pour mener à terme sa réalisation, à long terme tel que présenté plus avant, il est souhaitable que soit créée une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur le périmètre de cette parcelle.

Par ailleurs, l'AME décide de déléguer le droit de préemption spécifique à la ZAD à l'EPFLi « Foncier Cœur de France » à qui elle a déjà confié l'acquisition par délibération n° 17-180 du 29 juin 2017.

Ce projet de développement est compatible avec les orientations et objectifs du SCOT du Montargois en Gâtinais approuvé le 1^{er} juin 2017 et du PADD du PLUi de l'AME approuvé le 19 février 2009.

Conformément à l'article L211-2, alinéa second, visé par l'article L212-1 du code de l'urbanisme, l'AME est effectivement compétente de par la loi et ses statuts d'une part, pour la réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire et, d'autre part, pour l'élaboration des documents d'urbanisme, donc compétente de plein droit en matière de DPU.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord :

- de demander au représentant de l'Etat dans le Département, de créer une Zone d'Aménagement Différée sur le territoire de la commune de Vimory, sur le périmètre de la parcelle YH n° 8 pour la réalisation du développement de la plateforme aéronautique de Montargis-Vimory,
- de solliciter le représentant de l'Etat dans le Département de prendre en amont un arrêté délimitant le périmètre provisoire de la zone conformément à l'article L 212-2-1 du code de l'urbanisme ;
- de proposer la désignation de l'EPFLi « Foncier Cœur de France » comme titulaire du droit de préemption à l'intérieur de ce périmètre. »

Monsieur DOOR souligne qu'il s'agit du projet d'agrandissement de la surface de l'aérodrome de Vimory. Il faut pas anticiper les besoins (construction d'hangars, agrandissement ou autre) et saisir cette opportunité d'acheter cette surface disponible.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

URBANISME

72) PLUi – Modification sur la commune d'Amilly – Secteur Les Champs Fleuris – Le Chesnoy

Monsieur LELIEVRE : « Par arrêté n° 17-197 du 21 novembre 2017, le Président a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur la commune d'Amilly – Secteur Les Champs Fleuris – Le Chesnoy. Celle-ci a eu lieu du lundi 18 décembre 2017 au mercredi 31 janvier 2018 inclus.

Monsieur HAGHEBAERT quitte la séance à 20 heures 13.

Les modifications proposées concernaient :

- Modification de l'orientation d'aménagement n°10
- Modification réglementaire (règlement écrit et graphique)

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable, en date du 14 février 2018, reçu le 16 février 2018, sans réserve.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- D'approuver le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme intercommunal en fonction de ce qui a été présenté lors de l'enquête publique et de l'avis favorable du commissaire enquêteur. »

Monsieur LELIEVRE précise que la modification de l'orientation d'aménagement n° 10 concerne la parcelle de la voirie interne. La modification réglementaire (règlement écrit et graphique) concerne la hauteur. Celle-ci était prévue constante à 9 mètres. La demande de l'investisseur de pouvoir disposer de hauteurs différentes a été acceptée, donc il existera des hauteurs à 9, 10 et 12 mètres.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

73) Eau Potable – Protection des captages de la Chise sur la commune d'Amilly – Acquisition de la parcelle CI n° 31

Monsieur LELIEVRE : « L'AME est compétente en matière de « production, transport, stockage et distribution de l'eau potable » (article 5.5 des statuts) pour les communes qui la composent. Cette compétence est déléguée à la Lyonnaise des Eaux pour les communes d'Amilly, Chalette/Loing, Montargis, Pannes et Villemandeur, via une concession, qui dispose d'un système « eau potable » commun.

L'organisation de ce système repose sur 2 champs captants qui sont l'Aulnoy à Pannes et la Chise à Amilly.

La préservation de la qualité de l'eau dans son milieu naturel passe par la protection des ressources et se traduit par la mise en place de périmètres de protection institués par arrêté préfectoral. Ces périmètres sont dits « immédiats » (échelle de la parcelle), « rapprochés » (échelle communale) ou encore « éloignés » (concerne souvent plusieurs communes). Les aires géographiques ainsi désignées font l'objet de servitudes d'usages inscrites aux hypothèques.

Un arrêté préfectoral daté du 11 juillet 2014 a déclaré d'utilité publique la dérivation des eaux souterraines et les périmètres de protection des forages du champ captant de la Chise. Trois périmètres ont été institués : un périmètre immédiat pour chacun des trois forages des champs captants, un périmètre rapproché commun aux trois ouvrages et un périmètre éloigné.

Dans le cadre de l'application de cet arrêté préfectoral, l'acquisition de terrains par l'AME facilitera la maîtrise du respect des prescriptions s'appliquant aux parcelles les plus proches des ouvrages.

A cette occasion, l'AME souhaite également régulariser certains aspects fonciers. Il s'agit notamment de la parcelle CI n° 31 de 2 310 m² appartenant à Monsieur Robert MARLIN. Elle est située en zone N du PLUi.

La négociation avec Monsieur Robert MARLIN, propriétaire, a abouti à un accord au prix total de 1 109 €, soit 0,48 €/m². Ce prix correspond aux prix pratiqués pour d'autres acquisitions pour le même sujet sur la base de l'estimation de France Domaine de décembre 2014.

Un crédit budgétaire sera prévu au budget annexe « Eau potable ».

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- D'approuver l'acquisition de la parcelle CI n° 31 située sur la commune d'Amilly au prix de 0,48 €/m², soit 1 109 € (arrondi à l'euro supérieur) ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition. »



Echelle : 1 / 1551

0 16 32 48 64 m

Réalisation : AME - SIG

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

74) Bilan des acquisitions et cessions sur l'exercice 2017

Monsieur LELIEVRE : « Conformément aux articles 11-I et II de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, un bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisé sur l'exercice budgétaire doit faire l'objet d'une délibération et être annexé au compte administratif.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir approuver ce bilan pour l'exercice budgétaire 2017. »

Monsieur LELIEVRE observe que les principales cessions et acquisitions concerne la zone Arboria, à la suite de la dissolution du Syndicat mixte Arboria.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

Bilan des Acquisitions et Cessions - Exercice 2017							
Communes et adresse	Opération Délivération	Vendeur/acquereur	publication acte	nature 2111-2112-6015	PRIX		
acquisitions	BUDGET GENERAL Paucourt entrée bourg	Parcelle B 459 p. pour 20 m2 Délib 13-085 du 28/03/2013	LEROY/AME	Publié le 27/02/2017 volume 2017/783	nature 2111-2112-6015 mandat 1639 + 1736	425,00	
	Budget annexe ZE AMILLY Les Terres Fortes	Parcelle ZT 49 + ZT 50 pour 16 A 45 CA Délib 16-220 du 28/09/2016	SCI MARLOUIS/AME	Publié en 09/2017	mandat 3 + mandat 5	24 675,00	
	BUDGET ANNEXE EAU POTABLE	Parcelle CI 32 pour 1ha44a2ca Commune d'AMILLY délib 15-62 fu 16/02/2015 + délib 16/66 du 24/03/2016	THIERRY/AME	Publié en 09/2017	mandat 25	6 932,16	
	BUDGET ANNEXE ARBORIA	Reprise foncier CCI suite dissolution syndicat ARBORIA	CCI/AME		mandat 2 + 4 + 5	737 478,50	
		solde reprise foncier CCI suite dissolution syndicat ARBORIA	CCI/AME		mandat 3	2 627 223,01	
					nature 775 budget principal et 7015 sur budget annexe		
	BUDGET GENERAL Cepoy- Montenon	13 quai de Montenon friches industrielles cadastrée section AL 211 44a 51ca	AME/IMCO ECO		titre 319 du 24/05/2017	40 000,00	
	BUDGET ANNEXE GRANDE PRAIRIE	Rue de la prairie cadastrée section AO 209,201,4,217,211,212,213 pour 1 ha 26 a 54 ca	AME/SCI SKY		titre 1 du 22/12/2017	53 325,00	
		Terres de l'hôpital Villemandeur parcelle AE395-398-400-402-404-405 ET 407 pour 546,40m2	AME/KAYA FIDAN		titre 2 du 21/02/2017	33 200,00	
		Terres de l'hôpital Villemandeur parcelle AE374 pour 549,60m2	AME/HIRAC		titre 3 du 21/02/2017	42 900,00	
Cessions	BUDGET ANNEXE ILOT 22	Terres de l'hôpital Villemandeur parcelle AE 375 pour 540,80m2	AME/SENDEC		titre 4 du 21/02/2017	42 900,00	
		Terres de l'hôpital Villemandeur parcelle AE376 pour 7a 99ca	AME/MUKUMBI		titre 5 du 04/04/2017	42 700,00	
		Terres de l'hôpital Villemandeur parcelle AE 384 pour 5a 52 ca	AME/BEN TRAD		titre 6 du 23/05/2017	37 900,00	
		Terres de l'hôpital Villemandeur parcelle AE 367 pour 3a 58ca	AME/LHADI		titre 7 du 01/09/2017	28 341,23	
		Terres de l'hôpital Villemandeur parcelle AE	AME/MARIMOUTTOU		titre 8 du 22/11/2017	48 900,00	
		Pour solde vente foncier suite dissolution syndicat ARBORIA	AME/CCI DU LOIRET		titre 2 du 29/06/2017	1 151 971,54	
	BUDGET ANNEXE ARBORIA	foncier Le Tourneau	AME/SCI LA COLLINE		titre 1 du 08/06/2017	542 532,50	

LOGEMENT

75) Versements des aides de l'OPAH

Monsieur DOOR : « Voici les 21 dossiers présentés, dans le cadre du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) par SOLIHA Loiret et qui ont reçu un accord favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) : Les aides sont versées après paiement des factures par les bénéficiaires :

Pour information, chaque dossier fera l'objet d'une délibération.

Aussi, je vous propose, si vous en êtes d'accord :

- D'annuler la délibération n° 18-24d qui n'octroyait rien à Mme DAUTRY Christiane
- De verser aux personnes ci-dessous mentionnées lesdites aides sur présentation des factures payées et ce dans le cadre de la convention relative à l'OPAH.

4 Trimestres 2017	Commune	Type de travaux	Montant des travaux TTC	Aides publiques dont AME et caisse retraite	Apport personnel/ prêt bancaire	Montant sollicité AME
1- MOREAU Madeleine	Montargis copropriété la Roseraie	Rénovation thermique	5 105,00 €	3 384,00 €	0,00 €	490,00 €
2- DESMET Elisabeth	Montargis copropriété la Roseraie	Rénovation thermique	5 171,00 €	3 664,00 €	0,00 €	493,00 €
3- COLON Daniel	Montargis copropriété la Roseraie	Rénovation thermique	5 171,00 €	2 934,00 €	2 237,00 €	493,00 €
4- VUKANIC Nilon	Montargis copropriété la Roseraie	Rénovation thermique	6 280,00 €	3 456,00 €	2 824,00 €	546,00 €
5- DOUTREIX Françoise	Montargis copropriété la Roseraie	Rénovation thermique	5 178,00 €	4 155,00 €	0,00 €	493,00 €
6- NIGON Marie-Thérèse	Montargis copropriété la Roseraie	Rénovation thermique	6 280,00 €	3 456,00 €	0,00 €	546,00 €
7- AXENCIUC Oleg	Montargis copropriété la Roseraie	Rénovation thermique	6 273,00 €	4 339,00 €	0,00 €	545,00 €
8 - RODRIGUEZ Rosa Maria	Montargis copropriété la Roseraie	Rénovation thermique	6 273,00 €	3 453,00 €	0,00 €	545,00 €
9 - PRERE Chantal	Montargis copropriété la Roseraie	Rénovation thermique	6 265,00 €	4 334,00 €	1 931,00 €	545,00 €
10 - PANNETIER Tomy	Montargis copropriété la Roseraie	Rénovation thermique	11 919,00 €	6 982,00 €	4 937,00 €	749,00 €
11 - DAUTRY Chritiane	AMILLY	Rénovation thermique	7 733,00 €	6 062,00 €	1 671,00 €	481,00 €
		Total	71 648,00 €	46 219,00 €	13 600,00 €	5 926,00 €

1 trimestre 2018	Commune	Type de travaux	Montant des travaux TTC	Aides publiques dont AME et caisse retraite	Apport personnel/ prêt bancaire	Montant sollicité AME
12 - BELLETESTE Julie	Chalette sur Loing	Rénovation thermique	30 604,00 €	15 500,00 €	15 104,00 €	1 250,00 €
13 - SANCHEZ Josepha	Cepoy	Maintien à domicile	7 835,00 €	7 835,00 €	0,00 €	704,00 €
14 - MOUKOUKENOFF Marcel et Annick	Chalette sur Loing	Maintien à domicile	2 034,00 €	1 202,00 €	832,00 €	185,00 €
15 - DÉROUIN Jean-claude	Chalette sur Loing	Rénovation thermique	7 499,00 €	7 499,00 €	0,00 €	605,00 €
16 - MALSARD Gaëlle	Paucourt	Rénovation thermique	20 521,00 €	11 757,00 €	8 764,00 €	1 216,00 €
17 - CHEVRIER Jocelyn	Villemandeur	Maintien à domicile	7 281,00 €	2 275,00 €	5 006,00 €	350,00 €
18 - PEUX Sabrina	Corquilleroy	Rénovation thermique	11 243,00 €	5 467,00 €	5 776,00 €	632,00 €
19 - THION Wilfried	Corquilleroy	Rénovation thermique	43 959,00 €	10 100,00 €	33 859,00 €	1 250,00 €
20 - VALCKE Geneviève	Chalette sur Loing	Rénovation thermique	22 188,20 €	7 469,00 €	14 719,00 €	824,00 €
21 - VIERO Claude	Villemandeur	Maintien à domicile	13 628,00 €	4 680,00 €	8 948,00 €	720,00 €
		Total	166 792,20 €	73 784,00 €	93 008,00 €	7 736,00 €

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

76) ADIL du Loiret - Participation de l'AME pour 2018

Monsieur DOOR : « Par délibération du Conseil communautaire n° 04-33 en date du 25 mars 2004, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing a adhéré à l'ADIL du Loiret.

En effet, les objectifs de cette structure, de niveau départemental, à savoir favoriser la connaissance et la réalisation de logements dans le parc privé et informer les partenaires de l'habitat ainsi que les particuliers, sont en adéquation avec ceux que souhaite mener l'AME en matière de politique de l'habitat et d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Monsieur FUJS quitte la séance à 20 heures 18.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver la participation de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing en 2018 à l'ADIL du Loiret ;
- De verser à l'ADIL du Loiret, la somme d'un montant de 6 897 €, les crédits sont prévus au budget primitif 2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

TRAVAUX

77) Autorisation à Monsieur le Président ou son représentant de signer l'avenant n°02 au contrat de délégation de service public du crématorium de l'Agglomération Montargoise (annule et remplace la délibération n° 17-236 du 28 septembre 2017)

Monsieur DUPATY : « Par délibération n° 17-236 du 28 septembre 2017, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME) avait approuvé le

projet d'avenant n° 2 au contrat de délégation de service public (DSP) du crématorium de l'Agglomération Montargoise.

Ce projet d'avenant prévoyait :

- d'une part, d'adopter le règlement intérieur du crématorium ;
- et d'autre part, de modifier, conformément au règlement intérieur, les jours et horaires d'ouverture du crématorium indiqués à l'article 27 « Fonctionnement du service » du contrat de DSP.

Or, cet avenant n°2 n'a pas été signé par le Délégué, la Société des Crématoriums de France, et n'est donc jamais entré en vigueur.

Dans un courrier adressé à l'AME le 26 janvier 2018, la Société des Crématoriums de France a fait savoir qu'elle souhaitait conserver les jours et horaires d'ouverture prévus à l'article 27 du contrat de DSP et donc renoncer à la modification des grilles horaires approuvée en Conseil communautaire du 28 septembre 2017.

Conformément à l'accord de principe des élus de l'AME, il convient donc de prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace la précédente. Cette délibération devra approuver un nouveau projet d'avenant n°2 afin d'adopter le règlement intérieur du crématorium qui sera joint au contrat de DSP en annexe 5 et sur lequel seront indiqués les jours et horaires d'ouverture, identiques à ceux figurant dans le contrat de DSP, à savoir :

- du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- sur réservation de 8h00 à 9h00, de 12h00 à 14h00 et de 17h00 à 19h00
- sur réservation le samedi de 9h00 à 17h00.

Aussi, je vous propose d'approuver ce projet d'avenant et d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 au contrat de DSP. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : M. NOTTIN).

78) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier route de La Chapelle Saint Sépulcre sur la commune de Paucourt

Monsieur DUPATY : « La commune de PAUCOURT souhaite engager les travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier, route de la Chapelle Saint Sépulcre.

La réalisation de ce chemin piétonnier nécessite la mise en place de tranchées drainantes, de busage de fossés, de drains ainsi que de regards avaloirs raccordés à la canalisation. L'ensemble de ces équipements relèvent de la compétence Eaux Pluviales de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME).

De son côté, la commune de PAUCOURT prendra en charge les luminaires, les fourreaux et câbles ainsi que la création de la piste.

Conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, un groupement de commandes sera constitué entre l'AME et la commune de PAUCOURT.

Un marché unique sera créé en vue de la passation d'un marché de travaux correspondant à la réalisation de l'ouvrage décrit ci-dessus. Le coordonnateur de l'opération sera la commune de PAUCOURT qui aura pour rôle la gestion de la procédure de passation du marché, la signature du marché ainsi que sa transmission au contrôle de légalité et son exécution.

L'estimation totale des travaux est de **109 750 € HT**, soit **131 700 € TTC**.

L'AME versera à la commune de PAUCOURT un montant estimatif total de **41 000 € HT**, soit **49 200 € TTC** pour les travaux d'eaux pluviales, représentant **37,36 %** du montant global des travaux.

La part estimative de la commune de PAUCOURT s'élève à **68 750 € HT**, soit **82 500 € TTC**.

Après réception définitive des travaux, la commune de PAUCOURT sera le seul interlocuteur durant l'année de parfait achèvement et l'AME deviendra le propriétaire définitif des ouvrages eaux pluviales à l'issue de cette année de parfait achèvement.

Il convient donc d'établir une convention en vue de la création d'un groupement de commandes entre l'AME et la commune de PAUCOURT pour les travaux d'aménagement du cheminement piétonnier, route de la Chapelle Saint Sépulcre.

Aussi, je vous propose d'approuver cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

79) Autorisation à Monsieur le Président de solliciter des subventions auprès du Département du Loiret au titre des travaux de sécurité routière sur les routes départementales en agglomération (volet 3 ter)

Monsieur DUPATY : « Le Département a décidé de renforcer sa mobilisation en faveur du développement des territoires du Loiret.

Afin d'accompagner les territoires dans la lutte contre l'insécurité routière, le Département du Loiret a donc décidé de mettre en œuvre au titre de l'année 2018, un appel à projet annuel (volet 3 ter) spécifique aux travaux de sécurité sur routes départementales en agglomération engagés par les communes ou les groupements de communes.

Ainsi, pour les cantons de Châlette-sur-Loing et Montargis, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (AME), en qualité de maître d'ouvrage des opérations, a adressé au Département du Loiret, cinq dossiers de demande de subvention.

Il s'agit des dossiers suivants :

Commune	Opération	Montant estimatif HT
Canton de CHALETTE-SUR-LOING		162 455,11 €
AMILLY	Aménagement d'un carrefour à feux tricolores rue de la Mère Dieu (RD943)/rue de la Mairie (RD863)/rue de l'Union	70 900,00 €
AMILLY	Aménagement et sécurisation d'un cheminement piétons, route de Châtillon (RD93)	29 448,61 €
CEPOY	Aménagement et sécurisation d'un cheminement piétons, rue de la Libération (RD240)	58 709,00 €
CHALETTE/LOING	Marquage RD 94 rue du 24 Août	3 397,50 €
Canton de MONTARGIS		10 290,60 €
MONTARGIS	Asservissement de feux tricolores en fonction de la vitesse, rue de la Sirène (RD94)	10 290,60 €

Afin de compléter ces dossiers, l'AME doit prendre une délibération sollicitant globalement toutes les aides départementales au taux maximum de 50 % pour ces cinq projets d'un montant total Hors Taxe estimé à 162 455,11 € pour le canton de CHALETTE/LOING et 10 290,60 € pour le canton de MONTARGIS.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du Département du Loiret le soutien financier pour les cinq opérations citées ci-dessus. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

80) Autorisation à Monsieur le Président de signer une convention de partenariat avec les organismes retenus pour mettre en œuvre le Conseil Individuel dans un Cadre Collectif (CICC) en rapport avec la profession agricole

Monsieur DUPATY : « Les communes d'Amilly, Chalette-sur-Loing, Montargis, Pannes et Villemandeur sont alimentées en eau potable à partir de deux ressources : les captages de la Chise à Amilly et de l'Aulnoy à Pannes. En 2007 ces captages ont été inscrits à la liste des captages Grenelle lors du Grenelle de l'environnement. 2009 et 2010 furent deux années d'étude sur le bassin d'alimentation des captages (BAC) avec plusieurs finalités :

- la définition des aires d'alimentation de captage correspondant à la zone assurant l'alimentation de la nappe dans laquelle les prélèvements sont réalisés ;
- la proposition d'un programme d'actions agricoles et non agricoles visant à préserver, voire améliorer la qualité de la ressource en eau potable.

A partir de l'année 2012, le partenariat entre l'AME et le Pays du Gâtinais, par le biais d'une convention, a permis d'organiser la première campagne de souscription des agriculteurs aux Mesures Agro-Environnementales (MAE). Les mesures visent à faire évoluer les pratiques agricoles sur le plan cultural comme sur l'usage des produits phytosanitaires. En contrepartie des efforts consentis et sous condition d'atteinte des objectifs, les agriculteurs perçoivent une indemnité. Depuis, chaque année les agriculteurs répondant aux critères d'admissibilité ont la possibilité de s'engager dans cette démarche sur la base du volontariat.

En septembre 2017, les programmes d'actions agricoles et non agricoles ont été validés par les membres du Comité de Pilotage du BAC de la Chise. A l'avenir cette démarche sera également organisée sur le territoire du BAC de l'Aulnoy. L'Agence de l'Eau Seine Normandie accompagne financièrement l'AME dans la mise en œuvre de ces actions.

Le Conseil Individuel dans un Cadre Collectif (CICC) est une des actions du programme d'actions agricoles. Le CICC vise à « offrir » aux agriculteurs la possibilité de recevoir un conseil porté par des organismes reconnus (coopérative, Chambre d'Agriculture 45, conseillers indépendants...) avec l'objectif de faire évoluer leurs pratiques culturelles de manière à limiter l'impact de leurs activités sur les ressources en eau, voire à participer à l'amélioration de la qualité. Le financement de cette action est assuré par l'Agence de l'eau Seine Normandie à hauteur de 80 %, les 20 % restants sont pris en charge par les organismes de conseil. A ce titre, l'AME finance la formation des agents des organismes de conseil via son budget annexe Eau Potable.

L'organisation de cette démarche implique la contractualisation des engagements réciproques de chacun des acteurs avec notamment la signature d'une convention entre l'AME et les organismes de conseil.

L'AME étant Maître d'ouvrage des captages de la Chise et de l'Aulnoy, elle s'inscrit comme organisateur de la démarche.

Il convient donc de valider l'engagement de l'AME dans la démarche du CICC, d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur Le Président à la signer. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

TRANSPORTS

81) Convention multi partenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale en Région Centre – Val de Loire : approbation de la convention et autorisation à Monsieur le Président de la signer

Monsieur SCHOULEUR : « La Région Centre – Val de Loire a initié et piloté depuis 2010, la Centrale d'Information Multimodale (CIM) jvmalin.fr afin de promouvoir sur les différents moyens de transports disponibles sur son territoire, une information claire, multimodale pour la préparation de voyages et dynamique sur les situations perturbées, auprès des usagers des transports publics.

Ainsi, les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) dont l'Agglomération Montargoise se sont associées à ce dispositif d'information, levier indispensable du développement du transport collectif.

La réalisation et l'exploitation de jvmalin.fr est confiée à un prestataire, par marché public d'une durée de 5 ans notifié le 3 août 2016 à Kisio Digital.

Il s'agit donc de signer une nouvelle convention avec la Région Centre - Val de Loire qui permet de définir :

- L'organisation fonctionnelle de la phase d'exploitation du service d'information multimodale : Modalités de mise en œuvre du système et son exploitation, mise à jour des données, rôle des autorités organisatrices de transport et leur exploitant, missions des autres partenaires
- Possibilités d'évolutions fonctionnelles du système : ouverture des résultats du calcul d'itinéraires, ouverture des données des partenaires
- Clauses juridiques
- Engagements financiers et modalité de flux financiers entre les parties.

La convention est conclue du 03/08/2016 jusqu'au 03/08/2022.

Les coûts sont les suivants pour la durée de la convention :

- Liés à l'investissement : 294 076,80 € TTC
- Liés à l'exploitation : 779 756,56 € TTC

La charge financière est répartie à 67% pour la Région et à 33% pour les AOM au prorata de la population.

La participation de l'AME sur la durée de la convention, est à hauteur de :

- Fonctionnement : 12 659,69 € TTC dont 2 762,11 € TTC en 2018
- Investissement : 4 774,47 € TTC pour 2017 et 2018.

Je vous propose :

- D'approuver les termes de la convention multi partenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale avec la Région Centre – Val de Loire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

MOTIONS ajoutées

82) Motion - Rapport SPINETTA : Non au démantèlement du réseau ferroviaire du quotidien

Monsieur DOOR : « Le 15 février dernier, Jean-Cyril Spinetta, ancien PDG d'Air France, a remis son rapport « Pour l'avenir du transport ferroviaire » au premier Ministre et à la Ministre des Transports. L'objectif affiché par le gouvernement était de préparer une refonte du système ferroviaire en vue d'un marché pleinement ouvert à la concurrence.

Les propositions qui sont faites dans ce rapport semblent pourtant aller à l'inverse de ce dont nos territoires ont besoin pour leur développement : parmi les propositions principales figure la fin des investissements sur le réseau ferroviaire secondaire, sur lequel circulent pourtant de très nombreuses lignes régionales, et leur fermeture rapide, laissant ensuite aux Régions la liberté de reprendre seules et sans contrepartie financière la réouverture et l'entretien de ces tronçons.

En Centre-Val de Loire, ce sont ainsi 6 lignes qui sont désignées comme « héritées d'un temps révolu » et pour lesquelles la fermeture est considérée à court ou moyen terme : Paris-Châteaudun-Vendôme-Tours, Chartres-Courtalain, Tours-Chinon, Tours-Loches, Salbris-Valençay et Bourges-Montluçon. La proposition concrète est d'y stopper les investissements, laissant ainsi les voyageurs avec des temps de parcours allongés et des conditions de sécurité dégradées, et ce jusqu'à la fermeture définitive par SNCF Réseau.

Cette préconisation inique laisserait demain à la Région la responsabilité de financer seule les travaux nécessaires au maintien du service et d'assumer les coûts d'entretien des infrastructures. Pourtant, chacun sait que cela est dès aujourd'hui totalement hors de portée pour les finances régionales et revient à condamner partout en France comme dans notre région, le service public ferroviaire.

Cette proposition, accompagnée d'une recommandation d'augmenter les péages ferroviaires sur le reste du réseau national, est une insulte à l'ensemble de nos territoires ruraux. Vivre en ruralité n'est ni folklorique ni anecdotique : c'est le choix d'un français sur cinq et il n'est pas acceptable, comme le propose le rapport, de réserver l'offre ferroviaire aux liaisons grande vitesse entre les métropoles ou aux zones périurbaines.

C'est pourquoi la Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing, réunie le 29 mars 2018 en Conseil communautaire :

- Dénonce sans réserve les propositions du rapport Spinetta d'un abandon progressif du réseau ferroviaire de proximité ;
- Exprime que la Région Centre-Val de Loire ne peut pas intervenir demain en lieu et place de l'Etat au-delà des efforts déjà réalisés pour l'entretien et la sécurisation du réseau ferré de proximité ;
- Condamne le démantèlement par l'échelon national de politiques publiques essentielles pour l'aménagement équilibré du territoire ;
- Demande au Gouvernement de ne pas suivre cette voie et à proposer, au contraire, une stratégie de régénération du réseau ferroviaire afin de le pérenniser ;
- Interpelle l'ensemble des parlementaires de notre Région afin qu'ils ne soutiennent pas, le moment venu, une loi qui viendrait condamner ces lignes de proximité et d'aménagement du territoire. »

Motion votée à l'UNANIMITÉ.

83) Motion de soutien aux Policiers nationaux du Commissariat de Montargis et à la Gendarmerie

Monsieur DOOR : « Ce mois-ci, 2 policiers nationaux ont été agressés physiquement dans le Montargois, dans deux affaires différentes, de stupéfiants et de violences au sein de la collectivité territoriale.

Depuis plusieurs mois, ces violences physiques se multiplient contre des policiers de Montargis ou venant en renfort d'Orléans. Ce n'est pas acceptable.

Les forces de l'ordre font un travail difficile, dans une société de plus en plus violente, et dans un contexte d'attentats terroristes.

Les membres du Conseil communautaire de l'AME, par la présente motion, tiennent à assurer de leur soutien, de leur solidarité et de leur confiance, tous les agents de la Police nationale du Commissariat de Montargis et de la Gendarmerie nationale.

Par cette motion, Nous nous adressons directement aux autorités de la Police et de la Gendarmerie. »

Monsieur BÉGUIN suggère d'associer la Gendarmerie nationale, confrontée aux mêmes problématiques de violences. En effet, l'AME comporte 4 communes en zone police et 11 communes en zone gendarmerie.

Monsieur DOOR accepte d'associer la Gendarmerie, même si les violences citées étaient en direction des policiers montargois. La motion sera transmise à la Direction Départementale de la Sécurité Publique qui s'occupe des services de police et au Colonel de Gendarmerie.

Motion votée à l'UNANIMITÉ.

o o o o o

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur DOOR, Président, lève la séance à 20 heures 30.

**Le Secrétaire
de séance**

Marie-Thérèse LELOUP



**Le Président
de l'Agglomération Montargoise Et
Rives du Loing**

Jean-Pierre DOOR